

Août 2019

Baromètre bancaire 2019

L'évolution conjoncturelle des banques en Suisse

Table des matières

Executive Summary	4
<hr/>	
I. Le secteur bancaire suisse	14
I. 1 Environnement politique et économique	16
I. 2 Mutation structurelle et secteurs de croissance	20
I. 3 Réglementation	27
I. 4 Fiscalité et mise en conformité (compliance)	33
<hr/>	
II. Evolution consolidée des banques	40
II. 1 Résultat des banques	40
II. 1.1 Evolutions en 2018	41
II. 1.2 Evolutions en 2019	48
II. 2 Opérations au bilan	50
II. 2.1 Evolutions en 2018	50
II. 2.2 Evolutions en 2019	60
II. 3 Gestion de fortune	62
II. 3.1 Evolutions en 2018	62
II. 3.2 Evolutions en 2019	67
II. 4 Emploi dans les banques en Suisse	68
II. 4.1 Evolutions en 2018	68
II. 4.2 Evolutions en 2019	71
<hr/>	
III. Evolution dans des domaines d'activité spécifiques	76
III. 1 Vue d'ensemble des actifs et placements sous gestion	77
III. 2 Le Wealth Management en Suisse	81
III. 2.1 Les nouvelles réglementations exigent une adaptation des modèles économiques	84
III. 2.2 Rôle et importance du Wealth Management en Suisse	86
III. 2.3 Le Wealth Management suisse face aux places concurrentes	88
III. 2.4 Une place financière adaptée aux nouvelles règles et attractive	93
III. 2.5 Les revenus restent stables, la marge diminue	96
III. 2.6 Un écosystème financier extrêmement innovant	98
III. 2.7 Un pool de talents: des compétences certifiées et largement diversifiées	100
III. 2.8 Et demain: rester à la pointe	105
III. 3 La Suisse, un Investment Management Hub de grande envergure	109
<hr/>	
Bibliographie	120

Executive Summary

Le secteur bancaire contribue de manière déterminante au succès de la place financière suisse, qui compte parmi les premières au monde et conserve sa position de leader en matière de gestion de fortune transfrontalière. A fin 2018, 248 banques opéraient en Suisse.

Les banques en Suisse continuent d'évoluer dans un environnement économique exigeant: persistance des taux d'intérêt négatifs, restrictions en ce qui concerne l'accès au marché, handicaps que la Suisse s'impose à elle-même, tels sont les aspects marquants du contexte actuel. Les marges continuent de s'étioler et la numérisation est en plein essor dans le domaine financier, de sorte que la réorganisation structurelle du secteur bancaire devrait se poursuivre ces prochaines années. Mais en dépit des incertitudes, des processus d'adaptation en cours et des défis économiques auxquels elles sont confrontées, les banques affichent un développement solide.

Part. I: l'environnement politique et économique reste exigeant

Taux d'intérêt négatifs et résistance internationale

Les taux d'intérêt négatifs sont restés un élément caractéristique de la politique monétaire tout au long de l'année 2018. En fin d'année, ils concernaient CHF 269 milliards d'avoirs à vue en Suisse. Parallèlement, des établissements non bancaires comme les compagnies d'assurance, en quête de rendements, ont notamment accru l'octroi d'hypothèques. Ces deux facteurs ont pesé sur les marges d'intérêts. Or si les banques pouvaient auparavant remédier à cette situation par des augmentations de volume, tel n'est plus vraiment le cas aujourd'hui: les premiers signes de saturation du marché et le renforcement des prescriptions applicables freinent la croissance des crédits hypothécaires.

Des incertitudes demeurent pour l'accès au marché

Par rapport à 2017, la situation s'est assombrie en ce qui concerne l'activité transfrontalière des banques suisses. Ne pas pouvoir accéder aux clients étrangers constitue à ce jour un défi pour les banques suisses, en particulier pour le domaine du Wealth Management international. Dans le cadre des discussions sur un accord-cadre avec l'UE, le secteur bancaire a demandé des solutions réalisables pour accéder au marché. La Suisse ayant des réglementations techniques et en matière de transparence équivalentes à celles de l'UE, il n'y a de moins en moins de raisons pour exclure la Suisse du marché intérieur de l'UE. Citons à titre d'exemple la Loi sur les services financiers (LSFin), adoptée en juin 2018, ainsi que la Loi sur les établissements financiers (LEFin) qui modernisent la protection des investisseurs. D'autres révisions font de même, en particulier celles de la Loi sur le blanchiment d'argent, de la Loi sur la protection des données et de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques. En septembre 2018, la Suisse a procédé à un premier échange de données avec 36 Etats partenaires dans le cadre de l'échange automatique de renseignements (EAR). L'élargissement du dispositif à 37 pays supplémentaires est en cours. En n'ayant pas prolongé la reconnaissance de l'équivalence boursière suisse, la Commission européenne montre que de telles négociations s'avèrent difficiles et ne sont pas indépendantes d'intérêts politiques.

Droits de timbre et l'impôt anticipé: handicaps pour le marché des capitaux

Les droits de timbre et l'impôt anticipé constituent des handicaps concurrentiels sans équivalents pour la Suisse. Ils pénalisent en particulier le marché des capitaux en freinant les activités d'émission et de négoce sur la place suisse. Le Conseil fédéral a publié en juin 2019 les lignes directrices d'une réforme de l'impôt anticipé et prévoit de lancer une consultation au sujet d'un projet à l'automne 2019.

Un cadre extrêmement propice aux nouvelles solutions numériques

Les nouvelles technologies numériques ouvrent des perspectives d'affaires et contribuent à la compétitivité de la place financière. Bien souvent, les banques et les entreprises Fintech travaillent ensemble et exploitent les synergies potentielles. Mais cela ne va pas sans intensifier la concurrence et la pression sur les marges dans les activités traditionnelles. Enfin, les technologies numériques font évoluer les profils professionnels dans le secteur bancaire – en direction de l'informatique, de la gestion des crédits et des risques, de la recherche et du développement de produits.

Comme en 2017, Zurich et Genève se classent respectivement deuxième et troisième dans le Fintech Hub Ranking de l'IFZ. A fin 2018, la Suisse comptait 365 entreprises Fintech, dont 136 nouvelles implantations rien que sur les douze derniers mois. Le choix de Genève pour le lancement de la cryptomonnaie Libra, créée par un consortium réuni autour de Facebook, est emblématique de la compétitivité internationale de la Suisse en ce qui concerne l'implantation d'entreprises Fintech. L'innovation numérique trouve dans notre pays des conditions-cadres de plus en plus propices. C'est ainsi qu'a été introduite début 2019 la «licence Fintech», une forme allégée de la licence bancaire intégrale. Par ailleurs, en dialogue avec des établissements membres, des sociétés d'audit et des prestataires de cloud computing, l'ASB a élaboré un Guide «Cloud» qui apporte aux banques une base solide pour un cloud banking conforme.

Part. II: les activités bancaires affichent un développement solide

Hausse des bénéfices en dépit du poids croissant des taux d'intérêt négatifs

En 2018, le résultat consolidé des banques en Suisse s'est inscrit en hausse de 4,6 % par rapport à 2017, à CHF 65,3 milliards. Cette augmentation est principalement due aux grandes banques (+8,5 %). Le bénéfice consolidé pour l'ensemble du secteur bancaire s'est donc établi à CHF 11,5 milliards, ce qui représente une hausse de CHF 1,7 milliard par rapport à 2017. Au total, 216 établissements ont enregistré un bénéfice cumulé de CHF 12,8 milliards et 32 une perte cumulée de CHF 1,3 milliard. Le bénéfice brut généré par l'activité des banques en Suisse a augmenté de 20,3 % en 2018. Les banques ont versé CHF 1,5 milliard aux caisses de l'Etat au titre des impôts sur le revenu et le bénéfice.

Le résultat des opérations d'intérêts s'est inscrit en léger recul, à cause notamment des taux d'intérêt négatifs. Les banques en Suisse ont versé des taux d'intérêt négatifs à hauteur d'environ CHF 2,0 milliards en 2018. Le résultat des opérations de commissions et prestations de services n'a enregistré qu'une progression minime et se situe au même niveau qu'en 2017.

Bien qu'en léger recul, le résultat des opérations d'intérêts reste le principal contributeur au résultat consolidé des banques, suivi du résultat des opérations de commissions et prestations de services. Le résultat des opérations de négoce a progressé de 5,9 % en 2018: les incertitudes géopolitiques et la volatilité sur les marchés se sont accrues, entraînant un regain des activités de négoce. Les autres résultats ordinaires se sont inscrits en hausse de CHF 2,6 milliards, en particulier parce que les grandes banques ont comptabilisé des distributions de dividendes provenant de leurs filiales.

Hausse des créances hypothécaires, baisse des portefeuilles

Le total consolidé des bilans de toutes les banques en Suisse s'est inscrit en baisse de 0,8 % en 2018, à CHF 3 225,0 milliards. Les créances hypothécaires ont augmenté de 3,7 % et sont restées le poste d'actif le plus important, avec une part de près d'un tiers. Les créances sur la clientèle étrangère et sur les banques centrales étrangères ont diminué. Les portefeuilles de titres et stocks de métaux précieux ont

baissé quant à eux de 11,2 %, ce qui s'explique principalement par l'évolution négative des marchés d'actions.

Offre de crédit intacte de la part des banques

Les opérations de crédit des banques sont un moteur économique important pour la Suisse. Par rapport à 2017, le volume total de l'encours de crédit national s'est inscrit en hausse de 3,9 % à CHF 1 174,7 milliards, dont CHF 164,6 milliards provenant de créances gagées et en blanc sur la clientèle et CHF 1 010,2 milliards provenant de créances hypothécaires. Les crédits hypothécaires nationaux ont enregistré une croissance plus forte que l'année précédente (2017: +2,1 %). Le volume des crédits aux entreprises a augmenté de 6,6 % à CHF 530,8 milliards, dont 83,2 % concernent des PME de moins de 250 employés.

Hausse des dépôts de la clientèle malgré les taux d'intérêt négatifs

Du côté des passifs, les engagements résultant des dépôts de la clientèle ont augmenté de 1,5 % et constituaient, à fin 2018, la plus grande part des passifs (56,3 %). Les dépôts à vue et les autres engagements résultant des dépôts de la clientèle ont baissé respectivement de 1,1 % et 0,4 %. En revanche, les dépôts à terme ont augmenté de 17,0 %, grâce notamment à des positions à découvert visant à couvrir les risques de cours et qui se sont fortement appréciées en raison de la faiblesse boursière. Les fonds propres se sont accrus de 0,8 %. Les engagements envers les banques se sont inscrits en recul de 2,7 % en 2018. Les engagements résultant des opérations de négoce ont fait de même (-3,1 %), ce qui s'explique également par les positions à découvert et le recul du marché. Le poste «Emprunts, lettres de gage et obligations de caisse» s'est inscrit en baisse de 6,9 % par rapport à 2017.

Hausse du total des bilans depuis le début de l'année 2019

Sur les cinq premiers mois de l'année 2019, le total consolidé des bilans de toutes les banques en Suisse a enregistré une hausse de 2,8 %. Ses principaux moteurs ont été les créances résultant d'opérations de financement de titres (+14,7 %) ainsi que les créances résultant des opérations de négoce (+6,2 %). Les créances sur la clientèle, les créances hypothécaires, les créances sur les banques et les placements financiers ont augmenté aussi.

Du côté des passifs, les engagements résultant des dépôts de la clientèle ont augmenté de 2,2 %. Les engagements résultant des opérations de négoce ont enregistré une hausse marquée de 36,3 %. Ce poste comprend des positions à découvert liées aux opérations de négoce, ce qui laisse à penser que les investisseurs tablent sur des baisses des cours de Bourse. Les engagements résultant d'opérations de financement de titres, les emprunts, lettres de gage et obligations de caisse, les engagements envers les banques ainsi que les fonds propres ont suivi eux aussi une trajectoire ascendante.

Baisse de l'emploi dans les banques en raison de restructurations

A fin 2018, les banques en Suisse employaient 90 660 personnes (en équivalents plein temps, sur le territoire national), soit 1,3 % de moins qu'à fin 2017. Les plus grandes pertes d'emplois ont été enregistrées par les banques étrangères (-5,8 %) et les grandes banques (-3,3 %). Ce recul s'explique en partie par des transferts d'emplois vers des entités intragroupe qui ne sont pas prises en compte dans les statistiques bancaires. Les dépenses salariales ont diminué de plus de 7,0 % par rapport à la moyenne. A fin 2018, le taux de chômage s'élevait à 2,3 %. Le nombre de demandeurs d'emploi a considérablement diminué. Le marché du travail dans le secteur bancaire reste donc robuste.

Au premier semestre 2019, selon une enquête réalisée par l'ASB, les effectifs ont augmenté faiblement dans les banques en Suisse. Environ 60 % des établissements interrogés anticipent une situation inchangée de l'emploi au second semestre 2019.

Part. III: Le Wealth Management et l'Investment Management sont des secteurs d'exportation importants de la place financière suisse

A fin 2018, les actifs sous gestion dans les banques en Suisse s'élevaient à quelque CHF 6,9 billions, soit 4,8 % de moins qu'à fin 2017 – en raison principalement de l'évolution du marché. La décomposition des actifs sous gestion se présentait comme suit: CHF 1,4 billion d'actifs privés suisses, CHF 2,3 billions d'actifs privés sous gestion dans le cadre de relations d'affaires transfrontalières et CHF 3,3 billions d'actifs appartenant à des entreprises et à des clients institutionnels.

La Suisse toujours leader mondial en matière de Wealth Management transfrontalier

Le Wealth Management, c'est-à-dire la gestion d'actifs privés, est le secteur phare de la place financière suisse. Cette activité consiste à assurer un suivi financier global des particuliers et de leur fortune. En 2018, les actifs privés sous gestion dans les banques en Suisse s'élevaient au total à CHF 3,7 billions, dont 62% appartenant à des clients domiciliés à l'étranger. La Suisse reste leader mondial dans le domaine du Wealth Management transfrontalier, avec une part de marché d'environ 27 %.

Le Wealth Management suisse présente une forte diversification internationale selon les domiciles des clients: quatre régions du monde cumulent chacune plus de 10 % des actifs sous gestion. L'Europe occidentale, d'où proviennent 42 % des actifs sous gestion, est de loin le marché le plus important pour le Wealth Management suisse, suivie du Moyen-Orient, de l'Amérique latine et de l'Asie. La Suisse est géographiquement éloignée des principaux marchés de croissance, et donc moins bien placée que d'autres centres financiers pour profiter des avantages que procure automatiquement la proximité. Singapour et Hong Kong, en particulier, ont enregistré une plus forte hausse des actifs sous gestion au cours des dernières années.

Hausse des actifs sous gestion en Europe occidentale grâce à la performance du marché

L'introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) et donc la divulgation d'informations sur le patrimoine des clients ont fait craindre des sorties massives d'actifs transfrontaliers. Or à fin 2018, alors que les nouvelles règles sont pour l'essentiel en vigueur et que les premières transmissions de données de clients

à des autorités fiscales étrangères ont eu lieu, force est de constater que ces sorties de fonds sont restées limitées: entre 2013 et 2018, les clients d'Europe occidentale ont transféré hors de Suisse un montant total net de CHF 95 milliards, ce qui correspond à environ 10 % de leurs actifs en 2013. Parallèlement, les actifs de ce même groupe de clients se sont accrus de CHF 115 milliards grâce à la performance du marché. Les sorties nettes de fonds ont donc été plus que compensées. Toutefois, les revenus des établissements par franc sous gestion ont baissé, tant en ce qui concerne les clients suisses que les clients étrangers, de sorte qu'ils sont désormais proches du niveau international.

La qualité du conseil, un atout pour le Wealth Management suisse

La hausse du volume d'actifs sous gestion dans l'activité transfrontalière de CHF 300 milliards entre 2013 et 2018 laisse clairement à penser que l'offre suisse en matière de Wealth Management suisse reste intacte et très prisée des clients étrangers. Les clients du Wealth Management suisse souhaitent majoritairement profiter non seulement des avantages de la place financière suisse, mais aussi de la haute qualité de conseil qu'ils trouvent dans les banques suisses. Grâce à la diversité des services qu'elles proposent, ces dernières ont donc toutes les cartes en main pour prospérer dans un environnement concurrentiel où, de plus en plus, le critère de la qualité des prestations l'emporte.

L'Investment Management suisse, un secteur exportateur important

Ces dernières années, l'Investment Management, c'est-à-dire la gestion de fortune professionnelle pour le compte de clients institutionnels et privés, est devenu un pilier porteur du secteur financier suisse et une prestation prometteuse. En 2018, le volume total d'actifs sous gestion dans l'Investment Management suisse s'établissait au total à CHF 3,3 billions, soit environ cinq fois le produit intérieur brut de la Suisse. Sur ce montant, 34 % étaient gérés pour le compte de clients étrangers. L'Investment Management apporte une valeur ajoutée considérable à l'économie financière et à l'économie réelle en investissant les capitaux efficacement, en créant des marchés efficients et en assurant une gestion professionnelle de la fortune institutionnelle et non institutionnelle. En tant que prestataire pour d'autres segments bancaires, il est étroitement lié au Wealth Management et fait partie de l'offre complète de prestations dont les clients suisses et étrangers bénéficient sur notre place financière.

Graphique 1

Chiffres clés du secteur bancaire

	2017	2018	Variation par rapport à 2017
Nombre d'établissements	253	248	5
Effectifs (en équivalents plein temps, en Suisse)	91 900	90 660	-1,3 %
en milliards de CHF			
Résultat consolidé	62,5	65,3	4,6 %
Résultat des opérations d'intérêts	24,0	23,5	-1,8 %
Résultat des opérations de commissions et prestations de services	21,7	22,0	1,2 %
Résultat des opérations de négoce	7,7	8,2	5,9 %
Autres résultats ordinaires	9,0	11,6	28,6 %
Bénéfice brut généré par l'activité	18,5	22,2	20,3 %
Impôts sur le revenu et le bénéfice	2,2	1,5	-34,9 %
Bénéfice / Perte (résultat de la période)	9,8	11,5	17,3 %
Bénéfices annuels	10,3	12,8	24,3 %
Pertes annuelles	0,5	1,3	160,0 %
Total des bilans	3 249,4	3 225,0	-0,8 %
Encours de crédit	1 131,1	1 174,7	3,9 %
Actifs sous gestion en Suisse	7 291,8	6 943,5	-4,8 %
Actifs sous gestion transfrontalière pour le compte de clients privés	2 276,2	2 277,9	0,1 %
Actifs sous gestion dans l'investissement management	3 386,0	3 344,2	-1,2 %
Investisseurs institutionnels (mandats discrétionnaires et placements collectifs de capitaux)	2 208	2 161	-2,1 %
Investisseurs privés (mandats discrétionnaires, mandats de conseil) et mandats de conseil pour des investisseurs institutionnels	1 178	1 183	0,4 %

Sources: BNS, ASB, IFZ/AMP et BCG

I. Le secteur bancaire suisse

Le secteur bancaire est un facteur clé de succès pour la place financière suisse, qui compte parmi les plus compétitives de la planète et reste leader mondial en matière du Wealth Management transfrontalier. A la forte demande de solutions de placement répond une offre diversifiée de prestations d'Investment Management spécialisées. La Suisse occupe aussi une place de premier plan en matière d'innovation: les conditions cadres pour les innovations numériques sont globalement de premier ordre.¹

Le secteur bancaire suisse se caractérise par sa grande diversité, qu'il s'agisse des établissements eux-mêmes ou de leurs modèles d'affaires. Il propose une large gamme de prestations de services aussi complètes que qualitatives. Les prestations de services numériques, en particulier, jouent un rôle croissant en raison de la mutation structurelle que connaît la branche et de l'apparition de nouveaux concurrents. En 2018, malgré un contexte économique difficile, le secteur bancaire a contribué à hauteur d'environ 5 % à la création de valeur en Suisse, ce qui est loin d'être négligeable.²

¹ Institut für Finanzdienstleistungen Zug (2019). FinTech Study 2019 – An Overview of Swiss FinTech.

² Secrétariat d'Etat à l'économie (2019). Valeurs trimestrielles du produit intérieur brut (PIB), approche par la production.

A fin 2018, on comptait en Suisse 248 banques, soit cinq de moins que l'année précédente. Ce léger recul concerne les banques régionales et caisses d'épargne, les banques étrangères et les banquiers privés.

La Banque nationale suisse (BNS) répartit les banques en huit groupes: banques cantonales, grandes banques, banques régionales et caisses d'épargne, banques Raiffeisen, banques étrangères, banquiers privés, banques boursières³ et «autres banques».

Graphique 2

Structure du secteur bancaire suisse à fin 2018

	No. d'établissements en 2017	No. d'établissements en 2018	Nouveaux établissements	Changements de groupe	Disparitions d'établissements
Banques cantonales	24	24			
Grandes banques	4	4			
Banques régionales et caisses d'épargne	62	60			2
Banques Raiffeisen	1	1			
Banques étrangères	99	97		+1/-1	2
Banquiers privés	6	5			1
Banques boursières	43	43	1	+1/-1	1
Autres banques	14	14			
Total	253	248	1		6

Source: BNS

³ Les banques boursières se consacrent principalement à la gestion de fortune et sont représentées par l'Association de Banques Suisses de Gestion.

I.1 Environnement politique et économique

Contexte de taux bas

Le 31 juillet 2019, la Réserve fédérale américaine (Fed) a baissé la marge de fluctuation de son taux directeur. Sur le plan politique, aux Etats-Unis, ce sont les effets du conflit commercial avec la Chine sur l'économie nationale qui focalisent actuellement l'attention. S'agissant de l'Europe, on observe que si la Banque centrale européenne (BCE) a suspendu son programme de rachat d'emprunts d'Etat à la fin de l'année 2018, elle a annoncé en mars 2019 le lancement d'un programme de crédits à long terme très avantageux destinés aux banques d'affaires («Targeted longer-term refinancing operations»), et ce dès septembre. Elle entend en outre maintenir son taux directeur à 0 % au moins jusqu'à la fin de l'année 2019, arguant de la fragilité persistante sur le front de l'endettement ainsi que de la situation du secteur bancaire dans certains Etats-membres. Il n'y a donc aucun changement en vue concernant la politique de taux bas.

La pression haussière persistante sur le franc suisse incite la BNS à conserver des taux d'intérêt négatifs. Le risque inhérent à cette politique, cependant, ne fait que croître, tandis que d'autres interventions monétaires exceptionnelles des banques centrales perdent en efficacité. La BNS est confrontée à ce qu'il est convenu d'appeler le trilemme de la politique monétaire, à savoir: sur les trois objectifs que sont la stabilité des taux de change, la liberté de circulation des capitaux et l'autonomie de la politique monétaire, deux seulement sont susceptibles d'être atteints. En revanche, d'après l'examen par les pairs du Fonds monétaire international (FMI), il existe une marge de manœuvre en matière de politique budgétaire. Le FMI préconise d'affecter les excédents structurels non plus au désendettement, comme jusqu'à présent, mais à de nouvelles dépenses de relance conjoncturelle. Il contredit ainsi un groupe d'experts institué par le Conseil fédéral, qui explique ces excédents par la prudence budgétaire plutôt que par l'insuffisance des dépenses et qui qualifie la fiscalité de trop élevée. La mise en œuvre du projet RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS) entraînera de surcroît à court terme des pertes de recettes fiscales pour la Confédération.

A fin 2018, les taux négatifs concernaient environ CHF 269 milliards d'avoirs à vue détenus en Suisse par des banques et d'autres acteurs financiers.⁴ Ils ont continué de peser sur les marges d'intérêts dans l'ensemble de la branche. Par le passé, les banques pouvaient compenser cette érosion des marges en accroissant le volume de crédit et en ramenant les intérêts passifs à zéro. Mais aujourd'hui, le marché hypothécaire commence à présenter des signes de saturation. En outre, les établissements non bancaires sont de plus en plus actifs sur le marché. Il ne sera bientôt plus possible d'accroître le volume de crédit dans les mêmes proportions, d'où une compression des bénéfices entravant la constitution de fonds propres et la capacité d'innovation des banques. A l'heure actuelle, ces dernières ne sont plus que 30 % à exclure catégoriquement de répercuter les taux d'intérêt négatifs sur leurs clients, contre environ 70 % en 2015.⁵ De plus en plus, l'activité de détail atteint ainsi ses limites.

Par ailleurs, le contexte de taux bas constitue un risque de stabilité significatif pour la prévoyance vieillesse. Les prestations de la prévoyance professionnelle dépassent de loin les rendements actuels et les cotisations. Le déséquilibre des prestations entre les actifs et les nouveaux retraités, qui existe déjà, est donc appelé à s'accroître. La perspective de rentes réduites incite les actifs à économiser davantage en dépit de taux d'intérêts peu attrayants, ce qui rend l'instrument de taux de la Banque centrale moins efficace (cf. le chapitre III. 3).

Conflit commercial entre les Etats-Unis et la Chine

La croissance économique mondiale s'est nettement ralentie au deuxième semestre 2018, pour deux raisons: le recul de la croissance dans la zone euro et le conflit commercial entre les Etats-Unis et la Chine.⁶ Les Etats-Unis prélèvent aujourd'hui des droits de douane pouvant atteindre 25 % sur divers produits en provenance de Chine. La Chine, quant à elle, a réagi à chaque nouvelle mesure protectionniste des Etats-Unis en imposant des droits de douane sur les produits venus d'outre-Atlantique. Les élections présidentielles américaines étant au calendrier en 2020, il y a peu de chances que les Etats-Unis fassent machine arrière sur le front du protectionnisme.

4 Banque nationale suisse (2019). Rapport d'activité 2018.

5 Ernst & Young (2019). EY Baromètre des banques 2019 – Les signes de l'époque.

6 Fonds monétaire international (2019). World Economic Outlook.

Ce dernier s'accroît dans le monde entier depuis la crise financière. Si, dans une première phase, les Etats ont privilégié la hausse des subventions et les mesures incitatives à l'exportation en faveur des entreprises (nationales), ils misent actuellement de plus en plus sur les taxes à l'importation. Depuis novembre 2008, les gouvernements de 36 Etats ont introduit quelque 348 mesures entraînant une distorsion des échanges.⁷ La Suisse, qui est une petite économie ouverte, a particulièrement besoin d'un accès mondial au marché et d'un système commercial fondé sur des règles. En outre, un recul de la croissance économique mondiale retarderait encore la normalisation de la politique de taux de la Réserve fédérale et de la Banque centrale européenne (BCE) et accentuerait la pression haussière sur le franc suisse.

Union bancaire européenne et grandes banques

Depuis la crise financière, les banques américaines et chinoises se sont fortement développées, alors que la taille de leurs homologues européennes n'a fait que diminuer.⁸ Si les écarts entre les Etats-Unis et l'Europe se sont creusés, c'est surtout parce que les Etats-Unis ont réussi à surmonter la crise financière. Quelques banques européennes, en revanche, se trouvent toujours en situation précaire. L'Union bancaire européenne est au point mort malgré bien des efforts. Or sans elle, une grande banque paneuropéenne ne peut pas voir le jour. Quant aux grandes banques suisses, elles se sont réorientées et ont ciblé leurs activités au cours des dernières années. Faute de ces établissements d'envergure spécialisés dans l'Investment Banking, l'accès aux marchés internationaux des capitaux dépend entièrement de l'étranger. C'est pourquoi il est indispensable pour l'économie suisse que les grandes banques connaissent une croissance durable.

Relations bilatérales Suisse-UE: accès au marché et reconnaissance de l'équivalence

En Suisse, la gestion de fortune transfrontalière pour le compte de clients privés établis dans l'Union européenne (UE) est une activité exportatrice importante: elle emploie quelque 20 000 collaboratrices et collaborateurs et génère des recettes

fiscales à hauteur d'environ CHF 1,5 milliard par an.⁹ Mais en raison de restrictions à l'accès au marché, les banques suisses à vocation internationale ont de plus en plus de mal à répondre aux besoins de leurs clients investisseurs étrangers. En outre, le domaine de l'Investment Management gère un volume d'actifs de clients institutionnels européens de l'ordre de CHF 100 milliards. L'importance de l'accès au marché de l'UE va croissant, dans la mesure où le marché national est en voie de saturation et où la demande d'Investment Management est appelée à augmenter au sein de l'UE. Pour que la création de valeur, les emplois et les recettes fiscales restent en Suisse, il faut résoudre la question de l'accès au marché. Les solutions trouvées devront ouvrir le marché au minimum aux établissements intéressés par un accès actif, sans que la Suisse ait à transposer les règles européennes pour l'ensemble du secteur bancaire. Par ailleurs, il est très important que l'équivalence de la réglementation suisse des marchés financiers soit reconnue. Les banques en Suisse souhaitent une amélioration substantielle des procédures d'équivalence, qui doivent devenir plus objectives, plus fiables et plus prévisibles. Mais ces solutions comme celles concernant l'accès au marché sont étroitement liées à la conclusion d'un accord institutionnel avec l'UE.

En décembre 2018, le Conseil fédéral a décidé de lancer des consultations sur le résultat des négociations concernant l'accord institutionnel entre la Suisse et l'UE. L'objectif était de trouver une position commune sur les points en suspens liés aux mesures d'accompagnement et à la Directive relative au droit des citoyens de l'Union, de manière à pouvoir les renégocier avec l'UE. Selon le Conseil fédéral, il ressort de ces consultations que les dispositions concernant la protection des salaires et des salariés, les aides d'Etat et la Directive relative aux droits des citoyens de l'Union doivent être clarifiées. Pour autant que l'on trouve une solution satisfaisante sur ces trois éléments, le Conseil fédéral est disposé à signer l'accord. La Commission européenne a fait savoir qu'elle était prête à fournir des clarifications dans le cadre de déclarations complémentaires, mais excluait toute renégociation de l'accord institutionnel. Le résultat actuel des négociations est positif et conforme aux intérêts de la Suisse sur de nombreux aspects. L'accord institutionnel renforce durablement les relations bilatérales avec l'UE. Outre qu'il améliore la sécurité

⁷ Global Trade Alert Report (2019). Jaw Jaw not War War – Prioritising WTO Reform Options.

⁸ Association suisse des banquiers (ASB) (2019). La Suisse a-t-elle besoin de grandes banques? Document de réflexion ASB.

⁹ Association suisse des banquiers (ASB) (2019). L'accès au marché de l'UE pour les banques suisses – Rôle et perspectives. Document de travail ASB.

juridique grâce à des processus fiables et clairement définis, il crée la base requise pour préserver et améliorer l'accès au marché. L'ASB est donc favorable à la conclusion d'un accord institutionnel.

Considérant que ce projet d'accord n'avait pas suffisamment progressé, la Commission européenne n'a pas prolongé la reconnaissance de l'équivalence de la Bourse suisse après le 1^{er} juillet 2019. Dès lors, afin de protéger l'infrastructure boursière nationale, le Conseil fédéral a décidé que les plates-formes de négociation ayant leur siège dans l'UE ne seraient plus autorisées à négocier certains titres de participation de sociétés ayant leur siège en Suisse. Cette mesure de protection garantit que la Bourse suisse restera le marché de référence pour les actions suisses. Mais la reconnaissance de l'équivalence boursière sans limitation dans le temps n'en demeure pas moins prioritaire pour la place financière suisse. La solution actuelle n'est qu'un pis-aller et elle n'est pas motrice pour le marché suisse des capitaux.

Brexit

Après trois rejets successifs de l'accord de sortie par le Parlement britannique, l'UE a accordé un délai supplémentaire à la Grande-Bretagne et reporté la date limite du Brexit au 31 octobre 2019. On verra quelle sera la stratégie de la Grande-Bretagne. En attendant, les banques suisses se préparent à différents scénarios de Brexit.

I.2 Mutation structurelle et secteurs de croissance

Création de valeur

En dépit de multiples difficultés comme les taux d'intérêt négatifs, le flot réglementaire, la numérisation et le défi de la compétitivité, le secteur financier assure une contribution significative à l'économie suisse. En 2017, il a généré 9,2 % de la création brute de valeur en Suisse. La croissance de la création de valeur s'est établie à 2,1 %, soit légèrement au-dessus de la moyenne suisse.¹⁰ Par l'acquisition de prestations préalables et la consommation de leurs collaboratrices et collaborateurs, les banques et les entreprises d'assurance créent aussi de la valeur dans

¹⁰ Polynomics (2018). Banques et assurances en Suisse – Analyse de l'importance économique du secteur financier en 2017.

d'autres secteurs. Les exigences réglementaires (notamment la réglementation dite «too big to fail») ont contraint les banques à adapter leur structure organisationnelle, ce qui a entraîné des transferts de personnel vers des sociétés de services intragroupe sans licence bancaire. La création de valeur directe par les banques apparaît donc moindre qu'elle n'est en réalité.¹¹ De surcroît, on rencontre des problèmes de délimitation en ce qui concerne par exemple les plateformes numériques (crowdfunding, trafic des paiements), qui ne sont pas exploitées directement par des établissements financiers classiques mais leur sont très étroitement liées.

Transferts d'emplois

Les nouvelles technologies numériques font évoluer les profils professionnels dans le secteur bancaire. Des transferts d'emplois devraient intervenir du back office vers l'informatique, la gestion des crédits et des risques, la recherche et le développement de produits ainsi que les sociétés de services intragroupe sans licence bancaire (cf. à cet égard le chapitre II. 4). Ce changement se manifeste aussi au niveau de l'évolution de l'emploi dans le secteur bancaire: en 2018, les effectifs (en équivalents plein temps) ont diminué de 1,3 %. Comme en 2017, ce recul s'explique en partie par des transferts d'emplois vers des entités intragroupe non prises en compte dans les statistiques bancaires – une évolution qui devrait s'accroître à l'avenir, ce qui fera perdre de leur précision aux statistiques sur l'emploi dans le secteur bancaire. Dès lors, pour pouvoir continuer à suivre cette tendance, il faudra développer des statistiques sur une base élargie.

L'évolution des besoins en main d'œuvre spécialisée, induite par la numérisation, rend la formation bancaire continue plus nécessaire que jamais pour préserver l'employabilité des collaboratrices et collaborateurs. C'est tout le sens du programme de développement des compétences «Skills 4.0» proposé depuis 2016 par l'association Employeurs Banques, qui vise à préparer le personnel bancaire expérimenté au nouveau monde du travail. Valoriser au mieux le potentiel des collaboratrices et collaborateurs revêt aussi une importance accrue au vu de l'allongement des délais moyens de recrutement.¹²

¹¹ En outre, la création de valeur n'intègre pas le surplus du consommateur. La numérisation et l'intensification de la concurrence en résultant peuvent faire baisser les prix, et donc la création de valeur, alors que le surplus du consommateur s'accroît. De même, la création de valeur ne reflète pas les améliorations qualitatives des produits, qui se traduisent par une valeur ajoutée accrue pour les clients à prix constants.

¹² Employeurs Banques (2019). Les banques suisses sur la voie d'un nouveau monde du travail. Communiqué de presse.

Contexte propice pour les entreprises Fintech et la blockchain

La Suisse a en main de précieux atouts (en particulier accessibilité de la formation, de la recherche et de l'innovation, marché de l'emploi relativement libéral, conditions-cadres favorables aux entreprises, bonne qualité de vie, etc.) et s'est bien positionnée pour accueillir les entreprises Fintech. Le Conseil fédéral souligne qu'il entend créer des conditions-cadres optimales pour l'implantation et le développement des entreprises Fintech et TRD (technologie des registres distribués) en Suisse.

En matière de TRD, la Suisse compte d'ores et déjà parmi les premiers centres Fintech au monde, ainsi qu'en témoigne le Fintech Hub Ranking publié par l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ): comme l'année dernière, Zurich et Genève y occupent respectivement le deuxième et le troisième rang.¹³ En 2018, 136 nouvelles entreprises Fintech sont venues s'établir en Suisse, ce qui correspond à une augmentation de 62 % et porte à 356 le nombre total de ces entreprises. La TRD est un secteur particulièrement porteur, puisqu'il a plus que triplé en termes de nombre d'entreprises.

Ce développement va de pair avec une hausse de la demande de comptes Entreprise auprès des banques en Suisse. Or à chaque ouverture de compte, les banques sont tenues de respecter les obligations de diligence en vigueur, ce qui peut s'avérer complexe pour les entreprises dont le modèle d'affaires est fondé sur la TRD. Aussi l'ASB a-t-elle publié à l'automne 2018 un guide pratique à ce sujet: l'objectif est de favoriser des conditions-cadres optimales pour un écosystème Fintech diversifié.¹⁴ Ajoutons que le choix de Genève comme «base de lancement» de la cryptomonnaie Libra, créée par un consortium d'entreprises de renom sous l'égide de Facebook, montre combien la place suisse est attrayante. Cette implantation devrait être bénéfique pour les start-up Fintech suisses.

Les coopérations entre entreprises Fintech et banques constituent une stratégie payante désormais bien établie. Ces start-up offrent en effet un cadre idéal pour développer et mettre en œuvre sans tarder de nouvelles idées. Quant aux banques, elles disposent des compétences requises dans le domaine de la réglementation ou

¹³ Institut für Finanzdienstleistungen Zug (2019). FinTech Study 2019 – An Overview of Swiss FinTech.

¹⁴ Association suisse des banquiers (ASB) (2018). Guide pratique de l'ASB pour l'ouverture de comptes Entreprise lorsque les entreprises concernées sont liées à la *blockchain*.

de la conservation sécurisée des avoirs et des données. Leur expérience en la matière leur vaut un taux de confiance élevé et facilite l'acquisition de clientèle. Une collaboration fructueuse entre les entreprises Fintech et les banques permet donc d'optimiser les complémentarités de part et d'autre.

S'agissant de la réglementation, elle tient compte des différences d'orientation entre les entreprises Fintech et les banques en prévoyant un modèle à trois niveaux. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les entreprises Fintech qui n'opèrent pas dans le cœur de métier des banques, à savoir les opérations d'intérêts, peuvent acquérir une «licence Fintech» et accepter des dépôts du public jusqu'à concurrence de CHF 100 millions. Elles sont soumises à des réglementations beaucoup moins strictes que les titulaires d'une licence bancaire intégrale, laquelle peut également être demandée par les entreprises Fintech. Enfin, depuis 2017, ces dernières ont la possibilité d'accepter des dépôts du public à hauteur d'un montant total de CHF 1 million sans surveillance ni autorisation de la FINMA («sandbox»). Cette approche graduée réduit les obstacles à l'accès au marché pour les entreprises Fintech et favorise l'innovation. Dans le même temps, elle garantit que la protection des investisseurs, très exigeante en Suisse, est préservée.

Actifs numériques («token economy»)

Sur mandat du Conseil fédéral, le groupe de travail Blockchain/ICO a élaboré les bases juridiques de la TRD et de la blockchain en ciblant le secteur financier, puis esquissé des pistes opérationnelles. Son rapport, publié en décembre 2018, montre que le cadre légal est globalement satisfaisant en Suisse et que seules des adaptations ponctuelles sont nécessaires. Sur ce, le Conseil fédéral a préparé des mesures et les a mises en consultation en mars 2019. Ces mesures visent d'une part à accroître la sécurité juridique lors du transfert d'actifs fondés sur la TRD. D'autre part, dans le droit des infrastructures des marchés financiers, une nouvelle catégorie d'autorisation doit être créée pour les entités dites «systèmes de négociation fondés sur la TRD» qui proposent des services de négociation, de compensation, de règlement et de conservation pour les actifs fondés sur la TRD. A l'avenir, ces entités devront pouvoir obtenir une autorisation d'opérer en tant que maison de titres. L'ASB salue l'initiative du Conseil fédéral, mais juge nécessaire de préciser certains termes et d'axer davantage les mesures prévues sur la législation existante.

Par ailleurs, en mettant en place une infrastructure totalement intégrée pour la négociation, le règlement et la conservation d'actifs numériques – une première mondiale –, SIX, l'exploitant de la Bourse suisse, montre combien le cadre juridique suisse se prête à l'utilisation des nouvelles technologies. Le lancement du système SIX Digital Exchange est prévu pour la fin de l'été 2019.

Le Conseil fédéral a en outre fait étudier l'opportunité d'adapter la législation relative à la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme par rapport aux plateformes de financement participatif reposant sur des dons (crowddonating) et sur des aides (crowdsupporting). Les volumes de fonds collectés par ces plateformes étant encore relativement modestes, le Conseil fédéral estime que pour le moment, il serait disproportionné de soumettre ces plateformes à la Loi sur le blanchiment d'argent.

Open banking

Pour que les clients des banques puissent accéder à l'écosystème Fintech sans complication, par le biais de leurs relations bancaires existantes, il faut que les différents prestataires définissent des interfaces de données et les standardisent. Au sein de l'UE, depuis janvier 2018, la Directive révisée concernant les services de paiement (Payment Services Directive, PSD2) oblige les banques à permettre à des prestataires tiers (prestataires de services de paiement et prestataires de services d'information sur les comptes) d'accéder aux données des clients et de mettre gratuitement à disposition les interfaces requises à cet effet. Ces prestataires extérieurs aux banques concernées ont ainsi accès à des données sensibles, sachant cependant que tout client concerné peut révoquer à tout moment son accord au partage des données. Dans le cadre des travaux de mise en œuvre, il est apparu que bien des questions restaient en suspens concernant le développement de normes de communication sécurisées et l'harmonisation des interfaces, ce qui était source d'insécurité juridique. On a donc commencé à y réfléchir et une troisième version de la Directive (PSD3) est dans l'air.

En Suisse, les prestataires tiers ont déjà accès aux comptes bancaires et les banques ouvrent les interfaces client lorsque c'est dans l'intérêt mutuel de l'établissement et du client. Toutefois, il n'existe pas encore d'obligation légale à cet égard. La Suisse mise ainsi sur des solutions faisant appel aux mécanismes de marché. Pour la

clientèle Entreprises en particulier, l'open banking est une réalité dans notre pays depuis de nombreuses années. En coopération avec un groupe de banques suisses et de prestataires tiers, SIX est en train de développer une infrastructure d'interfaces centralisée qui relierait efficacement les banques et les prestataires tiers.

Depuis janvier 2019, les entreprises titulaires d'une licence Fintech qui exploitent un modèle d'affaires important pour le trafic des paiements peuvent détenir directement un compte de virement auprès de la BNS. L'octroi d'une autorisation formelle d'accès aux données bancaires des clients n'est ainsi plus nécessaire.

Cloud banking

Grâce aux prestations de cloud computing, les banques peuvent se passer d'une infrastructure informatique interne aussi lourde qu'onéreuse et se procurer des capacités de traitement informatique au gré de leurs besoins. Le cloud banking est donc particulièrement intéressant pour les petits établissements. Mais par le passé, en raison d'incertitudes quant au cadre juridique et réglementaire, les banques suisses se sont montrées réticentes à migrer leurs données vers le cloud. En dialogue avec des établissements membres, des sociétés d'audit et des prestataires, l'ASB a donc élaboré un Guide «Cloud» qu'elle a publié en mars 2019.¹⁵

Un groupe de travail a formulé des recommandations pour sécuriser le cloud banking après avoir identifié quatre domaines essentiels pour la migration vers le cloud: choix du prestataire de cloud computing, traitement des données, coopération avec les autorités en ce qui concerne notamment les mesures judiciaires, audit des établissements visant à contrôler les prestations de cloud computing et l'infrastructure de type cloud utilisée pour fournir ces prestations. Les recommandations juridiquement non contraignantes formulées par l'ASB dans les quatre domaines précités apportent aux banques une base solide pour un cloud banking conforme. Chaque établissement bancaire reste toutefois libre de décider s'il y a lieu de migrer ses données vers le cloud et comment. A cet égard, les banques bénéficient aussi du fait que les prestataires internationaux de cloud computing sont de plus en plus nombreux à implanter leurs centres de données en Suisse.

¹⁵ Association suisse des banquiers (ASB) (2019). Guide «Cloud» – Recommandations pour sécuriser le cloud banking.

Finance durable

Le marché des investissements durables présente en Suisse un fort potentiel de croissance. On entend par «investissements durables» (Sustainable Investments, SI), selon le Forum Nachhaltige Geldanlagen, les processus de placement qui intègrent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) dans l'analyse financière. La dernière étude de marché de l'association Swiss Sustainable Finance fait état d'une croissance impressionnante des investissements durables en Suisse, à +83 % entre 2017 et 2018. Le record de croissance est ainsi battu une nouvelle fois.¹⁶ Ce fort développement s'explique par l'augmentation des fonds d'investissement durable cités (+102 %) ainsi que par une demande accrue de la part des investisseurs institutionnels (+99 %). Les investissements durables représentent désormais 18,3 % du marché suisse des fonds d'investissement, voire 31 % du total géré par les caisses de pension et les compagnies d'assurance suisses.¹⁷ Ces parts sont nettement supérieures à celle observée dans l'Investment Management international, qui s'établissait en 2018 à environ 11 %.¹⁸

La Suisse, coffre-fort mondial des données, et le franc suisse numérique: deux sujets d'avenir

Avec le déploiement de la numérisation, de nouveaux domaines d'activité s'ouvrent pour la place financière suisse. Dans son dernier rapport, le Comité consultatif «Avenir de la place financière», institué par le Conseil fédéral, examine dans quelle mesure la Suisse pourrait se positionner comme centre de stockage de données financières virtuelles. Réputée mondialement pour être un havre de sécurité, mais aussi pour assurer la confidentialité et une protection stricte des données des clients, la place financière suisse a de nombreux atouts en main. On peut toutefois se demander comment la Suisse pourrait garantir à elle seule la sécurité des données, puisque même si un coffre-fort mondial des données était hébergé sur son territoire, elle devrait se procurer les composants technologiques de ce dispositif

¹⁶ Swiss Sustainable Finance (2019). Rapport sur l'investissement durable en Suisse 2019.

¹⁷ Les investisseurs désireux d'investir dans des produits indicés se heurtent toutefois à des difficultés. Ces produits intègrent en effet des titres de fabricants d'armes qui ne répondent pas aux critères ESG sur l'aspect social. Un grand nombre d'investisseurs institutionnels se sont donc réunis sous l'égide de l'association Swiss Sustainable Finance pour lancer aux fournisseurs d'indices internationaux un appel demandant l'exclusion des fabricants d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques, chimiques ou nucléaires, etc.) de leurs indices principaux.

¹⁸ McKinsey (2019). Performance Lens Global Growth Cube; Global Sustainable Investment Alliance (2014, 2016 & 2018).

après d'autres pays comme les Etats-Unis et la Chine. On ignore par ailleurs si une sécurisation efficace des données est compatible avec l'intégration dans la chaîne de création de valeur internationale. Enfin, implanter un coffre-fort des données en Suisse ne serait pas sans risque, car une seule erreur suffirait à compromettre gravement la réputation du pays.¹⁹

Le lancement de la cryptomonnaie Libra pourrait donner lieu à d'importants changements dans le système de paiement international et nécessiter des adaptations (cf. à ce sujet le paragraphe «Contexte propice pour les entreprises Fintech et la blockchain»). Ce projet a soulevé maintes questions juridiques et réglementaires de la part de nombreuses autorités, en particulier aux Etats-Unis. Pour qu'il se concrétise et déploie son potentiel, il faudra apporter des réponses.

Autre question à l'ordre du jour: la future création d'une monnaie électronique nationale par la BNS. Cette monnaie virtuelle pourrait prendre la forme d'un nouveau moyen de paiement, ou permettre au grand public de disposer de comptes à la BNS. A ce jour, aucune banque centrale n'a introduit un moyen de paiement électronique de ce type. Le comité consultatif «Avenir de la place financière» se montre pour l'heure dubitatif, dans la mesure où la mise en place d'un tel système ne présente à ses yeux aucun avantage réel mais comporte un certain nombre de risques, notamment en termes de politique monétaire et de stabilité financière.

I.3 Réglementation

OSFin, OEFin et OOS

En octobre 2018, le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant l'OSFin, l'OEFin et l'OOS. Cette procédure de consultation a pris fin le 6 février 2019. L'OSFin (Ordonnance sur les services financiers) précise les obligations des prestataires de services financiers envers différents groupes de clients et contient des dispositions sur le nouveau registre des conseillers à la clientèle, sur la documentation destinée aux clients, sur les organes de médiation ainsi que sur la feuille d'information de

¹⁹ Comité consultatif «Avenir de la place financière» (2018). «Jahresbericht 2018 zuhanden des Bundesrates» (en allemand uniquement).

base, qui vise à faciliter la comparaison des instruments financiers pour les clients. L'OEFin (Ordonnance sur les établissements financiers) précise les conditions d'autorisation et les obligations que les établissements financiers doivent remplir ainsi que la surveillance à laquelle ces derniers sont soumis. Les prescriptions régissant l'octroi d'une autorisation bancaire sont les plus détaillées, tandis que les gestionnaires de fortune collective, les directions de fonds et les négociants en valeurs mobilières doivent satisfaire à des exigences moins élevées. Enfin, l'OOS (Ordonnance sur les organismes de surveillance) règle quant à elle les conditions d'autorisation et les activités des nouveaux organismes de surveillance (OS). L'ASB a pris position et suggéré diverses modifications concernant en particulier l'achat et la vente d'instruments financiers, le démarchage et l'offre, le contenu de la feuille d'information de base et les dispositions de l'OSFin régissant le prospectus.

Loi sur les banques

En mars 2019, le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à une révision partielle de la Loi sur les banques. Cette révision porte principalement sur la garantie des dépôts, l'assainissement des banques et la ségrégation des titres intermédiés par les dépositaires, qui devront séparer leurs titres propres de ceux des clients. S'agissant de la garantie des dépôts, le projet prévoit pour l'essentiel un raccourcissement du délai dans lequel l'organisme de garantie devra verser les fonds au liquidateur de la faillite, un nouveau modèle de financement et un relèvement du plafond. S'agissant de l'assainissement des banques, la révision consiste d'une part à inscrire dans la loi certaines dispositions qui figurent aujourd'hui dans l'Ordonnance de la FINMA sur l'insolvabilité bancaire, notamment celles concernant les droits des propriétaires et des créanciers d'une banque. D'autre part, le projet prévoit des règles visant à renforcer la stabilité du système des lettres de gage.

Afin de contribuer à accroître encore la sécurité et la stabilité de la place financière, le secteur bancaire est disposé à supporter des surcoûts au titre de la mise en œuvre et du fonctionnement du nouveau système de financement. En contrepartie, il faudra veiller au niveau de l'Ordonnance à ce que la révision soit neutre en termes de coûts pour les banques et ne pèse ni sur leurs fonds propres, ni sur leurs liquidités. De même, s'il est effectivement souhaitable d'ancrer dans la loi les dispositions sur l'insolvabilité bancaire, il conviendra de s'assurer que les règles ne sont pas taillées sur mesure pour les seules sociétés anonymes et que la FINMA conserve une

marge de manœuvre suffisante pour trouver des solutions pratiques et pouvoir privilégier certaines créances.

LFINMA

En mai 2019, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la nouvelle Ordonnance relative à la Loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA). Cette procédure de consultation a pris fin le 22 août 2019. Le projet d'ordonnance précise les compétences de la FINMA dans le cadre de ses tâches internationales et en matière de réglementation. Les instruments de réglementation dont dispose aujourd'hui la FINMA – ordonnances et circulaires – restent inchangés. La nouvelle ordonnance indique la manière dont doivent être pris en compte la proportionnalité, la différenciation et les standards internationaux dans le cadre de l'activité de réglementation. Elle trace en outre les grandes lignes de la collaboration et de l'échange d'informations entre la FINMA et le Département fédéral des finances (DFF). L'ASB a pris position sur ce projet et spécifié un certain nombre de principes jugés essentiels par le secteur bancaire: ce dernier doit être impliqué dans le processus réglementaire en amont et systématiquement; le principe de légalité doit être respecté; tous les projets réglementaires doivent faire l'objet d'une analyse coûts/utilité; une bonne réglementation est une réglementation fondée sur des principes, proportionnée, et dont on a préalablement analysé les effets en termes de compétitivité internationale; enfin, la possibilité pour les banques de recourir à l'autorégulation doit être reconnue.

Ordonnance sur les fonds propres

En avril 2019, dans le sillage du lancement du régime des petites banques par la FINMA, le DFF a ouvert la consultation relative à une modification de l'Ordonnance sur les fonds propres. Outre divers allègements réglementaires, il est prévu de simplifier les exigences en matière de calcul des fonds propres nécessaires pour les petites banques et maisons de titres particulièrement liquides et bien capitalisées. En parallèle, la FINMA a organisé une audition relative à l'adaptation de diverses circulaires. Le but de cette initiative réglementaire est de tenir compte de la forte charge administrative que représente, pour les petits établissements, une réglementation bancaire de plus en plus complexe, et de faire en sorte que cette dernière soit mieux proportionnée. L'ASB considère que les critères proposés pour accéder au régime des petites banques sont appropriés, mais que les seuils prévus sont trop

élevés. Globalement, il s'agit d'une initiative bienvenue à laquelle l'ASB a beaucoup contribué au cours des derniers mois.

Afin d'accroître leur capacité de résistance en cas de crise de l'immobilier, les banques devront renforcer la couverture en fonds propres des crédits hypothécaires destinés à financer des objets résidentiels de rendement situés en Suisse et présentant une quotité de financement élevée. L'autorégulation sera toutefois privilégiée, pour autant que les banques contribuent à la mise en place d'un système d'autorégulation au moins aussi efficace que le système actuel. L'ASB prévoit d'adapter en conséquence ses Directives relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires et a soumis à la FINMA une demande de reconnaissance comme standard prudentiel minimal. Aux termes du texte proposé, pour les immeubles de rapport, la part minimale de fonds propres du client s'élèvera à 25 % (contre 10 % précédemment) et la dette hypothécaire devra être ramenée aux deux tiers de la valeur de nantissement de l'immeuble en l'espace de dix ans maximum (contre quinze ans précédemment). Ces deux mesures sont à même de contribuer efficacement à stabiliser davantage le marché immobilier et/ou hypothécaire. L'ASB compte sur le Conseil fédéral pour privilégier l'autorégulation du secteur bancaire et renoncer à introduire les mesures de l'OFR.

Enfin, les exigences accrues en matière de fonds propres visent à prévenir les crises en améliorant la capitalisation des maisons mères des banques d'importance systémique. Ces prescriptions plus strictes seraient applicables à UBS, Credit Suisse, Postfinance, aux banques Raiffeisen et à la Zürcher Kantonalbank.

Révision de la CDB et de l'Ordonnance sur le blanchiment d'argent

Dans le cadre du quatrième examen de la Suisse par les pairs, en 2016, le Groupe d'Action Financière (GAFI) avait relevé que le dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme nécessitait quelques améliorations ponctuelles. La Suisse a alors procédé à diverses modifications légales et réglementaires. Afin que les adaptations demandées par le GAFI soient intégrées aussi dans l'autorégulation, l'ASB a révisé sa Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB 16) actuellement en vigueur.

Les principales nouveautés de la CDB révisée (CDB 20) sont les suivantes: la vérification de l'identité du cocontractant est requise à partir de CHF 15 000 (contre CHF 25 000 précédemment), la Circ.-FINMA 2016/7 Identification par vidéo et en ligne est formellement intégrée dans la CDB et les dispositions relatives à la procédure sommaire devant la Commission de surveillance ont été mises à jour. En outre, les règles régissant les ouvertures de compte en l'absence d'une documentation complète ont été renforcées. Désormais, faute d'être en possession des données et documents manquants au bout de trente jours, la banque bloque le compte pour toutes les entrées et sorties de fonds et de valeurs. La CDB 20 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020, en même temps que l'Ordonnance révisée de la FINMA sur le blanchiment d'argent.

Loi sur le blanchiment d'argent

La révision de la Loi sur le blanchiment d'argent s'inscrit dans le cadre des adaptations susmentionnées. Le message du Conseil fédéral prévoit que les intermédiaires financiers devront identifier l'ayant droit économique et vérifier les indications qu'ils reçoivent avec la diligence requise. En outre, ils auront l'obligation de vérifier périodiquement si les pièces justificatives nécessaires sont encore d'actualité et, le cas échéant, de les mettre à jour.

L'ASB approuve cette révision sur le principe et est en train d'analyser en détail le message publié le 26 juin 2019. Au besoin, elle prendra une nouvelle fois position.

Identification électronique

Le but d'un système d'identification électronique (e-ID) des personnes physiques est de pouvoir prouver l'identité de ces personnes par des moyens électroniques. L'e-ID permet d'exécuter les ordres de paiement plus rapidement et plus simplement, de favoriser le développement du commerce en ligne et de créer diverses applications de cyberadministration. Le projet de loi du Conseil fédéral prévoit que la vérification et la confirmation officielles de l'existence d'une personne ainsi que des éléments de son identité restent réservées à l'Etat. En revanche, le développement et l'établissement des e-ID seraient confiés à des prestataires privés. L'e-ID associe donc l'Etat et le secteur privé. Le secteur privé rend l'e-ID utilisable dans le cadre de multiples applications, ce qui favorise sa diffusion rapide. Quant à l'Etat, il veille à empêcher tout usage abusif des données.

Tant le Conseil national que le Conseil des Etats ont approuvé sans ambiguïté ce partage des tâches en première lecture. Afin de tenir compte des doutes que suscite ce système au sein de la population, le Conseil des Etats propose de renforcer les prescriptions de contrôle et de confier l'autorisation et la surveillance des émetteurs d'e-ID non à l'administration, mais à une instance indépendante. La Commission des affaires juridiques du Conseil national, elle, se prononce contre la mise en place de cette instance, synonyme à ses yeux d'une bureaucratisation aussi inutile qu'onéreuse. Elle préconise que le contrôle soit effectué par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération, comme initialement prévu.

L'ASB est convaincue que le partage des tâches proposé assurera une diffusion rapide de l'e-ID sur l'ensemble du territoire suisse. En particulier, il permettra de mettre pleinement à profit l'expérience des banques en matière de gestion sécurisée des données personnelles et d'identification des clients. Pour que l'e-ID s'impose dans toute la Suisse, le facteur déterminant sera l'utilisation qui en est faite. Seule une coopération entre la Confédération et le secteur privé permettra d'atteindre un nombre suffisant d'applications et de garantir une utilisation généralisée par la population.

Adaptation de la législation sur la protection des données

En raison des évolutions technologiques, la législation actuelle sur la protection des données est obsolète. Aussi le Conseil fédéral a-t-il décidé de procéder à une révision complète de la Loi sur la protection des données, qui se fera en deux étapes.

Le premier volet vise à s'assurer que la Suisse conserve sa capacité d'action en matière de poursuite pénale, d'exécution de sanctions pénales et de sécurité publique dans l'espace Schengen, mais qu'elle continue de recevoir les données utiles de la part des autorités européennes de poursuite pénale. Les adaptations requises à cet effet sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2019 (Loi sur la protection des données Schengen, LPDS). Il est prévu d'abroger la LPDS dès que la nouvelle Loi sur la protection des données (LPD) sera en vigueur. Le deuxième volet vise à rapprocher la LPD du Règlement général de l'UE sur la protection des données. Il s'agit en particulier d'adapter la protection des données à l'ère Internet et de renforcer le droit de chacun de disposer de ses propres données. La révision de la LPD a également pour but de faire en sorte que les transmissions transfrontalières de données

entre la Suisse et les Etats membres de l'UE restent possibles sans obstacles supplémentaires. Ce projet, dit «projet 3», sera examiné lors de la session d'automne.

Selon l'ASB, il importe en particulier que la Suisse renonce à tout «Swiss Finish» et que la révision se borne aux adaptations nécessaires pour ne pas compromettre la décision d'adéquation existante de la Commission européenne.

I.4 Fiscalité et mise en conformité (compliance)

Etat des lieux de l'EAR

En septembre 2018, la Suisse a procédé à un premier échange de renseignements fiscaux avec 36 Etats partenaires. Elle fera de même à l'automne 2019 avec 37 autres pays. Au préalable, le Conseil fédéral s'est assuré que les Etats partenaires concernés respectaient bien la norme internationale de l'échange automatique de renseignements (EAR). Il a examiné le niveau de confidentialité ainsi que les dispositions prises par ces Etats en matière de sécurité et de protection des données; par ailleurs, il a vérifié que les conditions de concurrence étaient égales («Level Playing Field»), c'est-à-dire que les grandes places financières concurrentes de la Suisse mettaient elles aussi l'EAR en œuvre avec nos Etats partenaires. Le Conseil fédéral a conclu que tous les Etats partenaires remplissaient ces critères.²⁰ A ce jour, 108 Etats se sont engagés à respecter la norme de l'EAR. L'introduction de l'EAR avec les dix-neuf derniers est en cours d'examen au Parlement.

Afin que les conditions de concurrence soient équitables à l'échelon international, le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial) effectue un suivi des mises en œuvre nationales de la norme de l'EAR. Des examens complets par les pairs sont prévus à partir de 2020 mais, dans un premier temps, les éléments essentiels font l'objet d'examens préliminaires progressifs permettant d'assurer d'emblée le respect de la norme de l'EAR. Dans le cadre de ce premier cycle d'examens, le Forum mondial a formulé à l'intention de la Suisse diverses recommandations dont le Conseil fédéral s'est emparé et qu'il a mises en consultation en février 2019.

²⁰ Rapport du Conseil fédéral relatif au mécanisme de contrôle permettant de garantir la mise en œuvre conforme à la norme de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec les Etats partenaires à partir de 2018/2019.

Décision du Tribunal fédéral sur les livraisons de données à la France

Le 26 juillet 2019, le Tribunal fédéral situé à Lausanne a statué sur la procédure à suivre entre l'Administration fédérale des contributions et UBS en matière d'entraide administrative avec la France. La décision contraint UBS à fournir aux autorités fiscales françaises les données de quelque 40 000 comptes de clients français d'UBS. Le verdict n'est pas sans risques pour les banques suisses. De manière générale, le fonctionnement et l'attractivité de la place financière suisse reposent sur les règles de base de la sécurité juridique de tous les acteurs. Avec cette décision, les normes minimales précédemment applicables à une demande d'entraide administrative pourraient être assouplies.

Régime de déclaration obligatoire de l'UE

L'UE a adopté à effet du 25 juin 2018 des Directives qui obligent les intermédiaires (conseillers fiscaux, banques, avocats, etc.) à déclarer aux autorités fiscales nationales certains dispositifs fiscaux transfrontaliers de leurs clients. Ces déclarations font l'objet d'échanges automatiques entre les administrations fiscales des Etats membres de l'UE. En outre, les Etats membres sont libres d'adopter des règles plus contraignantes en ce qui concerne l'obligation de déclaration. La transposition en droit national devra intervenir pour la fin de l'année 2019, mais toutes les activités initiées après le 25 juin 2018 sont concernées. Divers Etats-membres de l'UE ont déjà mis en vigueur par anticipation des règles sur la déclaration obligatoire. Ce régime s'applique aussi aux intermédiaires suisses qui opèrent dans des pays de l'UE. En présence de dispositifs fiscaux transfrontaliers impliquant un ou plusieurs Etats membres de l'UE, il leur appartient donc de vérifier attentivement si les critères de la déclaration obligatoire sont remplis.

Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)

La RFFA a été acceptée par le peuple et les cantons en mai 2019. Dorénavant, toutes les entreprises seront donc soumises à des règles d'imposition identiques et internationalement acceptées. Il en résulte un accroissement de la charge fiscale pour les sociétés à statut fiscal spécial, mais une diminution pour les entreprises qui étaient imposées normalement jusqu'ici. A titre de compensation, de nombreux cantons prévoient de réduire l'impôt sur le bénéfice. L'acceptation du projet crée de la sécurité juridique pour les entreprises concernées et contribue à préserver l'attractivité de la place économique suisse. Ce ne peut être que bénéfique pour les banques suisses.

Droits de timbre et impôt anticipé

Pour la place financière suisse, les droits de timbre et l'impôt anticipé constituent clairement des handicaps fiscaux et des freins à la croissance.

Il n'existe d'impôts de ce type sur aucune des places financières concurrentes de la Suisse, comme par exemple la Grande-Bretagne, Singapour, les Etats-Unis ou Hong-Kong. Ces pays bénéficient donc d'un avantage décisif par rapport à la Suisse.

Fin juin 2019, le Conseil fédéral a publié les lignes directrices d'une réforme de l'impôt anticipé. Pour des raisons de politique financière principalement, il ne souhaite pas réformer l'impôt anticipé dans son ensemble. Il propose une réforme visant à renforcer le marché des capitaux de tiers. Est concerné l'impôt anticipé sur les intérêts, avec un changement de système permettant l'exonération des investisseurs étrangers et des personnes morales suisses. Cela desserrerait un frein important à l'émission de capitaux de tiers en Suisse et permettrait de développer enfin le marché obligataire suisse, qui en a grand besoin. Par ailleurs, dans la mesure du possible, le Conseil fédéral souhaite supprimer les droits de timbre de négociation sur les obligations suisses, car cette taxe constitue un frein au négoce.

S'agissant de la réforme ainsi esquissée, les banques tiennent à ce que la simplicité et la maîtrise des coûts soient privilégiées dans le nouveau système. Selon les lignes directrices du Conseil fédéral, le nouveau système ne doit pas s'avérer trop complexe.

Le Conseil fédéral a l'intention de mettre un projet en consultation à l'automne 2019. Une initiative parlementaire de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) va dans le même sens. La CER-CN attend toutefois que le Conseil fédéral ait publié son projet pour démarrer ses travaux.

Taxe numérique

On reproche aux règles actuelles régissant l'imposition des entreprises internationales de ne plus être adaptées à l'économie moderne, où la numérisation va croissant. Pour exercer des activités dans un pays, il n'est plus nécessaire en effet d'y avoir un établissement, c'est-à-dire une présence physique qui justifie l'obligation

fiscale. Une présence numérique suffit, or celle-ci est difficile voire impossible à appréhender et ne peut donc pas être intégralement imposée.

En février 2019, l'OCDE a présenté un document de consultation où figurent diverses propositions visant à remédier à cette situation. Toutes ont en commun de préconiser qu'une partie du bénéfice soit imposée dorénavant là où les utilisateurs ont leur résidence, indépendamment de toute présence physique de l'entreprise. En revanche, elles diffèrent sur le dispositif concret, à savoir son périmètre et les entreprises concernées. L'objectif est de parvenir à une solution de consensus d'ici 2020.

Dans un premier temps, l'UE a renoncé à introduire une taxe numérique. En mars 2019, le projet d'introduire une taxe de 3 % sur la vente de certaines prestations de services numériques n'a pas recueilli l'unanimité requise parmi les ministres des finances de l'UE. Des Etats comme l'Irlande lui reprochaient surtout de prévoir que l'assiette de la taxe numérique serait le chiffre d'affaires et non, comme il est d'usage en matière d'imposition des entreprises, le bénéfice. Cela aurait donné lieu en particulier à des problèmes de délimitation par rapport à la taxe sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, la France avait déjà introduit une taxe numérique en janvier 2019 et l'Autriche et la Grande-Bretagne prévoyaient de lui emboîter le pas.

En cas d'introduction de nouvelles règles régissant les droits d'imposition des bénéfices des entreprises, la Suisse serait fortement impactée. D'une part, de nombreux groupes internationaux y ont leur siège social et les PME à vocation internationale y sont légion; d'autre part, la Suisse est un marché relativement restreint. Le fisc suisse devrait donc s'attendre à subir des pertes douloureuses.

Dans le cadre du débat au sein de l'OCDE, la Suisse plaide pour que les bénéfices continuent d'être répartis selon le lieu où ils sont générés et pour qu'il n'y ait pas d'entraves à la concurrence fiscale. Elle ne prévoit pas, quant à elle, d'introduire une taxe numérique.

Graphique 3

Événements marquants pour la place financière suisse

Date	Domaine	Événement
Janv. 18	Réglementation	Entrée en vigueur de la deuxième édition de la directive sur les services de paiement (Payment Services Directive, PSD2) dans l'UE.
Janv. 18	Réglementation	Le Conseil fédéral lance un processus de consultation pour la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial).
Fév. 18	Fiscalité et mise en conformité	L'OCDE lance la procédure de consultation sur l'initiative «Éviter les fraudes en matière d'EAR par le biais de domiciles fictifs».
Mars 18	Fiscalité et mise en conformité	Le Conseil fédéral adopte le message sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA).
Avr. 18	Environnement politique et économique	Le Conseil fédéral adopte la nouvelle stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC).
Avr. 18	Fiscalité et mise en conformité	Le comité consultatif «Avenir de la place financière» publie ses recommandations sur la réforme de l'impôt anticipé à l'attention du Conseil fédéral.
Mai 18	Mutation structurelle et secteurs de croissance	Le Forum sur la politique des marchés financiers informe le Conseil fédéral des possibilités de renforcer la compétitivité de la place financière suisse.
Mai 18	Evolution du secteur	Création de l'Association des Banques régionales suisses.
Juin 18	Réglementation	Le Conseil fédéral adopte le message relatif à la loi fédérale sur les unités d'identification électronique reconnues (loi E-ID).
Juin 18	Environnement politique et économique	Le Conseil fédéral décide des mesures éventuelles pour protéger l'infrastructure de la bourse suisse.
Juin 18	Réglementation	Les électeurs suisses s'opposent clairement à l'initiative Monnaie pleine.
Juil. 18	Réglementation	La FINMA confirme le régime annoncé des petites banques et lance une phase pilote. L'objectif est d'instaurer un régime réglementaire avec une complexité très réduite.
Juil. 18	Réglementation	L'ASB publie l'accord révisé sur la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB 20).
Août 18	Fiscalité et mise en conformité	Le Conseil fédéral adopte le message concernant l'approbation de la convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS).
Sept. 18	Mutation structurelle et secteurs de croissance	L'Association des banquiers publie un guide sur l'ouverture des comptes Entreprise lorsque les entreprises concernées sont liées à la blockchain.
Oct. 18	Réglementation	Le Conseil fédéral ouvre la consultation sur les dispositions d'application de la LSFIn et de la LEFin.
Nov. 18	Environnement politique et économique	Le groupe de travail national sur les taux d'intérêt de référence annonce que le Libor sera remplacé par le SARON.

Nov. 18	Environnement politique et économique	Les électeurs suisses rejettent l'initiative d'autodétermination.
Nov. 18	Mutation structurelle et secteurs de croissance	SIX annonce la création d'une Swiss Corporate API qui servira d'interface entre les banques et les prestataires tiers.
Déc. 18	Environnement politique et économique	Le Conseil fédéral annonce une consultation sur l'accord-cadre institutionnel avec l'UE.
Déc. 18	Mutation structurelle et secteurs de croissance	Le Conseil fédéral adopte le rapport sur les conditions-cadres pour la technologie blockchain et des registres distribués (TRD) dans le secteur financier.
Déc. 18	Mutation structurelle et secteurs de croissance	Le conseil consultatif «Avenir de la place financière» publie son rapport annuel à l'attention du Conseil fédéral.
Janv. 19	Réglementation	Les banques nationales d'importance systémique doivent maintenant aussi utiliser des fonds propres conditionnels pour leur redressement et liquidation.
Janv. 19	Mutation structurelle et secteurs de croissance	Les entreprises Fintch peuvent plus facilement, recevoir des fonds d'un montant maximal de CHF 100 millions, à condition de ne pas les investir ni rémunérer.
Fév. 19	Fiscalité et mise en conformité	L'OCDE présente un document de consultation contenant diverses propositions visant à introduire une taxe numérique.
Mars 19	Réglementation	Le Conseil fédéral ouvre la consultation en vue d'une révision partielle de la loi sur les banques.
Mars 19	Fiscalité et mise en conformité	L'UE renonce à introduire une taxe numérique.
Mars 19	Evolution du secteur	Jörg Gasser, qui a récemment occupé le poste de secrétaire d'État aux Affaires financières internationales, sera le nouveau directeur général de l'Association des banquiers. Daniela Stoffel devient la nouvelle secrétaire d'État aux questions financières.
Mars 19	Mutation structurelle et secteurs de croissance	L'Association des banquiers publie un guide juridique et réglementaire sur l'utilisation des services cloud par les banques et courtiers en valeurs mobilières.
Mars 19	Mutation structurelle et secteurs de croissance	La BNS annonce que les sociétés détentrices d'une licence Fintech pourraient à l'avenir détenir leurs propres comptes courants auprès de la BNS.
Avril 19	Réglementation	Le Conseil fédéral ouvre la consultation en vue d'une révision partielle de l'ordonnance sur les fonds propres.
Avril 19	Environnement politique et économique	L'UE reporte la date limite du Brexit jusqu'au 31 octobre 2019. Le Royaume-Uni est tenu de participer aux élections au Parlement européen.
Avril 19	Mutation structurelle et secteurs de croissance	La BNS et la FINMA rejoignent le réseau pour une écologisation du système financier («Network for Greening the Financial System»).
Mai 19	Réglementation	Le Conseil fédéral ouvre la consultation sur la nouvelle ordonnance sur la loi sur la surveillance des marchés financiers.
Mai 19	Fiscalité et mise en conformité	Les électeurs suisses approuvent la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA). Le modèle devrait entrer en vigueur le 01.01.2020.
Mai 19	Environnement politique et économique	Une étude de gfs.bern montre que la majorité des banques suisses sont perçues positivement. Elles sont considérées comme fiables et sécurisées, ainsi que comme un important employeur.

Mai 19	Fiscalité et mise en conformité	Le Conseil fédéral adopte le message de l'EAR avec 19 autres pays partenaires et approuve le premier rapport d'audit.
Juin 19	Environnement politique et économique	Le Conseil fédéral annonce qu'il n'a l'intention de signer des accords-cadres institutionnels avec l'UE qu'après avoir clarifié certains points non résolus.
Juin 19	Mutation structurelle et secteurs de croissance	Nomination de Florian Schütz en tant que cyber-délégué de la fédération. Il dirigera le Centre de compétences pour la cybersécurité.
Juin 19	Mutation structurelle et secteurs de croissance	Un consortium autour de Facebook annonce le lancement de la crypto-monnaie Libra.
Juin 19	Environnement politique et économique	L'Association des banquiers organise le Forum politique pour la première fois. L'objectif est de renforcer les échanges entre le secteur bancaire et la politique.
Juin 19	Fiscalité et mise en conformité	Le Conseil fédéral décide de reprendre la réforme de l'impôt anticipé et a donc fixé les objectifs et les chiffres clés.
Juil. 19	Environnement politique et économique	Décision de la Fed sur les taux d'intérêt de référence.
Juil. 19	Environnement politique et économique	La Commission européenne ne prolonge pas davantage la reconnaissance de l'équivalence boursière suisse. En contrepartie, le Conseil fédéral met en place des mesures contingentes visant à protéger l'infrastructure boursière nationale à compter du 1 ^{er} juillet 2019.

II. Evolution consolidée des banques

En 2018, le résultat consolidé des banques a augmenté de 4,6 % par rapport à l'année précédente pour atteindre CHF 65,3 milliards. Les bénéfices annuels ont augmenté de 17,3 % pour s'établir à CHF 11,5 milliards. Sur les 248 banques présentes en Suisse, 216 ont affiché un bénéfice annuel en 2018. Les impôts versés par les banques se sont élevés à CHF 1,5 milliard. Malgré une baisse continue de l'emploi de 1,3 % s'établissant à 90 660 emplois à plein temps, et une diminution du nombre d'établissements de 5 pour atteindre 248, le marché du travail dans le secteur bancaire est robuste.

II. 1 Résultat des banques

Le résultat consolidé a atteint CHF 65,3 milliards en 2018 (+4,6 %) – son plus haut niveau depuis la crise financière de 2008. Dans les bilans, malgré la persistance d'un contexte de taux bas, le résultat des opérations d'intérêts a été le contributeur majeur au résultat consolidé, à CHF 23,5 milliards (-1,8 %). Le résultat des autres domaines d'activité a augmenté de manière continue.

II. 1.1 Evolutions en 2018

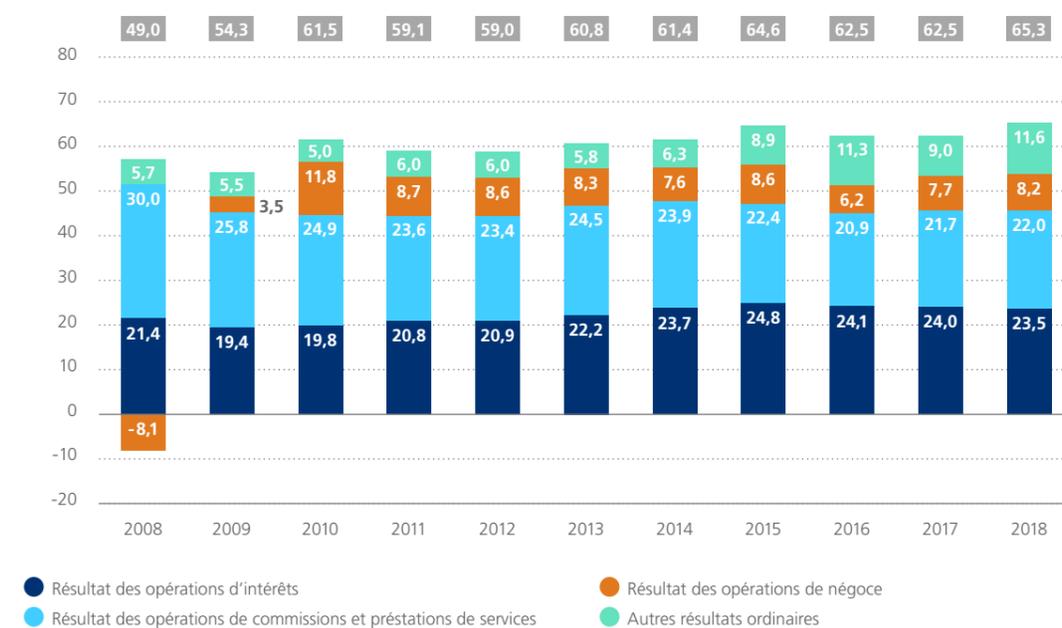
II. 1.1.1 Résultat consolidé par domaines d'activité

Le résultat consolidé se compose du résultat des opérations de commissions et prestations de services à hauteur de 0,3 milliard (+1,2 %), du résultat des opérations de négoce à hauteur de 0,5 milliard (+5,9 %) ainsi que des autres résultats ordinaires à hauteur de CHF 2,6 milliards (+28,6%).²¹ En 2018, il s'est inscrit en hausse de CHF 2,9 milliards par rapport à 2017, à CHF 65,3 milliards (+4,6 %). Par rapport à son étiage de 2008 (CHF 49,0 milliards), il a augmenté au total de CHF 16,3 milliards (+33,5 %).

Graphique 4

Résultat par domaines d'activité

En milliards de CHF



Source: BNS

²¹ Les chiffres figurant sur les graphiques peuvent différer légèrement de ceux indiqués dans le texte en raison des écarts d'arrondis.

Contribution majeure du résultat des opérations d'intérêts au résultat consolidé

Le résultat des opérations d'intérêts reste la composante majeure du résultat consolidé, à 36,0 % en 2018. Pourtant, il a continué de pâtir du contexte de taux bas et accusé une petite baisse, passant de CHF 24,0 milliards en 2017 à CHF 23,5 milliards en 2018 (-1,8 %). Ce solde légèrement négatif résulte du fait que les produits d'intérêts (2018: +CHF 6,8 milliards) ont moins augmenté que les charges d'intérêts (2018: +CHF 7,3 milliards). A noter qu'en comparaison annuelle, on observe un net écart en ce qui concerne tant l'augmentation des produits d'intérêts (2017: +CHF 1,3 milliard) que l'augmentation des charges d'intérêts (2017: +CHF 1,4 milliard): cela s'explique par le fait qu'en 2018, les grandes banques ont rapatrié des activités importantes de filiales étrangères vers les sociétés mères. S'agissant des banques autres que les grandes banques, en 2018, les produits d'intérêts ont augmenté de CHF 1,0 milliard et les charges d'intérêts de CHF 0,8 milliard.

La hausse des charges d'intérêts s'explique également par les taux négatifs. En 2018, les banques en Suisse ont versé à la BNS des taux d'intérêt négatifs à hauteur d'environ CHF 2,0 milliards, ce qui représente une augmentation de quelque CHF 27,3 millions (+1,4 %) par rapport à 2017 – ou encore environ 8,6 % du bénéfice brut en 2018. Depuis l'introduction des taux d'intérêt négatifs en 2015, les banques ont versé à ce titre quelque CHF 6,8 milliards à la BNS.

Nouvelle hausse du résultat des opérations de commissions et prestations de services

Le résultat des opérations de commissions et prestations de services constitue la deuxième composante la plus importante du résultat consolidé, à 33,7 %. Après une première hausse en 2017, il a encore progressé de 0,3 % en 2018 pour atteindre CHF 22,0 milliards. Les postes de produits ainsi que les charges de commissions sont restés quasiment inchangés par rapport à l'année précédente. Cela transparaît aussi dans les activités de négoce et l'évolution boursière: si l'on a compté en 2018 un nombre d'IPO inégalé depuis 2001, ce qui a sans doute eu un effet positif sur les opérations de commissions et prestations de services, les marchés ont enregistré en parallèle des baisses de cours qui ont pesé sur le résultat des opérations de commissions et prestations de services. Les produits des commissions issues des opérations sur titres et opérations de placement ont atteint

CHF 20,6 milliards et fourni la contribution la plus importante au résultat. Les produits des commissions issues des autres prestations de services se sont établis à CHF 4,2 milliards et ceux des commissions issues des opérations de crédit à CHF 2,1 milliards. On a comptabilisé CHF 5,0 milliards au titre des charges de commissions.

Hausse persistante du résultat des opérations de négoce

En 2018, le résultat des opérations de négoce s'est inscrit en hausse de CHF 0,5 milliard (+5,9 %) par rapport à 2017. Il s'est établi à CHF 8,2 milliards, soit 12,5 % du résultat consolidé. L'essentiel de cette hausse est imputable aux grandes banques (+CHF 0,5 milliard) et aux banques boursières (+CHF 0,2 milliard). S'agissant de ces évolutions, rappelons que l'année boursière 2018 a connu des fluctuations parfois fortes et un tassement des cours, qui s'expliquent notamment par des incertitudes politiques accrues – dues à la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis d'une part, aux errements britanniques à propos du Brexit d'autre part. De telles incertitudes ont le plus souvent pour conséquences un regain de volatilité et donc un regain d'activité de négoce.

Hausse des autres résultats ordinaires

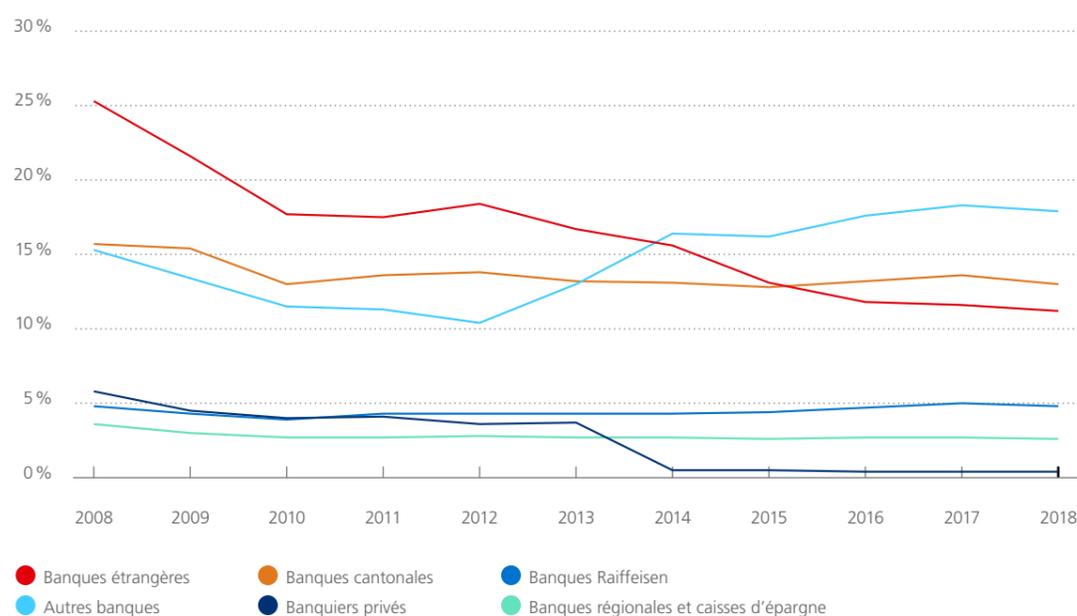
Les autres résultats ordinaires se sont inscrits en hausse de CHF 2,6 milliards à CHF 11,6 milliards (+28,6 %), soit 17,8 % du résultat consolidé. Cette évolution favorable résulte d'une augmentation de CHF 4,3 milliards des produits des participations, dont l'essentiel revient aux grandes banques (+CHF 4,0 milliards). Celles-ci ont comptabilisé à ce poste, en particulier, des distributions de dividendes provenant de leurs filiales, y compris des filiales disposant de leur propre licence bancaire en Suisse. Les «autres produits ordinaires», en revanche, ont enregistré une baisse de CHF 1,5 milliard elle aussi imputable pour l'essentiel (-CHF 1,4 milliard) aux grandes banques. Pour le reste, les postes de produits n'ont que légèrement varié par rapport à 2017. Le résultat des aliénations d'immobilisations financières s'est inscrit en recul, tandis que le résultat des immeubles et les «autres charges ordinaires» progressaient légèrement.

II. 1.1.2 Résultat consolidé par groupes de banques

Les grandes banques (+8,5 %), les banques étrangères (+0,9 %), les banques régionales et caisses d'épargne (+0,2 %) et les «autres établissements» (+2,1 %), composés des groupes «autres banques» et «banques boursières», ont vu leur résultat consolidé augmenter en 2018 par rapport à 2017. En revanche, les banques cantonales (-0,2 %), les banques Raiffeisen (-0,05 %) et les banquiers privés (-4,4 %) ont affiché une trajectoire inverse en termes de résultat consolidé.

Graphique 5

Résultat par groupes de banques (hors grandes banques)²²



Source: BNS

En raison de l'évolution contrastée du résultat consolidé, la contribution des groupes de banques a légèrement varié en 2018 par rapport à 2017. La part des banques à vocation nationale très axées sur les opérations d'intérêts, en particulier, s'est réduite. Celle des grandes banques a progressé (2017: 48,3 %, 2018: 50,1 %) tandis que celle des banques cantonales s'étiolait (2017: 13,6 %, 2018: 13,0 %). Les banques étrangères et les «autres établissements» ont aussi perdu du terrain, passant respectivement de 11,6 % à 11,2 % et de 18,3 % à 17,9 %. Les parts des banques régionales et caisses d'épargne, des banques Raiffeisen ainsi que des banquiers privés sont restées quasiment inchangées.

Depuis 2012, la contribution des «autres établissements» au résultat consolidé a progressé, passant de 10,4 % à 17,9 %. De même, celle des grandes banques est passée de 46,8 % à 50,1 % (non visible sur le graphique). En revanche, les parts des banquiers privés et des banques étrangères ont régressé sur la même période, passant de 3,6 % à 0,4 % pour les premiers et de 18,4 % à 11,2 % pour les deuxièmes. Le recul des banquiers privés en termes de contribution au résultat consolidé s'explique notamment par le changement de structure juridique décidé par certains établissements depuis 2014. Ceux-ci figurent depuis lors parmi les banques boursières, d'où des ruptures structurelles dans les statistiques des groupes «banquiers privés» et «banques boursières». Quant au recul des banques étrangères, c'est dans une certaine mesure un phénomène mondial: dans le cadre de restructurations, les banques ont réduit leurs activités internationales à certains domaines spécifiques. S'y ajoute, outre la compression généralisée des marges, la fonte de la «prime crossborder». S'agissant des autres groupes de banques, leur contribution au résultat consolidé n'a que faiblement évolué.

22 La part des grandes banques dans le résultat consolidé oscille depuis 2009 entre 46 % et 51 %, soit un niveau nettement supérieur à celui des autres groupes de banques. Afin de rendre l'évolution de ces derniers plus visible, le graphique ne fait pas apparaître l'évolution de la part des grandes banques.

II. 1.1.3 Bénéfice annuel et impôts

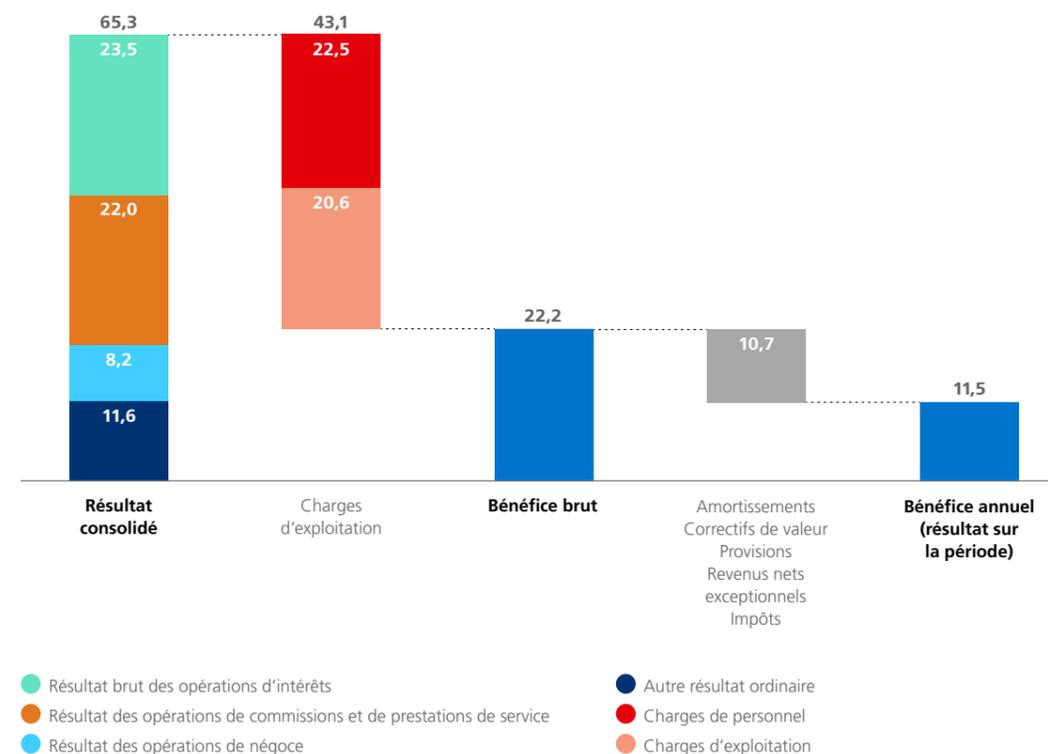
Le bénéfice brut généré par l'activité des banques en Suisse a augmenté de CHF 3,7 milliards (+20,3 %) en 2018 pour s'établir à CHF 22,2 milliards. Cette progression s'explique par la hausse du résultat consolidé (+CHF 2,8 milliards) ainsi que par la baisse concomitante des charges d'exploitation (-CHF 0,9 milliard).

En 2018, sur les 248 banques présentes en Suisse, 216 ont affiché un bénéfice annuel (résultat sur la période).²³ Le bénéfice annuel consolidé s'est établi à CHF 12,8 milliards, soit une hausse de CHF 2,5 milliards (+23,6 %) par rapport à 2017. Les pertes des établissements déficitaires ont augmenté de CHF 0,7 milliard, passant de CHF 0,5 milliard à CHF 1,3 milliard. Globalement et toutes banques confondues, le résultat consolidé sur la période a progressé de CHF 1,7 milliard (+17,3 %) pour s'établir à CHF 11,5 milliards. Y ont principalement contribué les grandes banques (CHF 4,9 milliards), les banques cantonales (CHF 2,9 milliards) et les banques boursières (CHF 1,5 milliard). Les banques ont versé CHF 1,5 milliard d'impôts aux caisses de l'Etat, soit CHF 0,7 milliard de moins qu'en 2017. Ce recul pourrait s'expliquer partiellement par la baisse du taux d'imposition des entreprises intervenue aux Etats-Unis dans le sillage du Tax Cuts and Jobs Act (TCJA) de 2017 et qui rend les transferts de bénéfices vers la Suisse moins intéressants.

²³ Le résultat sur la période se calcule en déduisant du bénéfice brut les «amortissements sur l'actif immobilisé», les «correctifs de valeur, provisions et pertes», les «charges exceptionnelles» et les «impôts» et en y ajoutant le «résultat exceptionnel».

Graphique 6

Détermination du résultat sur la période des banques suisses 2018, en milliards de CHF



Source: BNS

II. 1.2 Evolutions en 2019

Pour la troisième fois consécutive depuis le début de l'année, en juillet, le Fonds monétaire international (FMI) a revu à la baisse ses prévisions concernant la croissance économique mondiale en 2019: en juillet, il anticipe désormais une croissance de 3,2 %, contre 3,5 % en janvier. Il justifie cette nouvelle correction, en particulier, par le conflit commercial persistant entre les Etats-Unis et la Chine ainsi que par les sanctions douanières en résultant. En outre, les incertitudes liées au Brexit, la situation économique et financière de l'Italie et les tensions géopolitiques dans la région du Golfe ne l'incitent guère à l'optimisme.²⁴

Le fléchissement de la conjoncture mondiale freine le commerce extérieur suisse. La baisse du taux d'utilisation des capacités de production, conjuguée au climat de grande incertitude, pèse sur l'activité d'investissement des entreprises. Le SECO table donc sur une croissance modérée du PIB en 2019 (+1,2 %).²⁵

La nomination de la directrice générale du FMI, Christine Lagarde, à la tête de la Banque centrale européenne (BCE) en remplacement de Mario Draghi laisse à penser que la souplesse monétaire de la BCE va perdurer. Cela exerce une pression sur la politique monétaire de la BNS, qui devrait maintenir le cap de l'expansionnisme dans un premier temps. «Le taux d'intérêt négatif et la disposition de la Banque nationale à intervenir au besoin sur le marché des changes sont ainsi toujours nécessaires», affirme la BNS²⁶, qui maintient son taux directeur à -0,75 %. Elle considère toujours que le cours du franc est élevé et la situation fragile sur le marché des devises.

Les Bourses évoluent à contre-courant de l'économie mondiale et semblent ignorer les incertitudes politiques actuelles. Au premier semestre 2019, les cours ont repris des couleurs par rapport au second semestre 2018. Le SMI a franchi la barre des 10 000 points pour la première fois en juin 2019, affichant ainsi une progression d'environ 19 % depuis le début de l'année. Un des facteurs explicatifs de cette évolution est le maintien de la politique monétaire expansionniste – avec une tendance à l'extension. Reste à savoir comment l'embellie boursière se répercutera sur le résultat des opérations de négoce d'ici à la fin de l'année.

24 Fonds monétaire international (2019). World Economic Outlook.

25 Secrétariat d'Etat à l'économie (2019). Prévisions conjoncturelles du Groupe d'experts de la Confédération.

26 Banque nationale suisse (2019). Examen du 21 mars 2019 de la situation économique et monétaire. Communiqué de presse.

II.2 Opérations au bilan

En 2018, le total consolidé des bilans de toutes les banques en Suisse s'est inscrit en légère baisse de 0,8 %. Les interventions monétaires de la BNS influent sur la composition des actifs des banques d'affaires. Les comptes de virement des banques auprès de la BNS affichent toujours des niveaux très élevés. Même après l'introduction des taux d'intérêt négatifs et la suppression du taux de change plancher EUR/CHF, les banques en Suisse jouent pleinement leur rôle de fournisseurs de crédit et de partenaires financiers.²⁷

II.2.1 Evolutions en 2018

II.2.1.1 Evolution des bilans

Le total consolidé des bilans de toutes les banques en Suisse s'est inscrit en baisse en 2018, passant de CHF 3 249,4 milliards à CHF 3 225,0 milliards (-0,8 %). Les banques cantonales ont affiché la plus forte progression par rapport à 2017 (+CHF 25,0 milliards), suivies des banques boursières (CHF 4,7 milliards), des banques régionales et caisses d'épargne (+CHF 2,2 milliards) et des «autres banques» (+CHF 0,3 milliard). De même, les banquiers privés (+CHF 0,1 milliard) et les banques Raiffeisen (+CHF 0,1 milliard) s'inscrivent dans une tendance légèrement haussière. Les grandes banques (-CHF 45,7 milliards) et les banques étrangères (-CHF 11,1 milliards) ont enregistré en revanche une baisse du total des bilans.

²⁷ Institut für Finanzdienstleistungen Zug (2017). Etude sur le financement des PME en Suisse en 2016.

Graphique 7

Total des bilans par groupes de banques

En milliards de CHF	Total des bilans		Evolution du total des bilans	Part du total des bilans 2018
	2017	2018		
Banques cantonales	575,3	600,3	4,3 %	18,6 %
Grandes banques	1 566,4	1 520,8	-2,9 %	47,2 %
Banques régionales et caisses d'épargne	118,1	120,3	1,8 %	3,7 %
Banques Raiffeisen	225,3	225,3	0,0 %	7,0 %
Banques étrangères	324,6	313,5	-3,4 %	9,7 %
Banquiers privés	6,2	6,3	2,0 %	0,2 %
Banques boursières	224,0	228,7	2,1 %	7,1 %
Autres banques	209,5	209,7	0,1 %	6,5 %
Total	3 249,4	3 225,0	-0,8 %	100,0 %

Source: BNS

Les créances hypothécaires restent le poste d'actif le plus important

En 2018, les créances hypothécaires suisses et étrangères ont augmenté de CHF 36,6 milliards (+3,7 %) par rapport à 2017, passant de CHF 995,3 milliards à CHF 1 031,8 milliards. Elles sont ainsi restées le poste d'actif le plus important des banques en Suisse, avec une part de 32,0 % environ. Les banques cantonales (+CHF 14,6 milliards), les banques Raiffeisen (+CHF 7,5 milliards) et les grandes banques (+CHF 6,6 milliards) ont enregistré une hausse particulièrement nette de leurs créances hypothécaires. Comme en 2017, les créances hypothécaires à taux fixe représentaient environ 80 % du total des créances hypothécaires suisses en 2018.

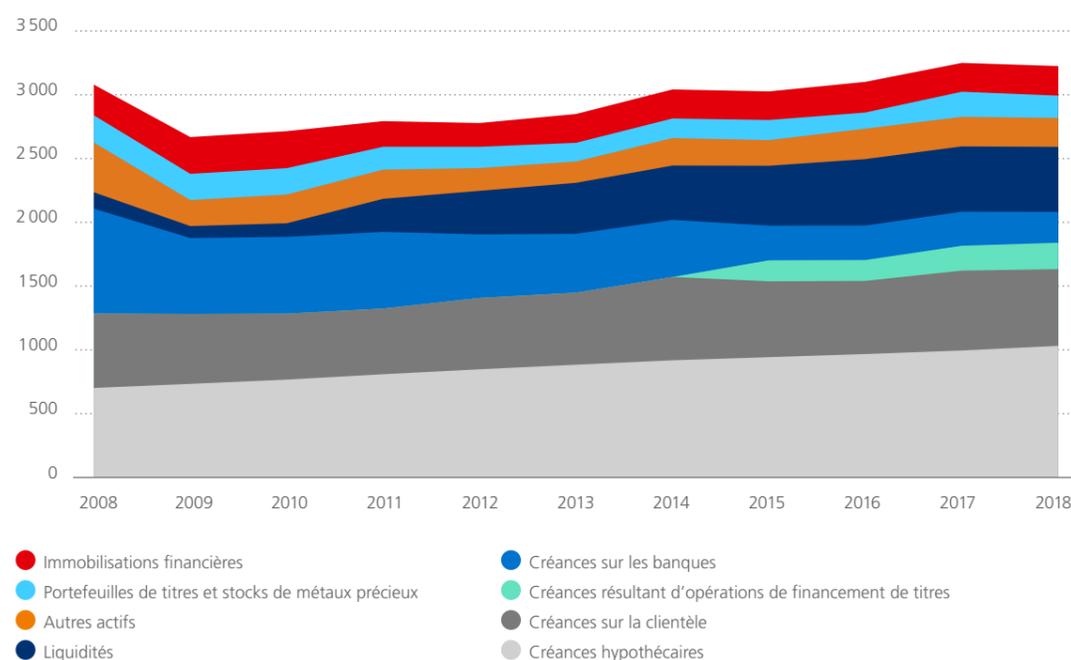
Les créances sur la clientèle diminuent

Les «autres crédits» sont comptabilisés au bilan en tant que créances sur la clientèle. En 2018, les créances sur la clientèle ont diminué de CHF 24,7 milliards (-3,9 %) pour s'établir à CHF 601,2 milliards. Elles sont néanmoins restées le deuxième poste d'actif en volume et représentaient 18,6 % du total des actifs. Leur diminution résulte en particulier du recul des créances des grandes banques sur la clientèle étrangère, qui ont baissé de CHF 31,4 milliards. L'essentiel de ce montant concernait des créances sur des sociétés intragroupe.

Graphique 8

Composition des actifs

En milliards de CHF



Source: BNS

Légère baisse des liquidités

En 2018, les liquidités se sont inscrites en légère baisse, à CHF 509,7 milliards (-CHF 1,7 milliard, soit -0,3 % par rapport à 2017). Si les réserves détenues en Suisse ont augmenté de CHF 9,2 milliards, celles détenues à l'étranger ont diminué de CHF 10,9 milliards. En effet, les grandes banques ont à la fois accru de CHF 10,1 milliards leurs actifs en comptes de virement auprès de la BNS et réduit de CHF 8,9 milliards leurs avoirs à vue auprès de banques centrales étrangères.

Hausse des placements financiers

Les placements financiers se sont établis à CHF 231,9 milliards en 2018, soit une hausse de CHF 6,2 milliards (+2,7 %) par rapport à 2017. Celle-ci s'explique par le fait que les placements financiers suisses ont continué de progresser (+CHF 6,6 milliards). Les placements étrangers, en revanche, se sont inscrits en léger recul (-CHF 0,4 milliard), de même que les participations (-CHF 0,8 milliard).

Baisse des portefeuilles de titres et stocks de métaux précieux

En 2018, les portefeuilles de titres et stocks de métaux précieux se sont inscrits en baisse de CHF 22,1 milliards (-11,2 %) à CHF 175,0 milliards, en raison de l'évolution négative du marché des actions. L'indice de référence suisse, le SMI, a perdu 10,2 %, reflétant l'évolution qu'ont connue de nombreux grands indices de référence.

Profonde évolution de la composition des actifs depuis 2008

Des changements notables sont intervenus dans la composition des actifs au cours des dix dernières années, notamment une augmentation spectaculaire des liquidités entre 2008 et 2018. Alors qu'elles s'élevaient à CHF 128,0 milliards en 2008, elles ont atteint CHF 509,7 milliards à fin 2018. Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, les interventions de la BNS pour lutter contre le franc suisse fort ont été déterminantes puisque, lorsqu'elle vend des devises étrangères, la BNS crédite la contrepartie en francs suisses sur les comptes de virement des contreparties. D'autre part, en raison de la faiblesse des taux d'intérêt, les coûts d'opportunité liés à la détention de liquidités étaient réduits, de sorte que les banques ont déposé d'abondantes liquidités en comptes de virement auprès de la BNS. Elles ont porté leurs actifs détenus dans ces comptes d'environ CHF 37,2 milliards en 2008 à CHF 466,7 milliards en 2018, et ce en dépit des taux d'intérêt négatifs prélevés depuis janvier 2015.

Les créances hypothécaires suisses et étrangères, elles aussi, se sont inscrites en hausse constante entre 2008 et 2018²⁸ (+47,0 %, de CHF 701,9 milliards à CHF 1 031,8 milliards). Leur part dans le total des actifs est ainsi passée de 22,8 %

²⁸ Les créances hypothécaires étrangères représentent environ 2 % du total des créances hypothécaires, de sorte qu'elles sont négligeables.

à fin 2008 à 32,0 % à fin 2018. La faiblesse persistante des taux d'intérêt, là encore, a joué un rôle, de même que la forte demande immobilière en résultant. Quant aux créances sur les banques, elles représentaient 26,7 % du total des actifs en 2008. En 2018, ce chiffre n'était plus que de 7,5 % (2008: CHF 822,0 milliards, 2018: CHF 241,4 milliards). Cette diminution tient en particulier au fait que les banques ont volontairement réduit ce poste du bilan pour atténuer les liens d'interdépendance avec d'autres banques. Elle résulte aussi des exigences réglementaires accrues en matière de fonds propres. Entre 2008 et 2018, les portefeuilles de titres et stocks de métaux précieux ont enregistré une baisse de 18,2 % (2008: CHF 213,9 milliards, 2018: CHF 175,0 milliards). Leur part dans le total des actifs est passée de 6,9 % à 5,4 %. Cette décline constante reflète la volonté stratégique résolue des banques de réduire leurs actifs pondérés en fonction des risques.

Hausse des engagements résultant des dépôts de la clientèle

Le poste «Engagements résultant des dépôts de la clientèle», qui comprend les dépôts à vue, les dépôts à terme et les autres engagements résultant des dépôts de la clientèle, a enregistré en 2018 une hausse de CHF 26,7 milliards (+1,5 %) à CHF 1 814,8 milliards. Il représentait 56,3 % du total des bilans à fin 2018. Les dépôts à vue se sont inscrits en recul de CHF 9,4 milliards (-1,1 %). De même, les autres engagements résultant des dépôts de la clientèle ont baissé de CHF 3,0 milliards (-0,4 %). En revanche, les dépôts à terme ont augmenté de CHF 39,1 milliards (+17,0 %). C'est dans les banques cantonales et les grandes banques que la progression du poste «Engagements résultant des dépôts de la clientèle» a été la plus marquée, à respectivement +CHF 12,3 milliards et +CHF 15,5 milliards. S'agissant des grandes banques, cette progression provient pour l'essentiel de nouveaux dépôts d'entités intragroupe sans licence bancaire. Enfin, dans la droite ligne de l'évolution observée en 2017, on a enregistré en 2018 une baisse des engagements envers la clientèle à l'étranger (-CHF 3,7 milliards) et une hausse en Suisse (+CHF 30,3 milliards).

Recul des engagements envers les banques

En 2018, les engagements envers les banques se sont inscrits en recul de CHF 10,5 milliards (-2,7 %), en raison d'une baisse de CHF 14,6 milliards des engagements envers les banques à l'étranger. Les engagements envers les banques en Suisse, en revanche, ont augmenté de CHF 4,1 milliards.

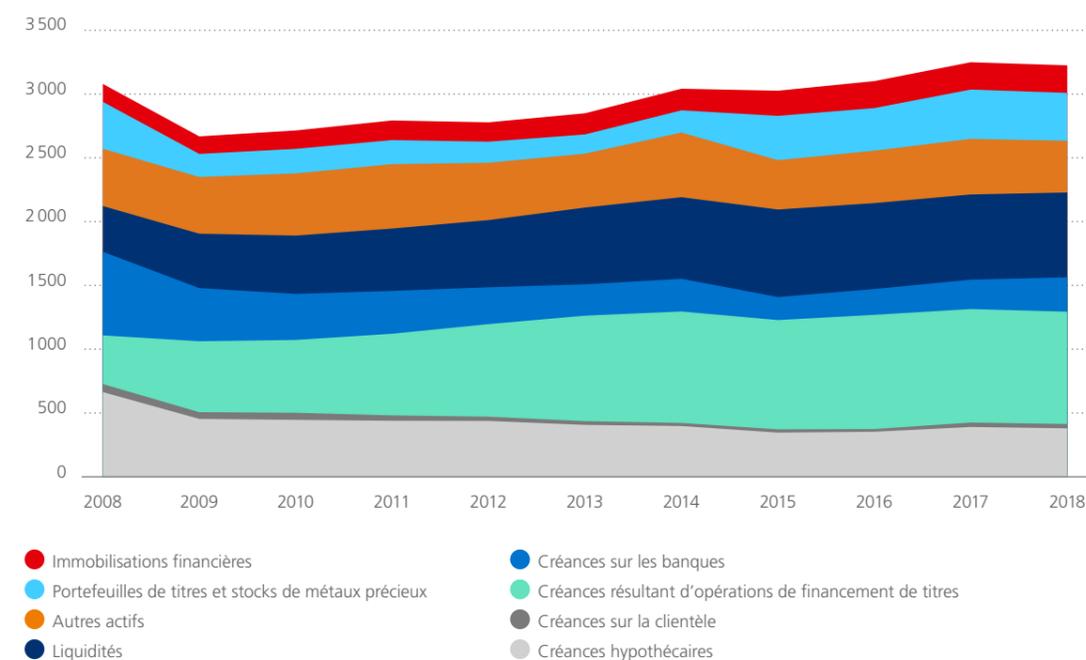
Hausse des fonds propres

Les fonds propres ont enregistré en 2018 une hausse de CHF 1,7 milliard (+0,8 %) ; à CHF 215,8 milliards. Depuis 2015, on entend par «fonds propres» la somme du capital social, de la réserve légale issue du capital, de la réserve légale issue du bénéfice, des réserves facultatives issues du bénéfice, des propres parts du capital (poste négatif) et du bénéfice reporté/de la perte reportée.

Graphique 9

Composition des passifs

En milliards de CHF



Source: BNS

Baisse des engagements résultant des opérations de négoce

Les engagements résultant des opérations de négoce ont baissé de CHF 1,1 milliard (-3,1 %) à CHF 33,4 milliards. Les engagements résultant des opérations de négoce comprennent toutes les positions à découvert liées au poste d'actif «Portefeuilles de titres et stocks de métaux précieux». L'année 2018 ayant été marquée par des pertes sur les marchés, les positions à découvert se sont logiquement réduites.

Baisse des emprunts, lettres de gage et obligations de caisse

Le poste «Emprunts, lettres de gage et obligations de caisse» s'est inscrit en baisse de CHF 30,1 milliards (-6,9 %). Cette évolution résulte d'une baisse de CHF 29,0 milliards des emprunts et lettres de gage, laquelle résulte elle-même d'un recul des papiers monétaires (-CHF 21,3 milliards) et des emprunts (-CHF 19,4 milliards) émis par les grandes banques à l'étranger. Cela pourrait s'expliquer en particulier par la politique monétaire expansionniste: l'abondance de liquidités sur le marché rend les papiers monétaires relativement peu attrayants. En Suisse en revanche, ce poste du bilan s'est inscrit en hausse (+CHF 11,8 milliards), principalement dans les banques cantonales (+CHF 4,8 milliards) et les grandes banques (+CHF 3,7 milliards).

Composition des passifs au fil du temps

Les engagements envers les banques, qui constituaient le principal poste de passif avant 2008, n'ont cessé de diminuer par la suite. Depuis 2008, ils ont accusé une baisse de 42,8 %, soit CHF 284,2 milliards, à CHF 379,9 milliards. Cela montre que les liens d'interdépendance entre les banques, notamment en Suisse, se sont encore relâchés, et que le financement des établissements est solide. Sur la même période, soit entre 2008 et 2018, les dépôts à vue sont passés de CHF 381,5 milliards à CHF 880,6 milliards. Leur part dans le total des passifs est passée quant à elle de 12,4 % en 2008 à 27,3 % en 2018, faisant d'eux le principal poste de passif à fin 2018. Dans le même temps, la part des dépôts à terme est passée de 21,3 % en 2008 à 8,4 % en 2018. Le contexte de taux bas fait perdre de leur attrait aux dépôts à terme par rapport aux dépôts à vue, d'où des arbitrages au détriment des premiers.

II. 2.1.2 Evolution des opérations de crédit en Suisse

Le volume de l'encours de crédit national s'élevait en 2018 à CHF 1 174,7 milliards, dont CHF 164,6 milliards provenant de créances gagées et en blanc sur la clientèle (entreprises, corporations de droit public et crédits à la consommation) et CHF 1 010,2 milliards provenant de créances hypothécaires. Par rapport à 2017, le volume total de l'encours de crédit national s'est inscrit en hausse de 3,9 %. La croissance des crédits hypothécaires nationaux de 3,6 % s'est également établie au-dessus du niveau de l'année précédente (2017: +2,7 %). Les créances hypothécaires ont augmenté de CHF 321,0 milliards (+46,6 %) depuis 2008 et leur part dans l'encours de crédit national est passée de 79,1 % à 86,0 %. Elles représentent ainsi sans discontinuer l'essentiel de l'encours de crédit. Les créances gagées ont elles aussi augmenté par rapport à 2017 (+10,6 %), tandis que les créances en blanc ont baissé (-2,0 %).

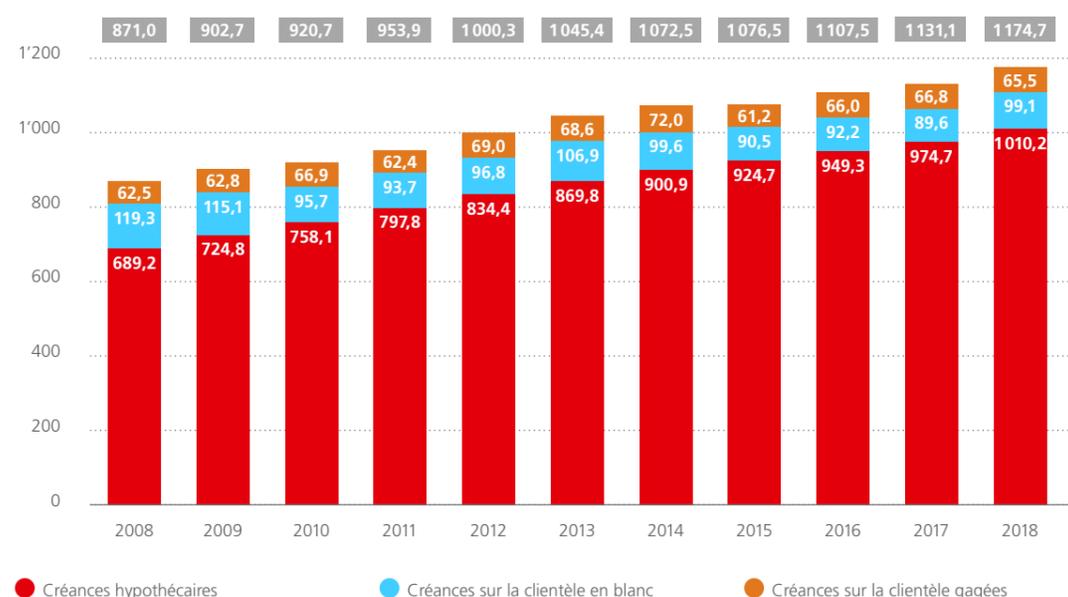
Les établissements non bancaires se lancent de plus en plus dans les opérations hypothécaires. Selon la BNS, la croissance des prêts hypothécaires octroyés par des fonds de pension s'élevait à 16,8 % (2017). Aujourd'hui, les créances hypothécaires des établissements non bancaires excèdent largement les 5 % du marché total. Parallèlement, en 2018, les plateformes de *crowdfunding* ont permis de collecter quelque CHF 516,6 millions – un montant en croissance de 38 % par rapport à 2017. Les principaux moteurs de cette croissance sont les financements de PME via le *crowdlending* et les investissements immobiliers via le *crowdinvesting*.²⁹

29 Institut für Finanzdienstleistungen Zug (2019). Crowdfunding Monitor Suisse 2019.

Graphique 10

Evolution du volume de crédit national

En milliards de CHF



Source: BNS

Trois quarts des crédits hypothécaires consentis aux ménages en 2018

L'encours total des crédits hypothécaires a augmenté de 3,7 % en 2018, à CHF 1 031,8 milliards. L'essentiel de ce montant (CHF 1 010,2 milliards) concernait des clients suisses. Sur l'encours national, 75 % étaient des hypothèques consenties aux ménages. La part des crédits hypothécaires à taux fixe dans les crédits hypothécaires consentis s'élevait en 2018 à 78,3 %. Le taux d'intérêt moyen applicable aux créances hypothécaires nationales a baissé, passant de 1,53 % en 2017 à 1,45 % en 2018.³⁰ Les créances hypothécaires d'une durée de plus de cinq ans ont gagné en importance au fil du temps: elles représentaient 24,7 % des créances hypothécaires en 2018, contre 12,4 % seulement en 2008.

³⁰ Entretemps, les clients institutionnels se voient même proposer des prêts hypothécaires à intérêts négatifs.

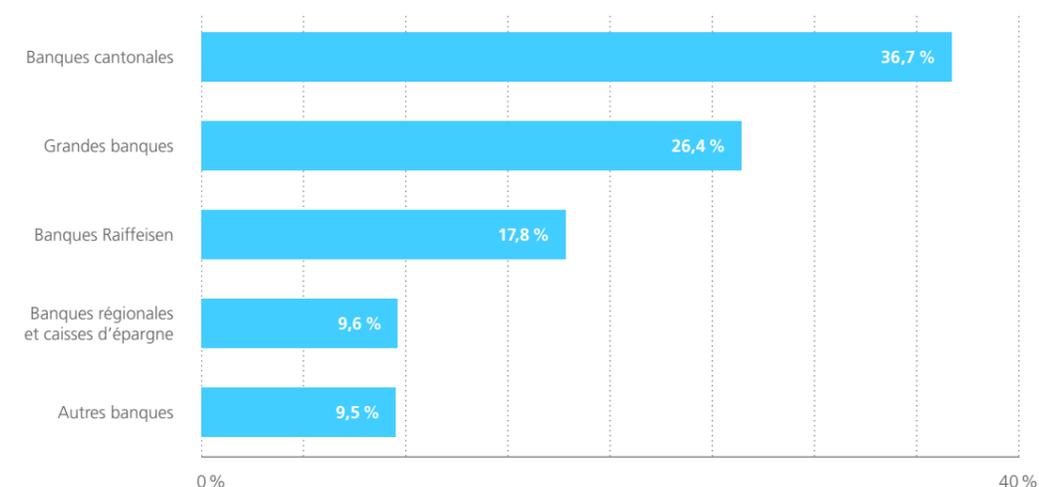
Banques cantonales: la part du lion sur le marché hypothécaire suisse

Hypothekarmarkt

A fin 2018, les banques cantonales drainaient 36,7 % du volume de crédit hypothécaire national. Elles étaient suivies des grandes banques, à 26,4 % (cf. graphique 11). Au cours des dernières années, les grandes banques ainsi que les banques régionales et caisses d'épargne ont peu étoffé leurs positions sur le marché suisse du crédit hypothécaire. Les autres banques en revanche, notamment les banques Raiffeisen et les banques cantonales, ont gagné des parts de marché.

Graphique 11

Répartition du marché national du crédit hypothécaire 2018



Source: BNS

Les crédits hypothécaires de premier rang nettement en tête

En termes de catégories de nantissement, la part des créances hypothécaires suisses de premier rang s'est établie à 92,6 % en 2018, soit un chiffre égal à celui de 2017. La catégorie de nantissement «premier rang» comprend les créances hypothécaires jusqu'à deux tiers de la valeur vénale de l'immeuble concerné. On n'observe pas de différences significatives selon les groupes de banques. La forte proportion de crédits hypothécaires de premier rang est révélatrice, d'une part, de la prudence avec laquelle ces crédits sont octroyés et, d'autre part, d'un amortissement accru des hypothèques de deuxième rang.

A en croire le rapport sur la stabilité financière de la BNS, les banques à vocation nationale reposent sur des bases solides. Ces dernières années, leurs fonds propres ont augmenté nettement plus vite que leurs actifs pondérés en fonction des risques. Il en résulte des ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques qui sont nettement supérieurs aux exigences réglementaires minimales.³¹

Baisse de la demande de crédits à la consommation

Les crédits à la consommation restent d'importance relativement mineure en Suisse. A fin 2018, 565 835 crédits à la consommation étaient en cours, pour un volume de CHF 7,8 milliards. Cela correspond à une baisse en volume de 6,8 % par rapport à 2017.

II. 2.2 Evolutions en 2019

Hausse du total des bilans

Sur les cinq premiers mois de l'année 2019, le total consolidé des bilans de toutes les banques en Suisse s'est affiché en hausse de CHF 95,0 milliards (+2,8 %), passant de CHF 3 377,0 milliards en décembre 2018 à CHF 3 472,0 milliards en mai 2019.³² L'évolution défavorable observée en 2018 ne s'est donc pas poursuivie et le total des bilans des banques dépasse déjà le niveau de l'année dernière.

Concernant les actifs: hausse des créances, des opérations de négoce et des placements financiers

Entre janvier et mai 2019, les créances résultant d'opérations de financement de titres ont augmenté de CHF 31,0 milliards (+14,7 %) et les créances résultant des opérations de négoce ont suivi la même trajectoire à +CHF 10,7 milliards (+6,2 %). Cela indique qu'au premier semestre, les banques ont renforcé leurs positions en papiers monétaires et titres de créance et accumulé les créances résultant d'opérations de prise en pension. Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires se sont inscrites en hausse de respectivement CHF 19,6 milliards (+3,2 %) et CHF 15,6 milliards (+1,5 %). Les créances sur les banques ont également augmenté

(+CHF 6,4 milliards, soit +2,3 %), de même que les placements financiers (+CHF 1,5 milliard, soit +0,6 %). En revanche, les liquidités ont affiché un léger recul de CHF 2,8 milliards (-0,5 %).

Concernant les passifs: hausse des engagements

Du côté des passifs, les engagements résultant des dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de CHF 40,2 milliards (+2,2 %). Les dépôts à vue ont progressé de CHF 19,5 milliards (+2,2 %), soit davantage qu'en 2018 où ils s'étaient inscrits en hausse de CHF 7,8 milliards (+0,8 %) sur la même période. Quant aux dépôts à terme, entre janvier et mai 2019, ils ont augmenté de CHF 7,2 milliards (+2,6 %), ce qui marque un ralentissement par rapport à 2018 (+CHF 18,7 milliards, soit +8,0 % sur la même période). Les engagements résultant des opérations de négoce ont enregistré une hausse marquée de CHF 12,1 milliards (+36,3 %). Ce poste comprend des positions à découvert liées aux opérations de négoce, ce qui laisse à penser que les investisseurs tablaient sur des baisses des cours de Bourse. Les engagements résultant d'opérations de financement de titres ont également enregistré une forte progression de CHF 10,9 milliards (+8,6 %). Le poste «Emprunts, lettres de gage et obligations de caisse» s'est contenté d'une faible hausse de CHF 6,2 milliards (+1,5 %). Enfin, les engagements envers les banques ont augmenté de CHF 2,1 milliards (+0,5 %) et les fonds propres de CHF 2,1 milliards (+1,0 %).

Dynamique modérée en matière d'octroi de crédits hypothécaires

Les crédits hypothécaires sont restés sur leur trajectoire ascendante au cours des cinq premiers mois de l'année: ils ont augmenté de CHF 15,3 milliards (+1,5 %) à CHF 1 021,0 milliards. Les créances gagées et en blanc se sont également inscrites en hausse de respectivement CHF 2,3 milliards (+3,4 %) et CHF 2,7 milliards (+2,7 %). Selon le SECO, la propension à investir des entreprises et le nombre des permis de construire sont en baisse en Suisse.³³ Un assouplissement de la politique monétaire étant de l'ordre du possible, attendons de voir comment évoluera l'octroi de crédit en cours d'année.

³¹ Banque nationale suisse (2019). Rapport sur la stabilité financière 2019.

³² Les chiffres mensuels reposent sur des relevés partiels de la BNS et peuvent donc différer des statistiques de fin d'année, qui reposent sur un relevé exhaustif.

³³ Secrétariat d'Etat à l'économie (2019). Tendances conjoncturelles été 2019.

II.3 Gestion de fortune

Au total, les actifs sous gestion dans les banques en Suisse s'établissaient fin 2018 à CHF 6 943,5 milliards, soit en baisse de CHF 348,4 milliards (-4,8 %) par rapport à 2017. La part relative des actifs des clients étrangers est restée quasiment inchangée à 47,5 %. La Suisse demeure le leader mondial du Wealth Management transfrontalier: plus d'un quart (part de marché environ 27 %) des actifs sous gestion transfrontalière dans le monde sont gérés en Suisse.³⁴

II.3.1 Evolutions en 2018

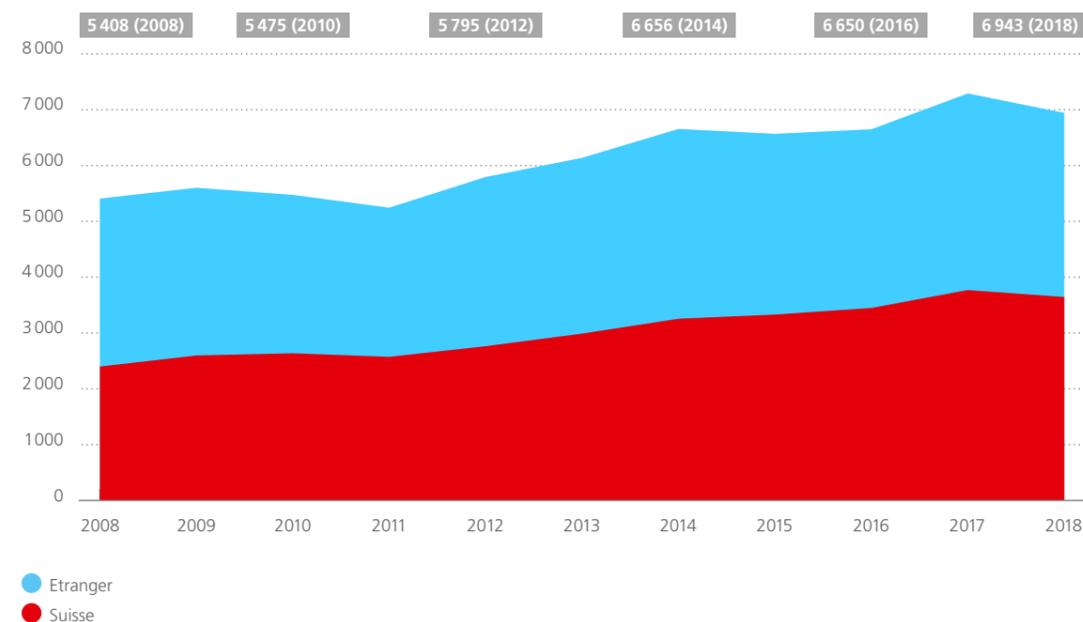
Au total, les actifs sous gestion dans les banques en Suisse s'établissaient fin 2018 à CHF 6 943,5 milliards, soit en baisse de CHF 348,4 milliards (-4,8 %) par rapport à 2017. Ce recul se reflète au niveau des actifs des clients étrangers (-6,4 %) comme des clients suisses (-3,3 %). Les actifs sous gestion se composent des portefeuilles de titres détenus en dépôt pour le compte de clients (2018: CHF 5 849,3 milliards), des engagements envers la clientèle hors dépôts à vue (2018: CHF 934,1 milliards) ainsi que des engagements fiduciaires (2018: CHF 160,0 milliards).

³⁴ Vous trouverez une analyse détaillée des actifs sous gestion en Suisse, selon les segments de clientèle et le mode de gestion, dans la troisième partie («Evolution dans des domaines d'activité spécifiques»).

Graphique 12

Actifs sous gestion en Suisse selon la provenance des clients*

En milliards de CHF



* A partir de novembre 2015, la BNS a commencé à effectuer des relevés sur la base des nouvelles prescriptions comptables pour les banques (PCB) édictées par la FINMA (Circ.-FINMA 15/01, qui remplace la Circ.-FINMA 08/02). Les PCB ont modifié la structure et le contenu des bilans et des comptes de résultat des banques. Ces modifications concernent notamment les «actifs sous gestion». En raison de la restructuration des postes pour la période 2006-2014, les chiffres peuvent varier par rapport à ceux indiqués jusqu'ici.

Source: BNS

L'éclatement de la crise financière et économique de 2008 a eu pour effet direct un recul spectaculaire des actifs sous gestion. Les portefeuilles de titres détenus en dépôt pour le compte de clients, en particulier, ont subi de lourdes pertes en raison de l'effondrement des indices boursiers. Par la suite, au fil des années, les actifs sous gestion ont repris CHF 1 883,4 milliards (+34,8 %) pour s'établir à CHF 7 291,8 milliards en 2017.

En 2018, les actifs sous gestion étaient en recul par rapport à 2017. Cette trajectoire baissière est due à la baisse des portefeuilles de titres détenus en dépôt pour le

compte de clients (-6,5 %) – baisse qui peut s’expliquer en partie par un effet d’évaluation. Le MSCI World Index, par exemple, s’est inscrit en recul de 8,7 % en 2018. En revanche, les engagements envers la clientèle hors dépôts à vue (+4,0 %) et les engagements fiduciaires (+15,8 %) ont augmenté par rapport à l’année précédente. Les portefeuilles de titres représentant de loin la majeure partie des actifs sous gestion, c’est leur recul qui a déterminé la tendance.

La part des actifs sous gestion des clients étrangers a baissé entre 2008 et 2018, passant de 55,7 % à 47,5 %. Cela s’explique par plusieurs raisons. Tout d’abord, il y a l’effet monétaire. Les clients étrangers détiennent une part d’actifs libellés en euros et en dollars américains nettement plus importante que celle des clients suisses. Or les parts des actifs sous gestion sont calculées en francs suisses. Si le franc suisse s’apprécie par rapport à d’autres monnaies, la part des actifs des clients étrangers baisse automatiquement par rapport à celle des clients suisses. Depuis que la Suisse s’est prononcée en faveur de l’EAR en 2013, la part des actifs sous gestion des clients étrangers n’a que peu varié.³⁵

Recul des portefeuilles de titres

En 2018, les portefeuilles de titres détenus en dépôt pour le compte de clients ont diminué de CHF 406,2 milliards à CHF 5 849,3 milliards (-6,5 %). On distingue les portefeuilles de titres de type «Actions» (37,6 %), «Parts de placements collectifs» (36,3 %), «Obligations» (21,6 %) et «Autres» (4,4 %). Tous se sont inscrits en recul par rapport à 2017 – le type «Actions» en tête (-11,7 %), suivi des types «Autres» (-4,4 %), «Parts de placements collectifs» (-3,3 %) et «Obligations» (-2,3 %). Les portefeuilles de titres libellés en francs suisses ont diminué de CHF 202,7 milliards (-6,8 %), suivis de ceux libellés en euros (-CHF 121,3 milliards, soit -14 %) et en dollars (-CHF 42,7 milliards, soit -2,7 %).

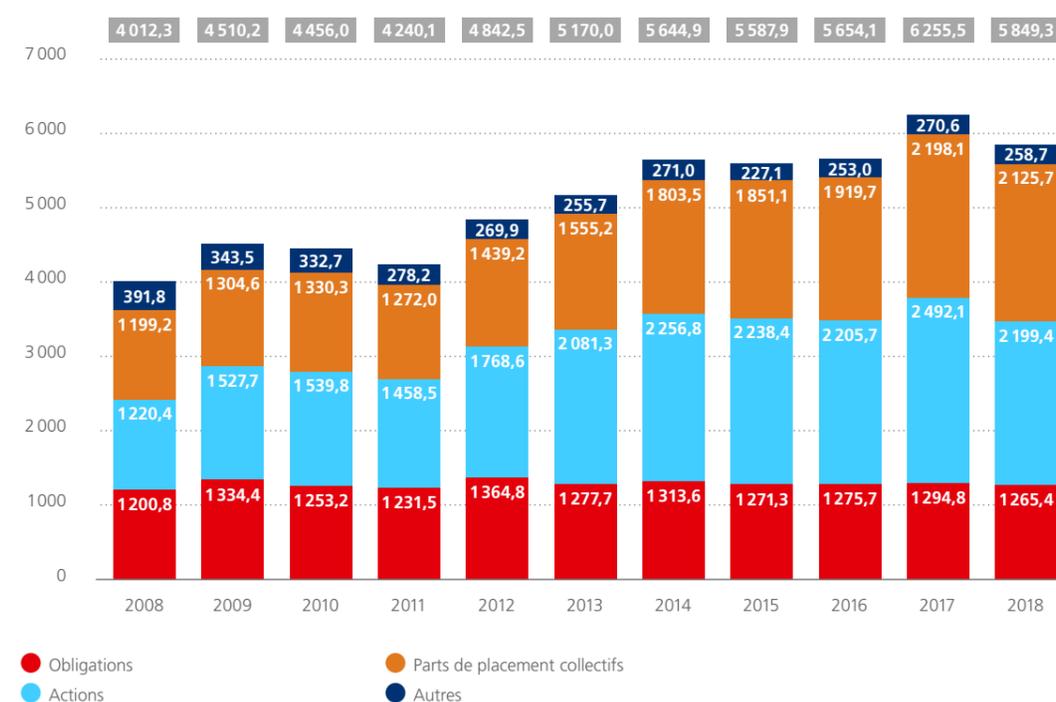
³⁵ Pour une analyse détaillée de l’évolution des actifs depuis 2013, cf. Partie III.



Graphique 13

Portefeuilles de titres détenus en dépôt pour le compte de clients par types

En milliards de CHF



Source: BNS

Nette contraction des portefeuilles d’actions

Les portefeuilles d’actions détenus en dépôt pour le compte de clients ont diminué de 11,7 % par rapport à 2017. A fin 2018, ils s’établissaient à CHF 2 199,4 milliards. Les actions constituaient la position la plus importante dans les portefeuilles de titres, dont elles représentaient quelque 37,6 %.

Baisse de la demande de placements collectifs de capitaux

Les placements collectifs de capitaux – principalement des fonds de placement – constituent la deuxième catégorie de titres par ordre d’importance, à 36,3 %. En 2018, ils se sont inscrits en recul de 3,3 % à CHF 2 125,5 milliards.

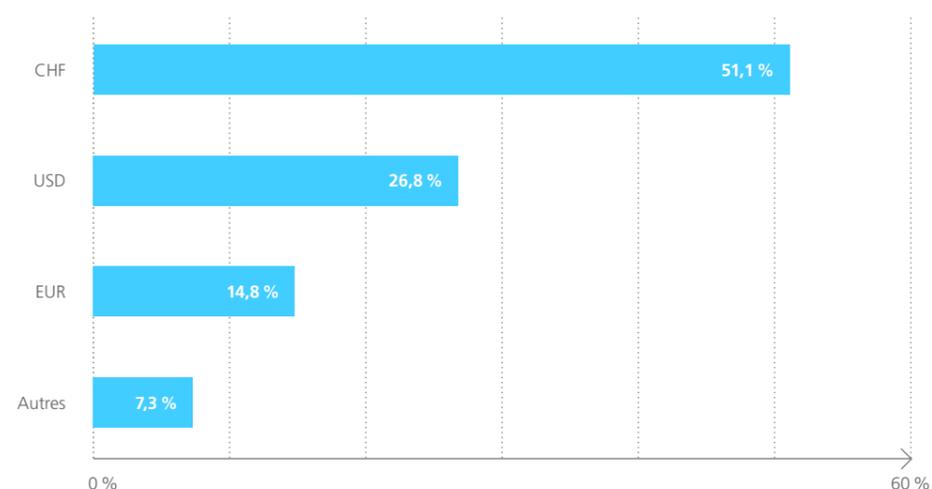
Baisse des portefeuilles obligataires

En 2018, les portefeuilles obligataires ont enregistré une baisse de 2,3 % à CHF 1 265,4 milliards. La part des obligations dans les dépôts de la clientèle s'est établie à 21,6 %, de sorte que les obligations constituaient la troisième catégorie de placement par ordre d'importance.

Recul des «autres» portefeuilles de titres

En 2018, les «autres» portefeuilles de titres ont enregistré une baisse de 4,4 % à CHF 258,7 milliards et ont représenté 4,4 % des dépôts de la clientèle.

Graphique 14

Structure des portefeuilles en dépôt par monnaies, fin 2018

Source: BNS

Part accrue du dollar dans les portefeuilles, au détriment de l'euro

L'euro a légèrement régressé comme monnaie de placement: la part des placements en euros dans l'ensemble des portefeuilles de titres est passée de 15,8 % en 2017 à 14,8 % en 2018. Bien que les portefeuilles libellés en dollars aient baissé en valeur absolue par rapport à l'année précédente (-2,7 %), leur part dans les portefeuilles a augmenté pour passer de 25,7 % à 26,8 %. La monnaie de placement de loin la plus importante reste le franc suisse, à 51,1 %.

Léger recul des engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements

A fin 2018, les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements s'élevaient à CHF 664,7 milliards. Cela correspond à un recul de 0,4 % par rapport à 2017. Au total, les clients suisses détenaient 89,6 % des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne et de placements en 2018. Ces dépôts comprennent en particulier les postes «Comptes de libre passage (2^e pilier)» et «Avoirs de la prévoyance liée (3^e pilier)».

Nouvelle hausse des dépôts fiduciaires

Les dépôts fiduciaires gérés par les banques en Suisse ont augmenté de CHF 21,8 milliards en 2018 pour s'établir à CHF 160,0 milliards (+16,0 %). La majeure partie de ces entrées (82,7 %) provient de l'étranger. C'est la troisième hausse consécutive des dépôts fiduciaires depuis 2016. En 2008, les dépôts fiduciaires gérés par les banques en Suisse s'établissaient au total à CHF 382,4 milliards. Depuis lors, ils n'avaient cessé de décliner jusqu'à atteindre un plus bas en 2015, à CHF 114,0 milliards. En 2018, ils ne représentaient que 2,3 % des actifs sous gestion en Suisse, d'où une incidence réduite sur le Wealth Management helvétique.

II. 3.2 Evolutions en 2019

A fin mai 2019, le total des actifs sous gestion dans les banques en Suisse s'élevait à CHF 7 426,1 milliards, ce qui correspond à une hausse de CHF 528,5 milliards (+7,7 %) par rapport à fin 2018 (décembre 2018: CHF 6 897,6 milliards). Le niveau atteint en décembre 2017 (CHF 7 291,8 milliards), inégalé depuis la crise financière, est ainsi dépassé.³⁶ Cette hausse du total des actifs sous gestion résulte d'une augmentation de CHF 491,2 milliards (+8,5 %) des portefeuilles de titres, qui sont passés de CHF 5 785,9 milliards à CHF 6 277,1 milliards. Sur les cinq premiers mois de l'année, les engagements envers la clientèle hors dépôts à vue se sont inscrits en hausse de CHF 20,6 milliards (+2,2 %) à CHF 969,9 milliards. Les engagements fiduciaires ont fait de même (+CHF 16,7 milliards, soit +10,3 %) pour s'établir à CHF 179,2 milliards. Une explication possible à cette évolution est qu'au premier semestre 2019, les

³⁶ Les chiffres mensuels reposent sur des relevés partiels de la BNS et peuvent donc différer des statistiques de fin d'année, qui reposent sur un relevé exhaustif.

marchés d'actions se sont nettement redressés par rapport au second semestre 2018 et ont retrouvé le niveau qu'ils avaient avant la chute des cours intervenue à partir de la fin septembre 2018.

II.4 Emploi dans les banques en Suisse

A fin 2018, les banques en Suisse employaient 90 660 personnes (en équivalents plein temps, sur le territoire national), soit 1,3 % de moins qu'à fin 2017. Le taux de chômage dans le secteur bancaire s'établissait à 2,3 % – un niveau nettement inférieur à celui de l'économie globale.

Au premier semestre 2019, selon une enquête réalisée par l'ASB, les effectifs se sont inscrits en léger recul dans les banques en Suisse. Environ 60 % des établissements interrogés anticipent une situation inchangée de l'emploi au second semestre 2019.

II.4.1 Evolutions en 2018

A fin 2018, les banques employaient en Suisse 90 660 personnes (en équivalents plein temps) dont environ 23 000 dans le Wealth Management (cf. chapitre III. 2.7), ce qui représente 1 240 postes de moins (-1,3 %) sur une année.³⁷ Comme en 2017, ce recul s'explique en partie par des transferts d'emplois vers des entités intra-groupe non prises en compte dans les statistiques bancaires.

Selon le SECO, le taux de chômage dans le secteur bancaire suisse s'est établi en moyenne à 2,3 % en 2018, soit 0,4 point de pourcentage en dessous du taux de chômage dans l'économie globale (2,7 %). Il est donc faible en comparaison nationale. En moyenne annuelle sur 2018, on a compté au total 3 418 chômeurs inscrits relevant du secteur bancaire, soit 581 de moins qu'en 2017.³⁸ Compte tenu de l'ampleur et de la persistance des défis auxquels les banques sont confrontées, le marché de l'emploi demeure extrêmement robuste.

³⁷ Le 27 juin 2019, en raison d'un correctif apporté a posteriori par une banque intégrée dans ses statistiques, la BNS a ramené de 93 554 à 91 900 le nombre de personnes employées par les banques en Suisse en 2017.

³⁸ Secrétariat d'Etat à l'économie (2019). La situation sur le marché du travail.

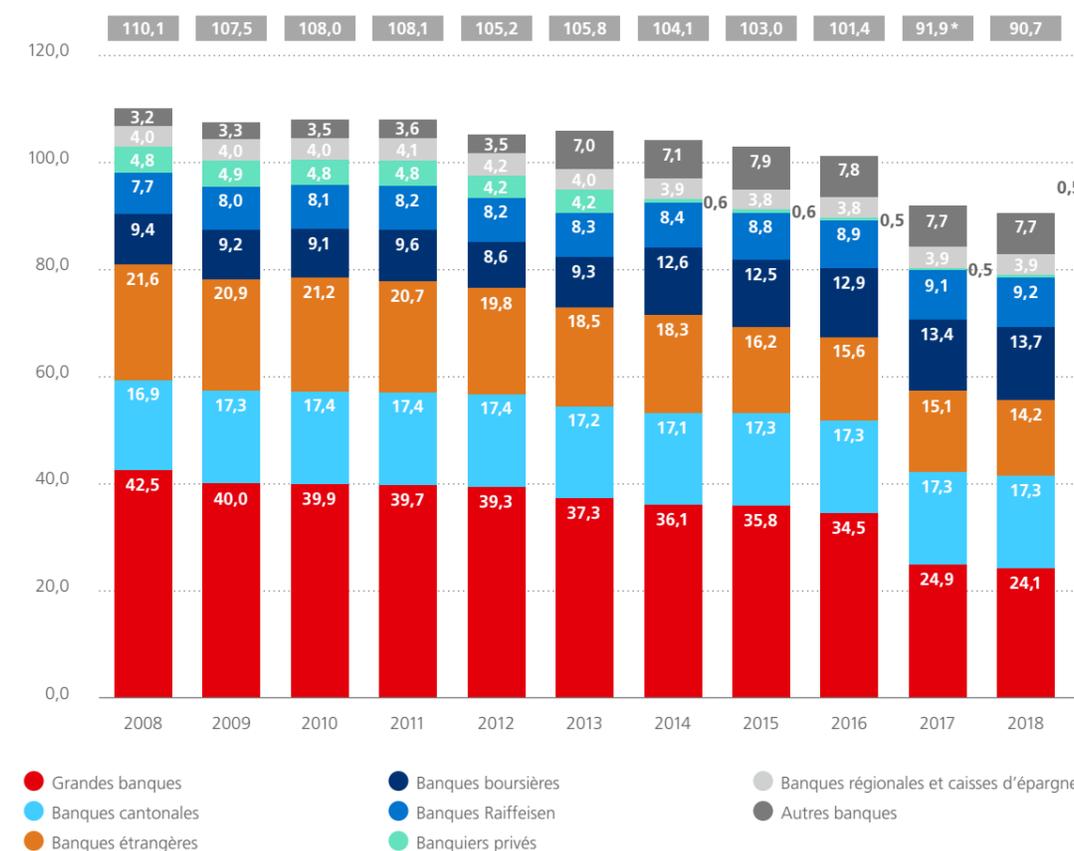


La tendance à la consolidation dans le secteur bancaire est déjà ancienne. Le contexte de taux bas, le renforcement des règles régissant l'octroi de crédit et les nouvelles exigences en matière de fonds propres pèsent sur les marges. L'externalisation et la numérisation de certains processus d'affaires permettent de réduire les coûts de main-d'œuvre tout en augmentant la productivité.

Graphique 15

Emploi dans les banques en Suisse

En milliers d'équivalents plein temps



* Ce chiffre intègre un effet exceptionnel résultant d'un transfert de personnel effectué par une grande banque vers une société de services intragroupe. Le 27 juin 2019, en raison d'un correctif apporté a posteriori par une banque intégrée dans ses statistiques, la BNS a ramené de 93 554 à 91 900 le nombre de personnes employées par les banques en Suisse en 2017.

Source: BNS

Réduction des effectifs dans les banques étrangères et les grandes banques

Les grandes banques, les banques étrangères, les «autres banques» et les banquiers privés ont supprimé 1 775 postes en 2018. Ces réductions de personnel sont pour l'essentiel le fait des banques étrangères (-878 postes, soit -5,8 % des effectifs). Les grandes banques ont supprimé 813 postes (-3,3 %). En revanche, les banques cantonales, les banques régionales et caisses d'épargne, les banques Raiffeisen et les banques boursières ont créé au total 535 postes en 2018. Les plus fortes augmentations des effectifs ont été enregistrées dans les banques boursières (+292 postes, soit +2,2 %) et les banques Raiffeisen (+136 postes, soit +1,5 %). Les banques cantonales ont créé 47 postes (+0,3 %) et les banques régionales et caisses d'épargne en ont créé 60 (+1,6 %).

Les salaires et rémunérations versés en Suisse ont diminué de CHF 1,1 milliard (-7,0 %) par rapport à 2017, en raison notamment de la baisse des effectifs.

Augmentation de la main d'œuvre féminine

Le nombre des actifs s'est réduit dans la classe d'âge des 15–24 ans, passant de 16 800 à 16 330 (-2,8 %). En revanche, il a augmenté légèrement dans la classe d'âge des 25–39 ans (de 48 000 à 48 230, soit +0,5 %) et plus fortement dans la classe d'âge des 40–54 ans (de 49 400 à 52 120, soit +5,6 %). Il a diminué dans celle des 55–64 ans, où il s'établissait à 15 320 à fin 2018 contre 15 600 à fin 2017 (-1,7 %).³⁹

A fin 2018, les banques suisses employaient 34 421 femmes au niveau national (en équivalents plein temps). La part des femmes dans les effectifs a donc poursuivi sa progression, passant de 37,5 % à fin 2017 à 39,5 % à fin 2018. Comme les années précédentes, les banques régionales et caisses d'épargne ainsi que les banques Raiffeisen sont en tête des employeurs de main d'œuvre féminine, à respectivement 44,9 % et 44,8 %.

³⁹ Office fédéral de la statistique (2019). Enquête suisse sur la population active (ESPA).

II. 4.2 Evolutions en 2019

L'enquête annuelle de l'ASB relative à l'évolution du personnel dans les banques fait apparaître pour le premier semestre 2019 une légère augmentation des effectifs en Suisse: le nombre de postes est passé de 87 596 à 87 617 entre la fin 2018 et juin 2019. Les effectifs en Suisse comptent donc 21 postes de plus, ce qui correspond à une hausse de 0,02 %. En revanche, les effectifs à l'étranger se sont réduits (-212 postes, soit -0,25 %) sur la même période.

Graphique 16

Effectifs en Suisse*

En équivalents plein temps	Etat au 31.12. 2018	Etat au 30.06. 2019	Evolution au 1 ^{er} semestre 2019			
			Variation nette	Variation en %	Entrées	Sorties
Suisse	87 596	87 617	21	0,02 %	4'922	4'901

Remarque: nombre de réponses: 153

* Les effectifs en Suisse à la fin de 2018 étaient inférieurs à ceux indiqués dans les statistiques de la BNS dans l'enquête de l'ASB. La raison de cette différence réside dans le taux de réponse de l'enquête de l'ASB. L'enquête a été menée dans 215 banques suisses. Le taux de réponse à l'enquête s'élevait à 71 %, ce qui représente 96,6 % de l'effectif des banques en Suisse.

Source: enquête de l'ASB (2019)

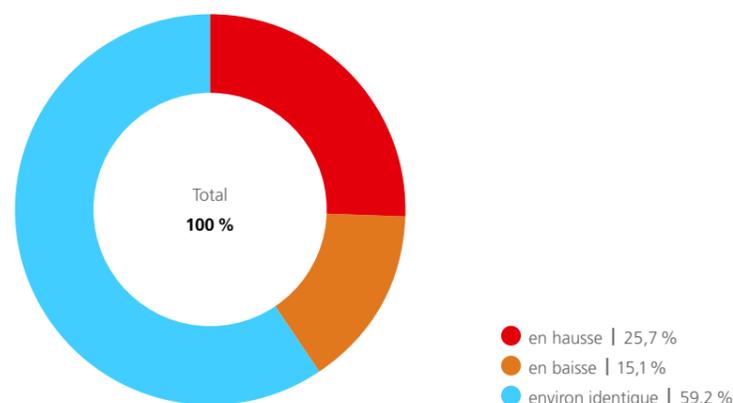
Au vu des chiffres détaillés des entrées et sorties, il apparaît que 4 922 postes ont été créés en Suisse sur les six premiers mois de l'année. En revanche, 4 901 postes ont été supprimés, d'où une augmentation minimale des effectifs (+0,02 %).

Les banques tablent en majorité sur une stabilité de l'emploi

Pour le second semestre 2019, 59,2 % des banques ayant répondu à l'enquête annuelle de l'ASB, soit 2,1 points de pourcentage de moins que lors de la dernière enquête, anticipent une stabilité de l'emploi. Elles sont 25,7 % à prévoir une hausse de leurs effectifs et 15,1 % à envisager une évolution inverse en Suisse. Les représentants des banques se montrent donc nettement plus prudents qu'il y a un an quant à l'évolution des effectifs en Suisse. Ceux qui anticipent une stabilité ou une hausse de leurs effectifs représentent environ 85 % de l'emploi total, de sorte que l'on table sur une situation de l'emploi au minimum inchangée au second semestre 2019.

Graphique 17

Evolution de l'emploi attendue pour le second semestre 2019



Nota: nombre de réponses: 152. Parts en % de toutes les réponses.

Source: enquête de l'ASB (2019)

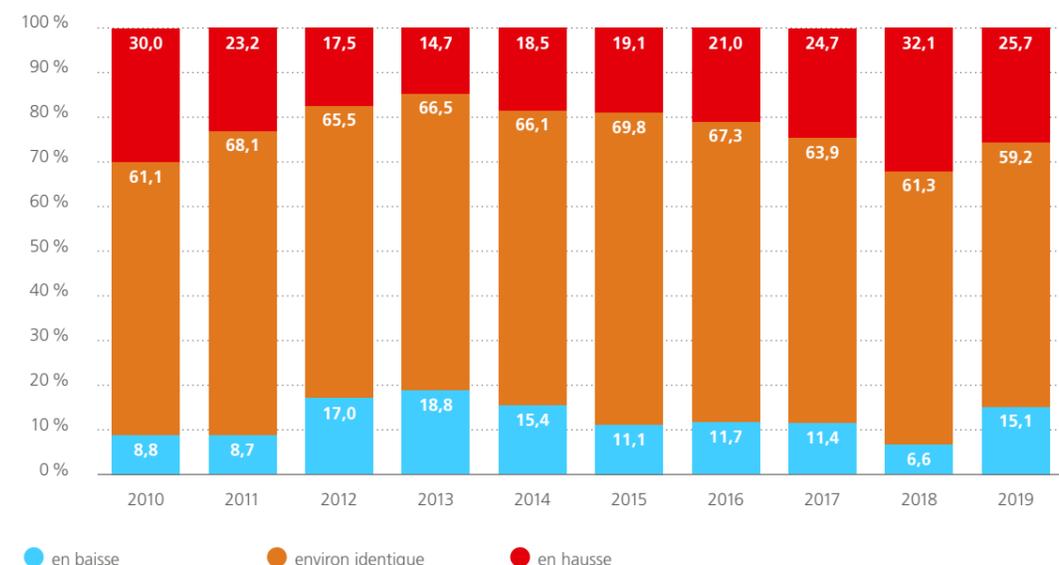
Les banques prévoient une baisse de l'emploi

Dans les enquêtes relatives à l'évolution des effectifs, la majorité des banques ont toujours répondu «environ identique» ces dernières années. Mais depuis 2013, le nombre des banques prévoyant une baisse de l'emploi diminue, tandis que le nombre de celles anticipant une hausse de l'emploi augmente. Pour le second semestre 2019, l'optimisme est plus mitigé. La part des banques qui anticipent une évolution moins favorable de l'emploi s'est accrue et a même plus que doublé par rapport à l'année dernière. Par ailleurs, la part de celles qui anticipent une évolution inverse s'est réduite, passant de presque un tiers à environ un quart.

Graphique 18

Résultats des enquêtes sur l'évolution du personnel 2019

En % de toutes les réponses



Nota: nombre de réponses: 152. Parts en % de toutes les réponses.

Source: enquête de l'ASB (2019)

Stabilité de l'emploi dans presque tous les domaines d'activité

S'agissant des prévisions quant à l'évolution de l'emploi selon les domaines d'activité à fin juin 2019, on observe que les banques anticipent majoritairement une stabilité de l'emploi dans tous les domaines d'activité.⁴⁰ Des nuances se dessinent néanmoins. Ainsi, s'agissant de l'Investment Management institutionnel et des opérations de négoce, plus de 95 % des banques interrogées tablent sur une situation de l'emploi inchangée au cours des mois à venir. Dans le domaine du Wealth Management en revanche, elles sont environ 15 % à penser que l'emploi augmentera au second semestre 2019 – contre 1 % seulement qui prévoient une évolution inverse. Dans le domaine du Retail Banking, les optimistes (10 %) et les pessimistes (7 %) s'équilibrent à peu près.

Enfin, pour ce qui concerne le domaine Logistique et Operations, près de 20 % des banques interrogées anticipent un recul de l'emploi au second semestre 2019.

Graphique 19

Tendances de l'emploi au second semestre 2019

Total	Retail Banking	Wealth Management	Investment Management institutionnel	Opérations de négoce	Logistique et Operations (back office)
→	→ (↗)	→ ↗	→	→	→ ↘

Nota: le nombre de réponses varie entre 90 et 105 selon les domaines d'activité. Il est de 152 pour le «total». Les retours étant nettement plus nombreux pour le «total» que pour les différents domaines d'activité, le «total» est le résultat le plus représentatif. Les tendances sont définies au regard des réponses pondérées du nombre de personnes employées par les banques en Suisse en juin 2019.

Source: enquête de l'ASB (2019)

Taux de chômage stable dans le secteur bancaire

Selon les statistiques mensuelles du SECO, le taux de chômage dans le secteur bancaire est resté inchangé au premier semestre 2019 par rapport à décembre 2018, à 2,3 %. Il est ainsi légèrement supérieur au taux de chômage moyen dans l'économie globale, qui était de 2,1 % en juin 2019.

⁴⁰ Employeurs Banques, l'Association patronale des banques en Suisse, publie régulièrement des chiffres actualisés dans son «Moniteur Banques» en ligne. L'étude de l'Association patronale des banques en Suisse et l'enquête de l'ASB diffèrent en termes de méthode et d'horizon temporel, de sorte que leurs résultats respectifs peuvent présenter des écarts.

III. Evolution dans des domaines d'activité spécifiques

Les banques en Suisse exercent leurs activités dans différents secteurs d'activité qui évoluent différemment. Des CHF 3,7 billions de fortune privée gérée à fin 2018, les actifs sous gestion s'élevaient à CHF 2,3 billions de clients domiciliés à l'étranger. Les actifs dans le Wealth Management transfrontalier ont augmentés à CHF 300 milliards au total depuis 2013. L'Investment Management sur la place économique suisse gère un total de CHF 3,3 billions en actifs. Environ 20% des placements dans l'Investment Management suisse sont investis de manière durable selon les critères ESG, contre 11% en moyenne au niveau mondial.

III. 1 Vue d'ensemble des actifs et placements sous gestion

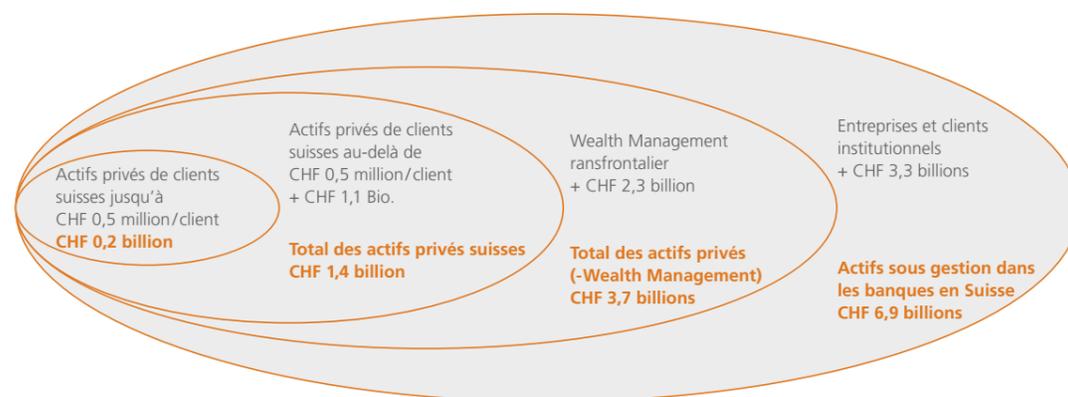
A fin 2018, les actifs sous gestion dans les banques en Suisse s'élevaient à quelque CHF 6,9 billions,⁴¹ dont CHF 0,2 billion appartenant à des clients privés suisses dont la fortune est inférieure ou égale à CHF 0,5 million⁴² et CHF 1,1 billion appartenant à des clients privés suisses plus fortunés. La gestion de fortune transfrontalière (Wealth Management) totalisait CHF 2,3 billions d'actifs sous gestion. Les clients privés suisses et étrangers possédaient 53 % du total des actifs sous gestion dans les banques en Suisse. Les 47 % restants, soit CHF 3,3 billions, appartenaient à des entreprises et à des clients institutionnels. Le montant total des actifs sous gestion (CHF 6,9 billions) se répartissait entre avoirs bancaires à hauteur de CHF 1,1 billion et dépôts de titres à hauteur de CHF 5,8 billions.

41 Banque nationale suisse (2019). Les banques en Suisse 2018. Ce total comprend les actifs gérés à titre professionnel et ceux conservés auprès des banques.

42 Boston Consulting Group (2019). Global Wealth 2019: Reigniting Radical Growth. Toutes les données concernant la segmentation des actifs proviennent du BCG.

Graphique 20

Segmentation des actifs selon les ayants droit économiques en 2018



Nota: graphique indicatif, les éventuelles différences sont dues à des écarts d'arrondis. Le total des actifs sous gestion dans les banques en Suisse s'élève à CHF 6,9 billions selon la BNS. La répartition par segments de clientèle repose sur des chiffres du Boston Consulting Group (BCG).⁴³

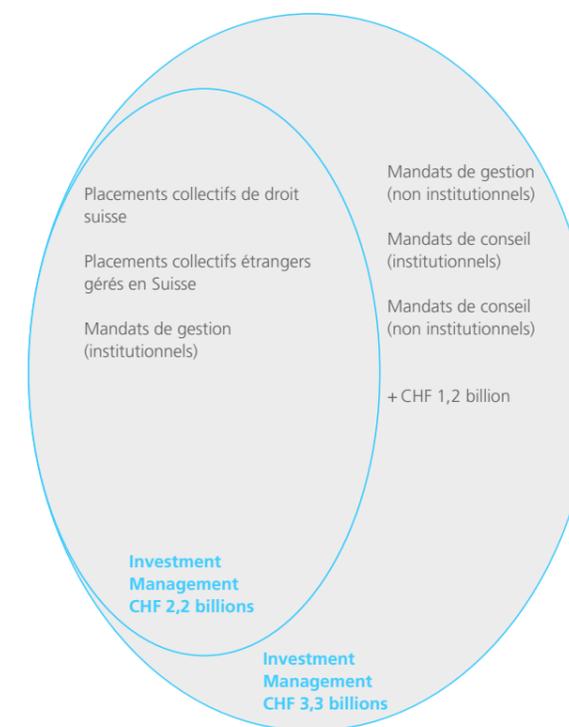
Sources: BNS, BCG, IFZ / AMP, ASB

Les actifs comptabilisés en Suisse sont gérés pour partie à l'aide de solutions de placement produites en Suisse. L'Investment Management, dont la définition est large, est chargé de définir la stratégie de placement pour CHF 3,3 billions d'actifs sous gestion. Sur ce montant, CHF 2,2 billions relèvent de l'Investment Management, dont font partie les placements collectifs et les mandats de gestion de clients institutionnels. Le solde, soit CHF 1,2 billion, est géré dans le cadre de mandats de gestion et de conseil de clients non institutionnels – principalement des clients privés – ainsi que de mandats de conseil de clients institutionnels.

⁴³ Le Global Wealth Report est une publication du BCG qui paraît chaque année depuis 2001. Dans cette étude, le BCG évalue le volume des actifs financiers privés dans 97 pays et formule des prévisions quant à leur évolution future. Il analyse les implications en résultant ainsi que les tendances à l'intention des gérants de fortune. A cet effet, le BCG se base sur des sources officielles, sur ses propres modèles et sur les compétences de ses experts, mais aussi sur une enquête réalisée auprès de 150 gérants de fortune à travers le monde. Pour le Baromètre bancaire 2019, le BCG a aimablement mis des informations détaillées à la disposition de l'ASB. Le Global Wealth Report 2019 est consultable sur www.bcg.com en version intégrale.

Graphique 21

L'Investment Management sur la place économique suisse en 2018



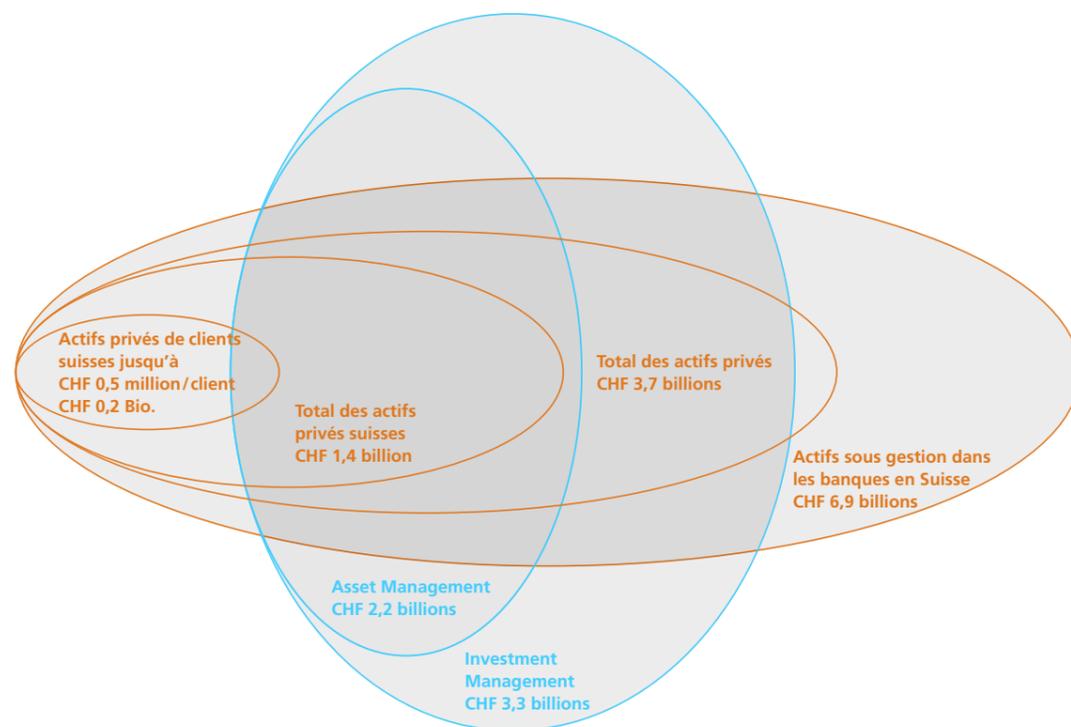
Nota: graphique indicatif, les éventuelles différences sont dues à des écarts d'arrondis. L'Investment Management suisse compte au total CHF 3,3 billions d'actifs sous gestion. Ce volume d'actifs est géré d'une part dans le cadre de placements collectifs de capitaux de droit suisse et étranger ainsi que de mandats de gestion de fortune de clients institutionnels (CHF 2,2 billions) et d'autre part dans le cadre de mandats de gestion de fortune de clients non institutionnels ainsi que de mandats de conseil (CHF 1,2 billion).

Sources: BNS, BCG, IFZ / AMP, ASB

L'image qui se dégage de cet état des lieux est celle d'une place financière très symbiotique. Les différents segments de clientèle bénéficient pleinement du cumul d'expertise disponible en matière d'Investment Management. Dans le même temps, en raison du volume d'actifs qu'ils détiennent, les clients privés sont très demandeurs de savoir-faire en matière de placement. Au total, du côté de l'offre comme de la demande, c'est une situation gagnant-gagnant. La fluidité du marché de l'emploi, qui permet aux experts de passer d'une fonction à l'autre, contribue en outre grandement au partage des connaissances et à la compréhension mutuelle entre les acteurs.

Graphique 22

La place financière suisse très symbiotique (2018)



Nota: graphique indicatif, les éventuelles différences sont dues à des écarts d'arrondis. L'Investment Management suisse compte au total CHF 3,3 billions d'actifs sous gestion. Ce volume d'actifs est géré d'une part dans le cadre de placements collectifs de capitaux de droit suisse et étranger ainsi que de mandats de gestion de fortune de clients institutionnels (CHF 2,2 billions) et d'autre part dans le cadre de mandats de gestion de fortune de clients non institutionnels ainsi que de mandats de conseil (CHF 1,2 billion).

Sources: BNS, BCG, IFZ/AMP, ASB

Outre les actifs détenus pour le compte de banques d'affaires, la BNS détient des immobilisations financières à hauteur de CHF 816 milliards, principalement en monnaies étrangères et placements étrangers. Ces actifs sont conservés non pas dans des banques d'affaires, mais dans des banques centrales étrangères ainsi qu'à la Banque des règlements internationaux (BRI). La BNS les gère dans le cadre d'une unité Investment Management spécifique, établie pour l'essentiel en Suisse. Ils n'apparaissent donc pas dans les statistiques sur les banques en Suisse et ne sont pas pris en compte dans la présente publication. Toutefois, l'expertise de la BNS en matière d'Investment Management constitue un atout qui contribue au savoir-faire suisse en matière de placement.

III. 2 Le Wealth Management en Suisse

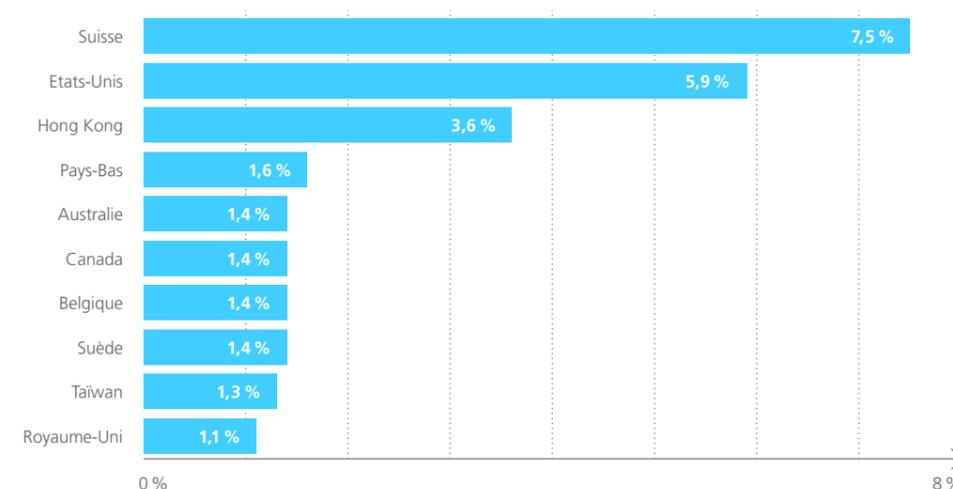
Le Wealth Management, c'est-à-dire la gestion d'actifs privés, est la discipline phare de la place financière suisse. Cette activité consiste à assurer un suivi financier global des particuliers et de leur fortune. En 2018, les actifs privés sous gestion dans des banques en Suisse s'élevaient au total à CHF 3,7 billions, dont 62 % appartenant à des clients domiciliés à l'étranger. La gestion de fortune compte ainsi parmi les secteurs exportateurs majeurs dans le domaine des services.

Le marché national du Wealth Management bénéficie de l'augmentation constante du patrimoine de la population ainsi que des actifs apportés par les nouveaux résidents. Selon le BCG, les millionnaires représentent 7,5 % de la population suisse, ce qui constitue un record mondial en termes de concentration. Toujours selon le BCG, la Suisse comptera 10 300 nouveaux millionnaires d'ici 2023: en comparaison internationale, cette augmentation s'inscrit en cinquième position par ordre d'importance.

Graphique 23

La Suisse affiche la plus forte concentration de millionnaires au monde

Part de la population adulte dont la fortune est supérieure à CHF 1 million, dans des pays sélectionnés, en %



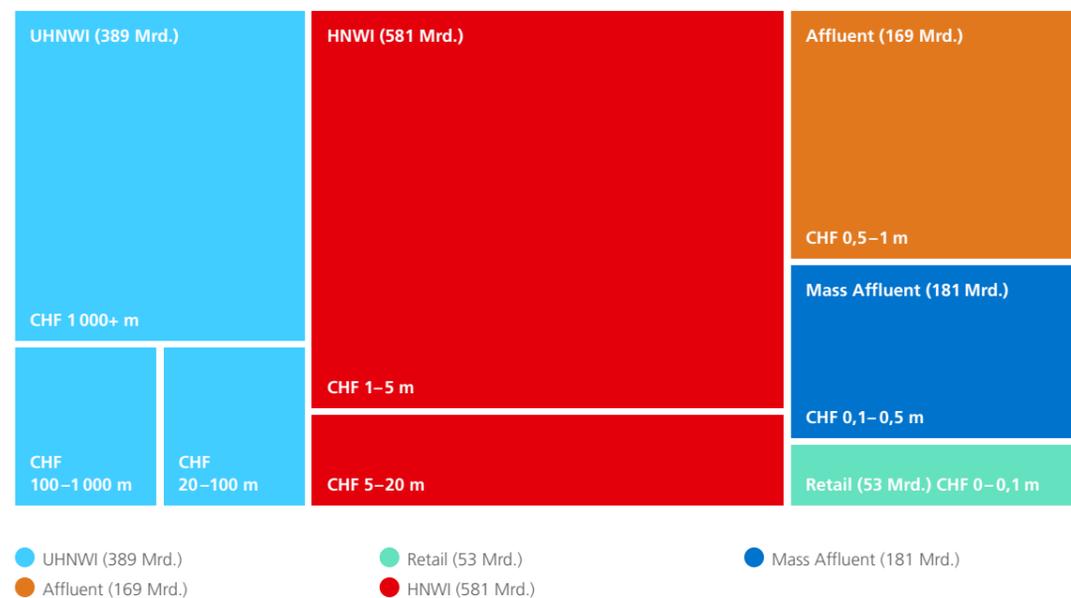
Source: BCG

Au total, les actifs privés suisses sous gestion dans les banques en Suisse s'élèvent à CHF 1,4 billion, dont environ 42 % proviennent du segment HNWI (High Net Worth Individuals) et 28 % du segment UHNWI (Ultra High Net Worth Individuals). Même si les clients des segments Affluent, Mass Affluent et Retail sont nettement plus nombreux, ils cumulent à peine 30 % des actifs privés suisses. Les banques segmentent généralement leurs clients par taille d'actif et en partie en fonction d'autres critères (cf. encadré page 83).

Graphique 24

Actifs sous gestion pour le compte de clients privés suisses en 2018

Par segments, actifs pouvant être investis (numéraire, avoirs bancaires, titres)



Source: BCG



Segmentation typique de la clientèle privée selon le volume d'actifs:

Jusqu'à CHF 100 000	Retail
CHF 100 000 – 1 million	Mass Affluent/Affluent
CHF 1 million – 20 millions	HNWI (High Net Worth Individuals)
Au-delà de CHF 20 millions	UHNWI (Ultra High Net Worth Individuals)

Nota: les segmentations varient selon les banques. Outre le volume d'actifs, d'autres critères sont parfois pris en compte (p. ex. le service bancaire choisi, l'environnement familial, les hypothèques).

III. 2.1 Les nouvelles réglementations exigent une adaptation des modèles économiques

La Suisse est leader mondial en matière de Wealth Management transfrontalier. Avec CHF 2 300 milliards d'actifs privés étrangers sous gestion, elle affiche dans ce domaine un volume d'activité égal à ceux de Singapour et Hong Kong cumulés – ces deux places étant par ailleurs les plus proches de la Suisse par la taille. La complexité du Wealth Management transfrontalier résulte non seulement de sa technicité, mais aussi d'une série de réglementations qui diffèrent selon le domicile du client. Depuis 2008 et la crise financière, le contexte réglementaire a fortement évolué pour les banques. Le tableau 25 donne un aperçu des principaux changements. Les évolutions réglementaires exigent des modifications en profondeur des modèles d'affaires, en particulier celui du Wealth Management transfrontalier. Les exigences concernant la transparence des établissements financiers envers les clients et le respect par ces derniers de leurs obligations fiscales se sont fortement accrues, d'où un surcroît de travail pour les services chargés de la conformité (compliance). Mais dans le même temps, les adaptations réglementaires intervenues ont rendu les règles suisses compatibles avec les normes internationales, ce qui devrait permettre d'améliorer l'accès aux marchés étrangers, en particulier celui de l'UE.

L'arrêt du Tribunal fédéral sur les rétrocessions ainsi que la Loi fédérale sur les services financiers (LSFin) concernent tous les domaines de la gestion de fortune et pas seulement les opérations transfrontalières. Les établissements financiers sont invités à adapter leurs modèles d'affaires en conséquence, ce qu'ils ont déjà largement fait.

Graphique 25

Principaux changements réglementaires concernant le Wealth Management

Année	Texte	L'essentiel en bref
2012	Arrêt du Tribunal fédéral sur les rétrocessions	Les rétrocessions (c'est-à-dire les commissions perçues par les banques au titre de la fourniture de produits financiers de tiers) doivent en principe être restituées aux clients. De nombreuses banques ont réagi à cette décision en introduisant des mandats sans rétrocessions et en prélevant des commissions de conseil, afin que leurs services patrimoniaux soient rémunérés en toute transparence.
2014	Loi FATCA	Le «Foreign Account Tax Compliance Act» (FATCA) vise à permettre d'imposer tous les comptes détenus à l'étranger par des personnes assujetties à l'impôt aux Etats-Unis. La Loi fédérale sur la mise en œuvre de l'accord FATCA entre la Suisse et les Etats-Unis (Loi FATCA) permet aux établissements financiers suisses une application allégée des règles du FATCA aux personnes américaines.
2017	Echange automatique de renseignements (EAR)	L'EAR est une norme internationale qui définit la manière dont les autorités fiscales des pays participants échangent entre elles des données relatives aux comptes et aux dépôts de titres détenus par des contribuables. L'objectif est de rendre impossible toute soustraction fiscale. Le secret bancaire a été levé envers les autorités fiscales des pays de domicile des personnes concernées.
2018	MiFID II	La MiFID II est une directive de l'UE visant à améliorer la stabilité financière et la protection des investisseurs, mais aussi à accroître l'efficacité du marché et la concurrence. Elle concerne au premier chef les opérations transfrontalières avec les clients de l'UE.
2019	CDI Suisse – Etats-Unis	En juillet 2019, le Sénat américain a approuvé le protocole modifiant la convention de double imposition (CDI) entre la Suisse et les Etats-Unis et introduisant l'échange de renseignements fiscaux sur demande entre les deux pays, conformément à la norme internationale. Formellement, ce protocole entrera en vigueur à la date d'échange des instruments de ratification.
2020	LSFin	La LSFin prévoit des règles de comportement que les prestataires de services financiers sont tenus de respecter envers leurs clients en Suisse. Sur le fond, elle est comparable à la MiFID II.

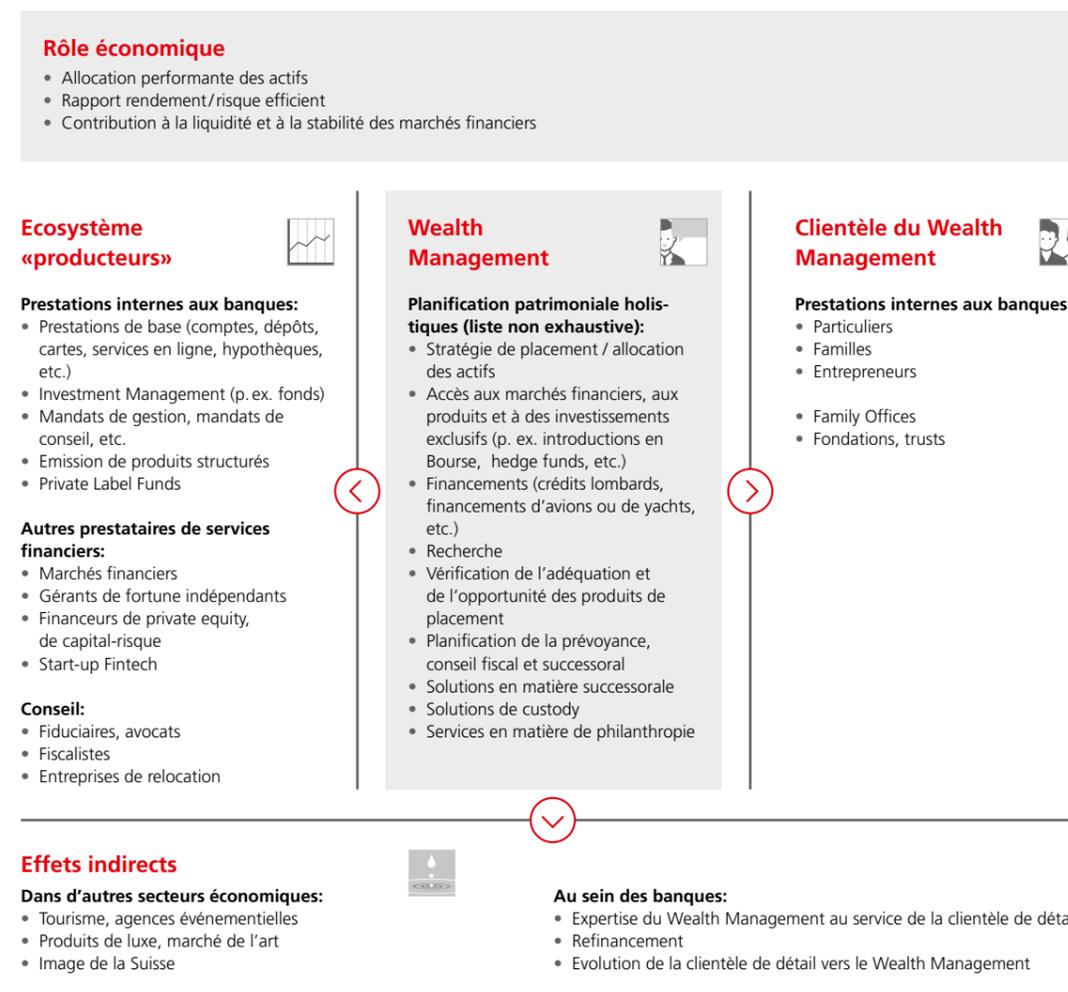
III. 2.2 Rôle et importance du Wealth Management en Suisse

Le Wealth Management gère CHF 3,7 billions d'actifs: il joue donc un rôle majeur pour la place financière et l'économie suisses. Les banques proposent une gamme complète de prestations de services destinées à la clientèle privée et couvrent tous les aspects d'une planification patrimoniale holistique (cf. graphique 26).

Rares sont les centres financiers à pouvoir rivaliser avec la Suisse, que ce soit en termes de prestations spécifiques ou de compétence et d'expérience en matière de gestion de fortune. Du conseil en placement au conseil en philanthropie en passant par le conseil fiscal ou successoral, toutes les spécialisations sont représentées. Le caractère international de la Suisse, le multilinguisme, la connaissance des différences culturelles sur les marchés cibles, la position géographique du pays au cœur de l'Europe occidentale, la qualité de son réseau de transport sont autant d'atouts qui permettent aux banques de proposer des prestations sur mesure aux clients du monde entier.

Graphique 26

Le Wealth Management, pilier de l'économie suisse



Source: ASB

Si le Wealth Management est directement créateur de valeur, il travaille aussi en lien étroit avec d'autres segments bancaires, comme partenaire commercial ou fournisseur de prestations préalables. Ainsi, le Wealth Management et ses clients sont acheteurs de produits de placement de l'Investment Management, mais aussi partenaires commerciaux et financeurs de crédits, d'introductions en Bourse et de private equity. Environ 27 % des placements collectifs gérés par des asset managers

en Suisse, soit CHF 345 milliards, appartiennent à des clients privés.⁴⁴ S'y ajoutent quelque CHF 516 milliards gérés dans le cadre de mandats de gestion. Le segment Retail et les opérations avec la clientèle Entreprises bénéficient du savoir-faire issu du Wealth Management et sont à leur tour fournisseurs pour les clients qui accèdent au segment supérieur.

Autour du Wealth Management, on a vu se développer en Suisse de multiples prestations de services complémentaires. Celles-ci sont proposées par divers spécialistes du conseil comme les fiduciaires, les avocats et les fiscalistes, qui mettent leurs compétences patrimoniales à la disposition des clients suisses et étrangers des banques. Outre ce premier effet indirect, la gestion de fortune est génératrice de demande dans d'autres secteurs économiques comme par exemple le tourisme, les produits de luxe ou l'art, dont les groupes cibles coïncident avec ceux du Wealth Management.

D'un point de vue macroéconomique, le Wealth Management contribue notablement à une allocation performante des actifs ainsi qu'à un bon rapport rendement/risque au niveau de l'économie globale. Les banques et leurs clients forment ainsi une base propice à des marchés financiers liquides et stables, ce qui favorise en fin de compte la prospérité du pays tout entier.

III. 2.3 Le Wealth Management suisse face aux places concurrentes

Avec une part de marché de environ 27 %, la place financière suisse s'impose de loin comme le leader mondial en matière de Wealth Management transfrontalier. Outre une gamme de prestations de services extrêmement diversifiées et qualitatives, une solide expérience et des réglementations favorables, la proximité géographique et culturelle de la Suisse avec les marchés de croissance autrefois les plus importants n'est pas pour rien dans ce résultat.

Ces dernières années, en raison des difficultés économiques persistantes en Europe occidentale – son premier débouché – et de profonds changements réglementaires, le Wealth Management a connu en Suisse une croissance moins soutenue que dans d'autres pays, notamment asiatiques: en termes d'augmentation des volumes d'actifs privés, les marchés émergents d'Extrême-Orient, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Europe orientale ont été les plus dynamiques. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les banques suisses s'assurent de plus en plus une présence sur des places financières étrangères, et ce depuis un certain temps – sans compter que les clients sont nombreux à apprécier un suivi à la fois international et coordonné.

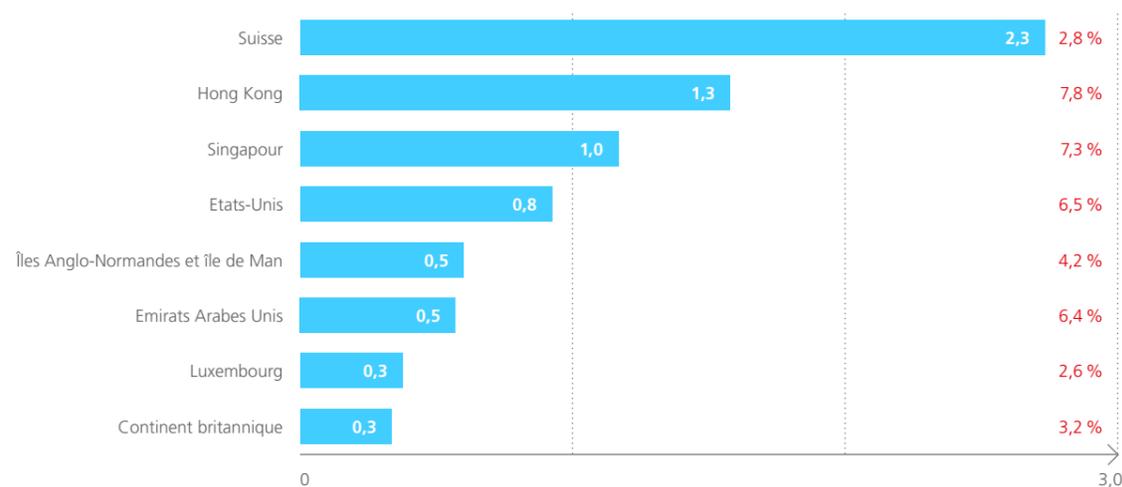
Selon les prévisions du BCG, cette tendance devrait perdurer à moyen terme (cf. graphique 27). Pour le Wealth Management suisse, on anticipe une croissance des actifs transfrontaliers sous gestion de 2,8 %, soit nettement à la traîne par rapport à Hong Kong et Singapour. Ces deux places financières sont celles qui profitent le plus de l'énorme création de richesse dans les pays voisins, notamment en Chine. En revanche, pour les mêmes raisons que la Suisse, diverses places européennes de Wealth Management comme le Luxembourg, les îles Anglo-Normandes et le continent britannique devraient connaître une croissance ralentie.

⁴⁴ Estimation de l'ASB sur la base d'une enquête réalisée dans le cadre de l'étude IFZ/AMP Asset Management 2019.

Graphique 27

Les grandes places de Wealth Management transfrontalier: actifs sous gestion et prévisions de croissance 2018–2023

Actifs sous gestion en billions de CHF, prévisions de croissance en %



Nota: les barres bleues représentent les actifs sous gestion en billions de CHF. Les pourcentages rouges (à droite) représentent les prévisions de croissance annuelle.

Source: BCG

L'Europe occidentale, d'où proviennent 42 % des actifs sous gestion, est le marché de loin le plus important pour le Wealth Management suisse, suivie du Moyen-Orient, de l'Amérique latine et de l'Asie. Même si la Suisse est géographiquement éloignée des principaux marchés de croissance, et donc moins bien placée que d'autres centres financiers pour profiter de cette croissance, elle présente une forte diversification internationale selon les domiciles des clients: quatre zones géographiques représentent chacune plus de 10 % des actifs sous gestion, aucune n'en totalise plus de 50 %. A l'exception du continent britannique, où le volume d'actifs sous gestion est toutefois nettement inférieur, cette diversification est sans équivalent sur les autres grandes places concurrentes de la Suisse. Ainsi, en termes de provenance de la clientèle, Singapour et Hong Kong sont axées uniquement sur l'Asie, le Luxembourg et les îles Anglo-Normandes sur l'Europe occidentale, les

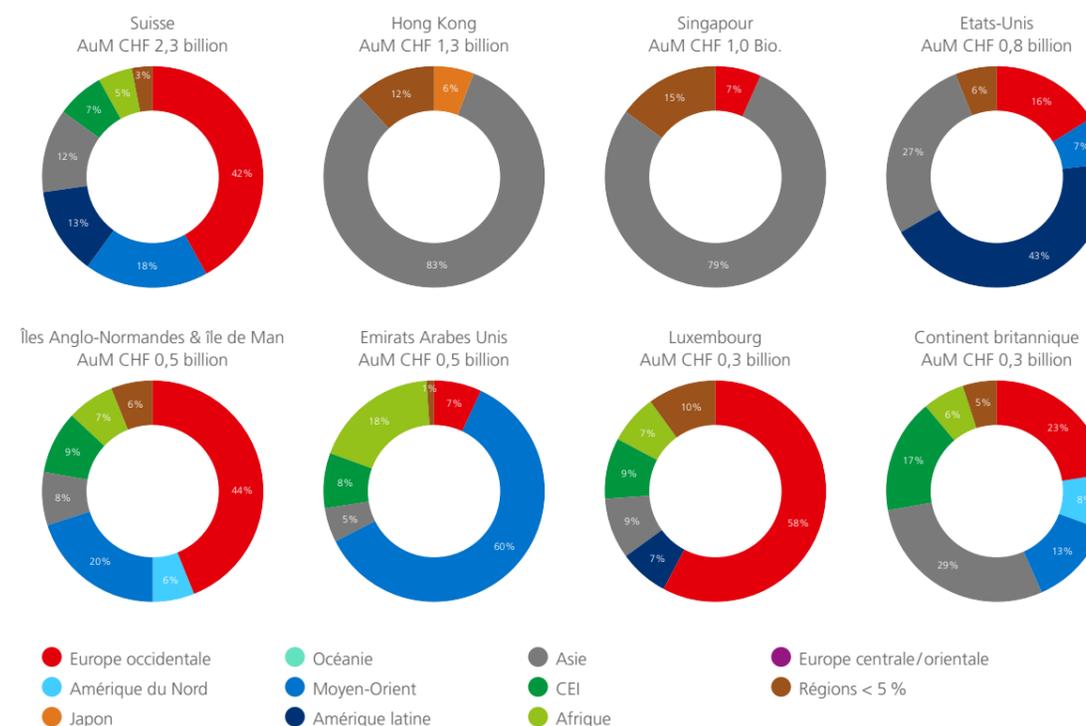
Emirats Arabes Unis sur le Moyen-Orient et les Etats-Unis sur l'Amérique latine. Dès lors, la Suisse est moins dépendante que d'autres places financières des pannes de croissance susceptibles d'affecter certaines régions du monde.

Les coûts fixes élevés liés à la mise en conformité pour gérer certains domiciles de clients peuvent également être mieux répartis si le marché respectif présente un certain volume. La diversification offre donc des avantages importants pour le résultat des banques.

Graphique 28

La Suisse, championne de la diversification

Répartition par zones géographiques des actifs privés sous gestion transfrontalière, en %, selon le domicile du client (AuM: Assets under Management), 2018



Source: BCG

S'agissant des prestations de services bancaires auxquelles il est fait appel, on observe une désaffection pour la gestion des actifs par les clients eux-mêmes et pour le recours aux gérants de fortune indépendants, au profit des mandats de conseil (cf. graphique 29)⁴⁵. En revanche, la part des mandats de gestion et des dépôts en compte reste stable. Cette tendance a pour effet qu'une part croissante des prestations de services, et donc de la création de valeur, revient aux banques. Dans le même temps, les actifs transfrontaliers restent en majeure partie gérés par les clients eux-mêmes (33 %) ou déposés en compte (24 %). La période considérée (depuis 2015) s'est caractérisée par un contexte de taux nuls ou négatifs ainsi que par une évolution favorable sur les marchés financiers. Les avoirs en compte auraient sans doute dégagé de meilleurs rendements s'ils avaient été placés, par exemple dans le cadre de mandats. Grâce à des offres innovantes intégrant le numérique, la part des mandats de gestion et de conseil dans l'ensemble des actifs sous gestion devrait encore s'accroître à l'avenir.

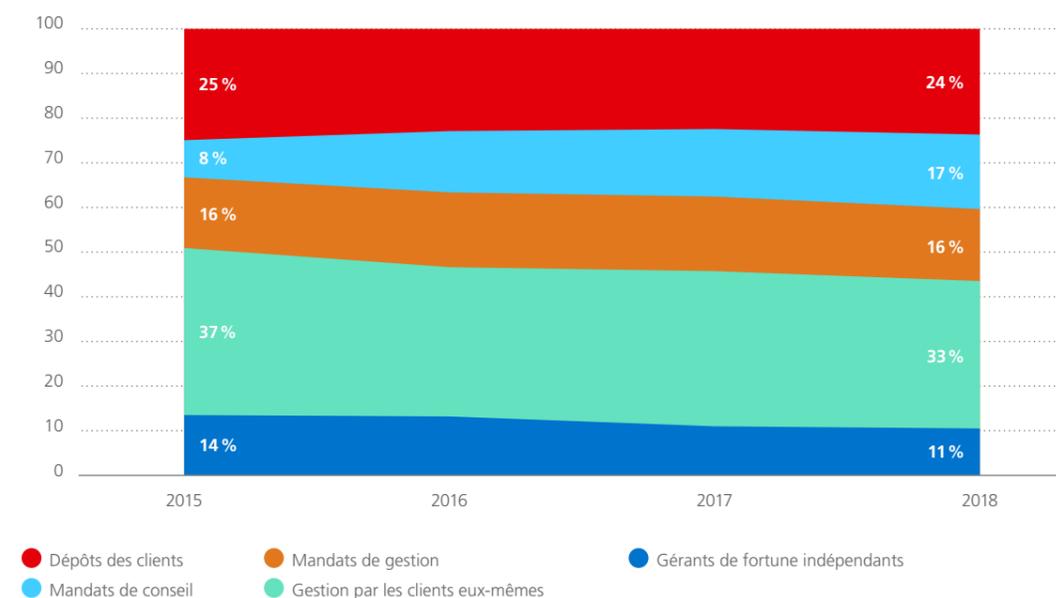
⁴⁵ Dans les mandats de conseil, l'institut de conseil formule des recommandations pour la mise en œuvre de la stratégie de placement du client. Dans les mandats de gestion, la banque prend les décisions de placement conformément à la stratégie de placement prédéfinie du client.



Graphique 29

Prestations de services bancaires privilégiées pour les actifs transfrontaliers confiés à des banques en Suisse

Parts en %, relations d'affaires nationales et transfrontalières



Source: BCG

III. 2.4 Une place financière adaptée aux nouvelles règles et attractive

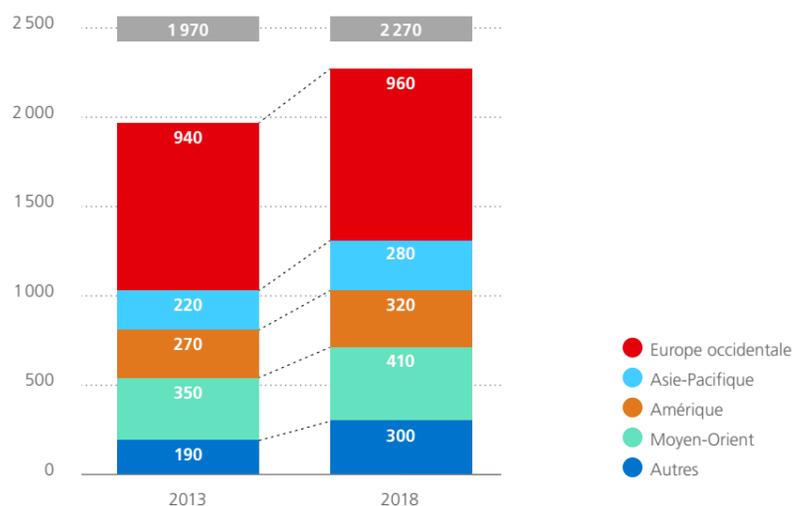
Les changements réglementaires de grande ampleur intervenus en matière de Wealth Management transfrontalier (cf. chapitre 1) ont fait craindre ici ou là que la place financière suisse perde du terrain. En raison de l'introduction de l'échange automatique de renseignements avec un nombre croissant d'Etats partenaires (89 aujourd'hui) et de la divulgation d'informations sur les avoirs des clients à partir du début de l'année 2017, on s'attendait à des sorties de fonds massives. Or à fin 2018, alors que les nouvelles règles sont pour l'essentiel en vigueur et que les premières transmissions de données de clients à des autorités fiscales étrangères ont eu lieu, force est de constater que les plus sombres prédictions ne se sont pas réalisées – même s'il est vrai que l'activité bancaire a connu un réel bouleversement.

Entre 2013 et 2018, le volume total des actifs sous gestion transfrontalière en Suisse est passé de CHF 1 970 milliards à CHF 2 270 milliards (cf. graphique 30). Cette augmentation concerne les actifs des clients quelle que soit leur provenance géographique. La plus forte hausse (+CHF 110 milliards) revient à la catégorie «Autres», qui regroupe l'Europe orientale, les pays de la CEI et l'Afrique. Les clients du Moyen-Orient et de la région Asie-Pacifique ont confié aux banques en Suisse quelque CHF 120 milliards d'actifs supplémentaires au total. Ceux des régions Amérique et Europe occidentale s'en sont tenus à respectivement +CHF 50 milliards et +CHF 20 milliards – une croissance nette certes moindre, mais clairement positive.

Graphique 30

Evolution des actifs sous gestion transfrontalière

En milliards de CHF, par zones géographiques



Source: BCG

L'évolution observée s'explique non seulement par les entrées nettes de fonds, mais aussi par la performance des placements. S'agissant de l'Europe occidentale, principal marché transfrontalier du Wealth Management suisse, il apparaît que l'augmentation des actifs enregistrée depuis 2013 – CHF 20 milliards – résulte d'une part de sorties nettes de fonds à hauteur de CHF 95 milliards et, d'autre part, d'une augmentation de valeur des relations d'affaires existantes à hauteur de

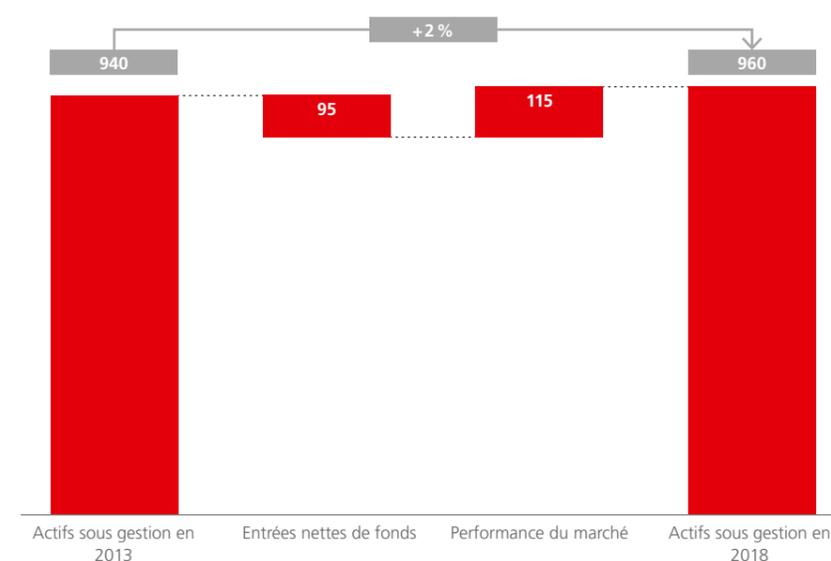
CHF 115 milliards (cf. graphique 31). Les sorties de fonds représentent environ 10 % des actifs sous gestion de clients d'Europe occidentale. C'est substantiel, mais clairement inférieur aux prévisions de nombreux commentateurs, qui pensaient que le passage à l'échange automatique de renseignements aurait bien plus d'impact.⁴⁶

Globalement, les sorties de fonds ont été plus que compensées par des stratégies de placement fructueuses et par la bonne performance du marché. On peut en conclure que l'offre du Wealth Management suisse reste intacte et très prisée des clients étrangers.

Graphique 31

Actifs confiés par des clients d'Europe occidentale aux banques en Suisse

En milliards de CHF



Source: BCG

46 P. ex. dans la NZZ du 27 avril 2019: «Bankenplatz hat Hunderte Milliarden verloren» (en allemand uniquement). L'auteur de l'article estime que les sorties de fonds de 2009 à 2019 se situent entre CHF 300 et 400 millions.

III. 2.5 Les revenus restent stables, la marge diminuée

Néanmoins, la régularisation des actifs étrangers ainsi que les évolutions du marché et des bases légales n'ont pas manqué de laisser des traces au niveau des revenus du Wealth Management. Selon des estimations du BCG, en 2018, les revenus de l'ensemble de la branche (clients suisses et étrangers) se situent aux alentours de CHF 25 milliards brut, dont environ deux tiers proviennent des opérations transfrontalières (cf. graphique 34). Par rapport à 2013, la hausse des revenus est de 0,3 % par an, ce qui représente une croissance très faible par rapport aux 3,2 % d'augmentation des actifs. C'est donc que les marges se sont réduites. L'indicateur «Return on Assets» permet d'apprécier à quel niveau se situent les revenus bruts des établissements par franc sous gestion. Entre 2013 et 2018, pour l'ensemble de l'activité, il est passé de 90 à 78 points de base, soit une diminution de douze points de base. Ce recul est plus marqué pour le Wealth Management transfrontalier mais concerne aussi le Wealth Management national, dont les marges sont traditionnellement plus faibles.

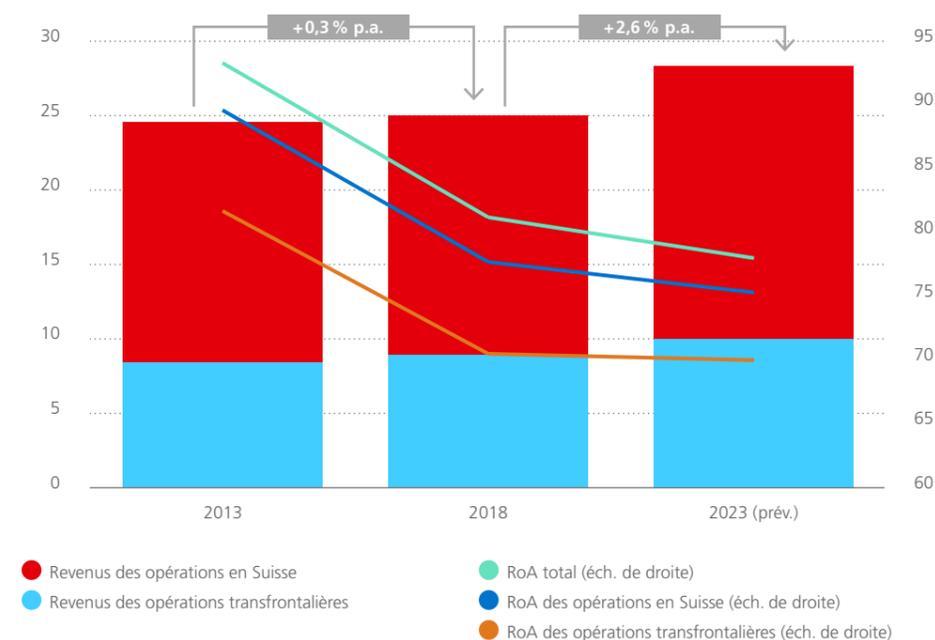
Dans les années à venir, il est toutefois peu probable que les marges se compriment encore fortement. Le BCG table sur une réduction de 2,4 points de base d'ici 2023, ce qui est peu par rapport à ce que l'on a connu précédemment. Dans la mesure où l'on anticipe une forte augmentation des actifs sous gestion, le total des revenus devrait retrouver une trajectoire haussière de l'ordre de 2,6 % par an. Les marges se situent d'ores et déjà à un niveau comparable à celui des principales places concurrentes, de sorte que le Wealth Management suisse a toutes les chances de pouvoir continuer à proposer des prestations de services à la fois hautement qualitatives et compétitives.

L'examen des revenus bruts et du «Return on Assets» ne révèle toutefois qu'une partie des effets financiers des réglementations sur les banques: les exigences accrues quant à la conformité fiscale des clients ont entraîné une hausse des coûts dans le domaine du Wealth Management transfrontalier. Les données disponibles ne permettent pas de chiffrer cet élément mais, en particulier pendant la phase de transition vers les réglementations concernées, il devrait avoir un impact non négligeable sur la rentabilité des relations d'affaires transfrontalières.

Graphique 32

Revenus et marges dans le Wealth Management suisse

Revenus bruts: en milliards de CHF



Nota: Marges: Return on Assets (RoA) en points de base (échelle de droite), hors opérations de crédit.

Source: BCG

Compte tenu des changements de grande ampleur intervenus dans le domaine de la gestion de fortune transfrontalière, le Wealth Management suisse se montre très robuste. Les sorties nettes de fonds de la clientèle auxquelles on s'attendait sur les marchés matures comme l'Europe occidentale et l'Amérique ont été plus que compensées par des entrées de fonds en provenance d'autres régions du monde. En outre, s'agissant des clients d'Europe occidentale, ces sorties nettes de fonds se sont limitées à environ 10 % des actifs sous gestion, ce qui est nettement moins que prévu – et moins que ce que laissaient présager certains commentateurs, comme indiqué plus haut. Cela montre que même sur un marché où règne la transparence fiscale, les clients du Wealth Management suisse souhaitent majoritairement profiter non seulement des avantages de la place financière suisse, mais aussi de la haute qualité de conseil qu'ils trouvent dans les banques suisses. Grâce à la diversité des

services qu'elles proposent, ces dernières ont donc toutes les cartes en main pour prospérer dans un environnement concurrentiel où, de plus en plus, le critère de la qualité l'emporte sur celui du prix ou des réglementations nationales.

III. 2.6 Un écosystème financier extrêmement innovant

Sur la place financière suisse, le Wealth Management bénéficie d'un écosystème hautement spécialisé: asset managers, fournisseurs de produits structurés, entreprises Fintech innovantes, services bancaires comme l'Investment Banking, infrastructure financière de premier ordre – tout est là, et en forte concentration. Cela stimule les échanges et la créativité indispensables pour que les produits et services destinés aux clients privés évoluent en permanence. Les relations entre le Wealth Management et l'Investment Management ont fait l'objet d'une étude détaillée de l'ASB en décembre 2018.⁴⁷

Une autre relation importante est celle qui existe entre le Wealth Management et les fournisseurs de produits structurés – produits auxquels recourent principalement les clients privés: selon l'Association Suisse Produits Structurés, la Suisse est de loin le premier marché mondial pour cette forme de placement, qui représentait CHF 179 milliards à fin 2018. Sur le volume total des marchés européens de référence, le marché suisse des produits structurés représente 60 % et il est environ deux fois et demie plus important que le marché allemand (cf. graphique 35).

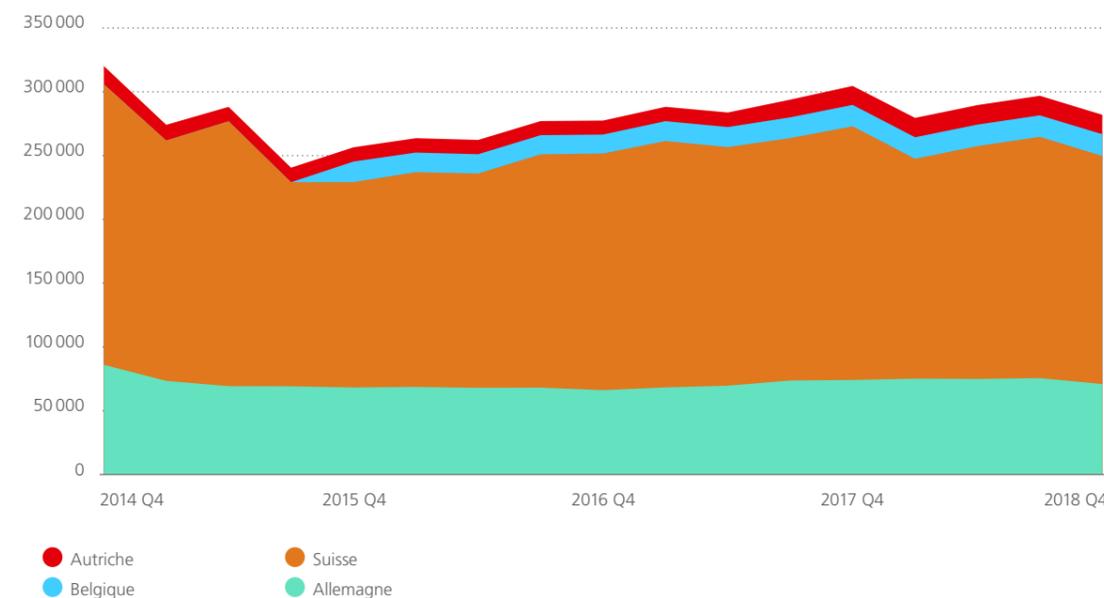
⁴⁷ Association suisse des banquiers (ASB) (2018). La Suisse, un Investment Management Hub de grande envergure.



Graphique 33

Produits structurés déposés auprès des banques

En millions de CHF, selon le pays d'implantation de la banque dépositaire⁴⁸



Sources: EUSIPA, BNS

Au-delà des volumes, les prestataires suisses sont aussi leaders en matière de produits innovants et la place financière a à son actif plusieurs premières mondiales. Les clients du Wealth Management suisse bénéficient ainsi d'un choix extrêmement large de produits de placement novateurs, mais aussi d'un solide savoir-faire lorsqu'il s'agit d'intégrer ces produits dans les stratégies de placement individuelles.

Selon l'IFZ, à fin 2018, 66 des 356 entreprises Fintech suisses (soit 19 % d'entre elles) étaient axées sur la gestion de fortune. Outre les «robo advisors», elles développent des solutions automatisées en matière de prévoyance, des logiciels d'aide à l'entretien de conseil et d'autres applications. Certaines de ces entreprises sont en concurrence avec les banques, d'autres préfèrent coopérer avec elles. Mais dans les

⁴⁸ Pour la Suisse, les données sont collectées au lieu d'implantation des émetteurs. Les chiffres concernant la Suisse peuvent donc intégrer une petite part de produits structurés émis en Suisse, mais gérés à l'étranger.

deux cas, les clients du Wealth Management suisse bénéficient d'une forte dynamique d'innovation, ce qui n'est pas forcément le cas sur des places financières moins tournées vers la technologie.

Outre les banques, l'écosystème de la place financière suisse comprend un autre secteur important et compétitif: celui des assurances. Des assureurs et réassureurs de premier plan sur la scène internationale, experts des marchés financiers comme de la gestion des risques et de l'Investment Management, sont souvent installés à un jet de pierre les uns des autres. Les banques bénéficient de cette proximité directement, par le biais des produits (p. ex. Insurance Linked Securities comme les obligations catastrophes), mais aussi indirectement grâce à la concentration de savoir-faire en matière d'assurance. Le marché de l'emploi quant à lui permet aux banques, aux assurances, aux start-up Fintech et aux autres entreprises de se partager un riche réservoir de spécialistes.

Fort de sa capacité d'innovation et d'un écosystème compétitif, la place financière suisse permet aux clients du Wealth Management d'accéder à des solutions de placement diversifiées et à des interlocuteurs expérimentés en matière de gestion de fortune individuelle.

III. 2.7 Un pool de talents: des compétences certifiées et largement diversifiées

Le Wealth Management est en profonde mutation: le conseil à la clientèle s'appuie de plus en plus sur des solutions numériques et sur l'expertise de spécialistes. En outre, l'évolution constante des prescriptions le concernant, des obligations quant au choix des produits de placement appropriés et du droit fiscal impose aux collaboratrices et collaborateurs des banques de développer et approfondir leurs connaissances en permanence. Quel que soit leur rôle dans la chaîne de création de valeur, ils sont soumis à des exigences croissantes. Plus peut-être que n'importe quel autre domaine, le Wealth Management a besoin d'un pool de talents bien formés, performants et désireux d'apprendre.

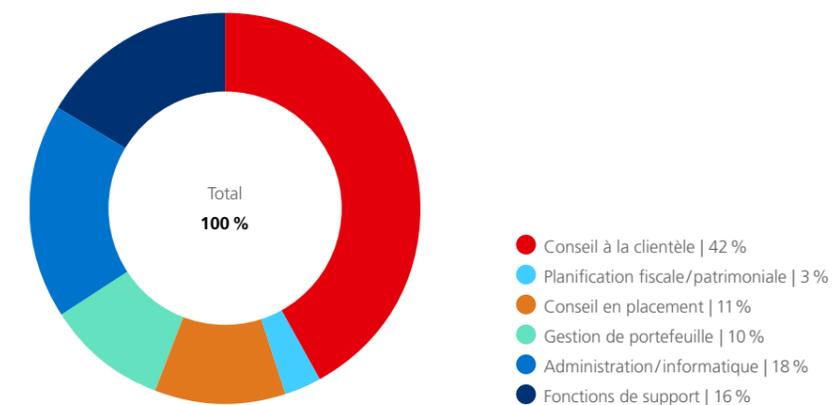
Environ un quart du personnel bancaire en Suisse est employé dans le Wealth Management. Cela représente 23 000 emplois (en équivalents plein temps). Le conseil à la clientèle est la fonction de loin la plus répandue, puisqu'elle occupe

plus de 40 % des personnes employées dans le Wealth Management (cf. graphique 34). Les autres fonctions directement orientées vers la clientèle, comme la gestion de portefeuille, la planification fiscale et patrimoniale et le conseil en placement, cumulent 24 % des emplois. Enfin, l'administration et l'informatique ainsi que les autres fonctions de support représentent au total 34 % des emplois. On constate ainsi que dans le Wealth Management, la part des fonctions orientées vers la clientèle est nettement plus importante que dans d'autres segments bancaires: il s'agit de répondre aux attentes des clients, qui souhaitent des prestations de conseil personnalisées appuyées sur une expertise spécifique. La répartition des fonctions peut toutefois varier très fortement selon le modèle d'affaires, le degré de numérisation, les besoins des clients et l'orientation de la banque concernée.

Graphique 34

Emplois dans le Wealth Management selon la fonction

Parts en %, équivalents plein temps, 2018



Nota: estimations de l'ASB sur la base d'une enquête auprès des banques membres et de rapports d'activité.

Source: ASB

En matière de gestion de fortune, tout est affaire d'expérience. Plus les conseillères et conseillers à la clientèle suivent un particulier ou une famille sur une longue période, plus ils connaissent ses besoins et mieux ils seront à même de proposer des solutions sur mesure. C'est une des raisons pour lesquelles les dossiers des clients

les plus fortunés sont souvent confiés aux conseillères et conseillers les plus expérimentés. Dans le même temps, les responsables de clientèle qui ont une longue carrière derrière eux doivent aussi bénéficier de l'apprentissage tout au long de la vie. Les produits financiers innovants, les solutions numériques et les évolutions réglementaires nécessitent une formation continue constante du personnel en contact avec la clientèle. Mais par ailleurs, les banques doivent veiller à ce que les jeunes conseillères et conseillers à la clientèle, dès lors qu'ils sont talentueux et qualifiés, accèdent à des responsabilités et se forment une expérience.

Dans le Wealth Management suisse, plus d'un tiers des conseillères et conseillers à la clientèle ont plus de dix ans d'expérience dans l'établissement qui les emploie et près des deux tiers ont plus de cinq ans d'expérience (cf. graphique 35). Cette richesse que constitue une longue expérience au sein du même établissement est bien plus grande en Suisse que par exemple sur les places asiatiques de Singapour et Hong Kong, où les changements fréquents d'établissement sont de règle. Au Luxembourg en revanche, plus de la moitié des conseillères et conseillers à la clientèle travaillent dans le même établissement depuis plus de dix ans – mais la relève est relativement rare. A titre anecdotique, notons enfin qu'en Suisse, une grande partie des responsables de clientèle exercent d'autres fonctions sur la place financière au cours de leur carrière, par exemple en tant que spécialistes produits ou gérants de portefeuille, dans l'Investment Management ou au sein d'autres établissements.

Graphique 35

Expérience des responsables de clientèle

Nombre d'années d'expérience professionnelle dans le même établissement



Source: BCG

Des conseillères et conseillers à la clientèle compétents constituent le fondement d'une banque performante. Les attentes croissantes des clients, les exigences en matière de conformité (compliance) et les nouvelles applications numériques nécessitent que les collaboratrices et collaborateurs du front se forment en permanence, afin de fournir durablement des prestations de haute qualité. Aux yeux des clients, une certification indépendante est la preuve que la banque et chaque membre de son personnel font de cet objectif une priorité absolue. Depuis 2017, l'ASB recommande à ses membres de faire certifier leurs conseillères et conseillers à la clientèle selon les normes de la certification de personnes «Conseiller Clientèle bancaire» établies par la Swiss Association for Quality (SAQ).⁴⁹ C'est un gage de qualité, de professionnalisme et d'excellence en matière de conseil. Une preuve de compétence indépendante montre aux clients que la banque et chaque employé attachent la plus haute priorité à cet objectif.

⁴⁹ Association suisse des banquiers (ASB) (2017). Recommandations de l'ASB concernant la certification de personnes SAQ.

Si la SAQ propose diverses certifications définies selon les fonctions exercées, la catégorie «Certified Wealth Management Advisor» (CWMA) est de loin la plus courante. Pour obtenir le certificat, les candidat-e-s doivent réussir un examen écrit portant sur les matières bancaires et un examen oral sous forme de simulation d'un entretien de clientèle. Cela suppose une préparation personnelle adéquate, avec ou sans cours. Une fois leur certificat en poche, les conseillères et conseillers à la clientèle doivent le renouveler tous les trois ans en se faisant recertifier.

Actuellement, les banques en Suisse comptent au total près de 13 000 collaboratrices et collaborateurs⁵⁰ certifiés «Conseiller Clientèle bancaire», dont plus de la moitié dans la catégorie CWMA (cf. graphique 36). Environ un quart de ces personnes sont certifiées «Advisor Individual Clients» et 1 400 sont certifiées «Advisor Private Clients». Par rapport à octobre 2017, le nombre total de certifications a augmenté de 37 % et cette augmentation concerne toutes les catégories. Avec le soutien de l'ASB, les banques suisses souhaitent à présent faire reconnaître la certification de personnes «CWMA» de la SAQ dans différents pays européens.

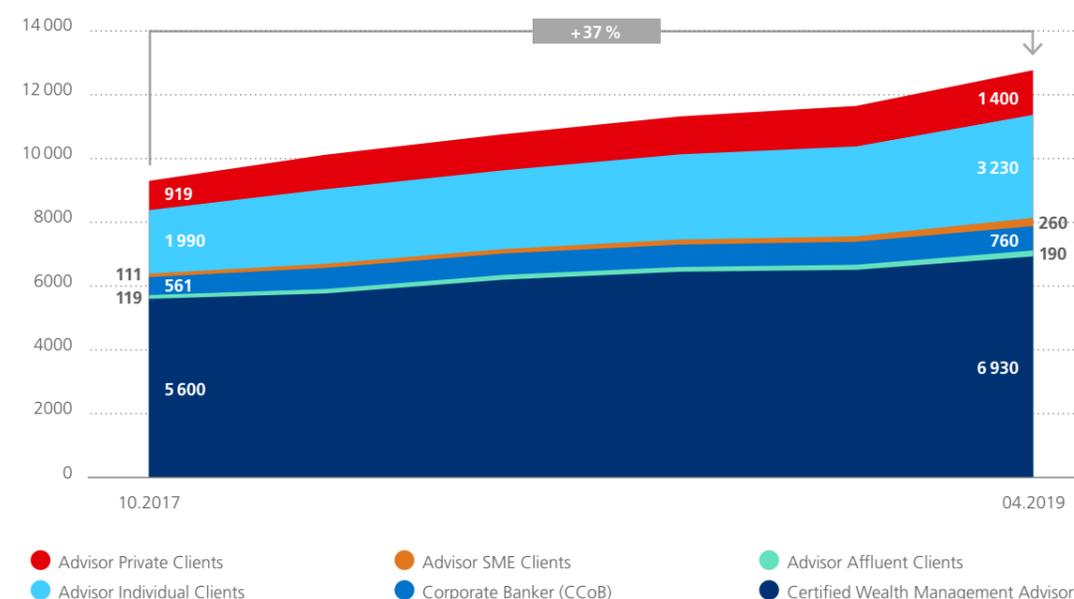
⁵⁰ Le nombre de certifications est réparti entre les segments Wealth Management, Retailbanking et Corporate Banking.



Graphique 36

12 770 collaboratrices et collaborateurs certifiés au sein des banques

Nombre de certifications selon la spécialisation



Source: SAQ

III. 2.8 Et demain: rester à la pointe

En dépit de profonds changements réglementaires, le Wealth Management suisse s'impose comme un pilier porteur de la place financière. Les entrées de fonds en provenance de diverses régions du monde ainsi que la performance du marché ont plus que compensé les sorties de fonds des clients européens. Certes, les marges des banques se sont réduites dans le domaine de la gestion de fortune – mais cela signifie que le Wealth Management suisse facture désormais des commissions compétitives par rapport aux places financières étrangères et qu'il a gagné en efficacité. S'agissant des actifs privés, les principaux marchés de croissance sont géographiquement très éloignés de la Suisse. D'autres centres financiers profitent donc plus des avantages que procure automatiquement la proximité. En revanche, la tendance des clients à privilégier un suivi international devrait favoriser la place financière suisse, qui est ouverte sur le monde et diversifiée.

La concurrence, elle aussi, a changé. Si les écarts entre les réglementations nationales étaient autrefois déterminants, les facteurs de compétitivité sont aujourd'hui de plus en plus la qualité et la performance. Et à cet égard, les établissements suisses ont véritablement un temps d'avance: rares sont les places financières capables de proposer une gestion de fortune aussi globale, qualitative et compétente que la Suisse, sans oublier la diversité culturelle et linguistique du pays; rares aussi sont les places financières dont les clients sont d'origines aussi diverses, or cela permet à la Suisse de compenser les coûts fixes liés à la compliance par des économies d'échelle.

Compte tenu de l'importance économique considérable de la place financière en général et du Wealth Management en particulier, les défis auxquels le secteur bancaire est confronté rendent plus urgente que jamais l'élimination des handicaps comparatifs liés à la réglementation. Cela concerne en particulier les questions suivantes:

- **E-accès au marché de l'UE et équivalence boursière:** comme indiqué au chapitre I.1., l'absence quasi-complète d'accès au marché de l'UE à partir de la Suisse constitue une difficulté pour les banques suisses actives dans le Wealth Management. Pour que la création de valeur, les emplois et les recettes fiscales restent en Suisse, il faut résoudre efficacement la question de l'accès au marché. La Suisse s'étant dotée de réglementations équivalentes à celles de l'UE au plan technique et en matière de transparence, il n'y a plus guère d'arguments valables justifiant de l'exclure du marché intérieur européen. Mais comme le montre la non-prolongation de l'équivalence boursière par la Commission européenne, les négociations relatives à l'accès au marché s'annoncent ardues et non dénuées d'arrière-pensées politiques.
- **impôt anticipé et droits de timbre:** ces spécificités suisses font subir à la place financière des désavantages que notre pays a créés lui-même. Supprimer les droits de timbre et réformer l'impôt anticipé permettrait de rapatrier des maillons de la chaîne de création de valeur qui sont aujourd'hui à l'étranger. En outre, dans des domaines essentiels, la place financière suisse gagnerait en attractivité pour les actifs privés étrangers.

- **égalité de traitement en matière de Wealth Management transfrontalier:** jusqu'ici, en raison du FATCA, les places financières américaines étaient privilégiées dans les relations avec les Etats-Unis. Alors que la Suisse et d'autres pays étaient tenus de communiquer aux autorités américaines des renseignements fiscaux sur les personnes américaines, l'inverse n'était pas vrai. Le protocole additionnel modifiant la convention de double imposition entre la Suisse et les Etats-Unis, approuvé par le Sénat américain en juillet 2019, devrait remédier à cette situation.

Si le Wealth Management suisse a de nombreux atouts en main, il lui faut pourtant se tourner résolument vers l'avenir. Tout indique aujourd'hui que la place financière suisse est à même de faire la différence dans les domaines suivants:

- **finance durable:** au vu du changement climatique et, plus généralement, de la prise de conscience concernant les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), les investisseurs sont de plus en plus attachés au caractère durable de leurs placements. En 2018, selon une étude de Swiss Sustainable Finance, on comptait déjà CHF 716 milliards investis en placements durables.⁵¹ Ce montant représente environ 20 % des actifs gérés à titre professionnel: une avance confortable par rapport à la moyenne mondiale, estimée à environ 11 %.⁵² La Suisse a vocation à devenir une championne de la finance durable et à en faire un atout supplémentaire face aux places concurrentes.
- **numérisation:** les technologies numériques connaissent un essor irrésistible et transforment la place financière, tant dans le domaine du Wealth Management que dans d'autres domaines bancaires. Les tendances et les évolutions en cours font émerger de nouveaux modèles d'affaires tout au long de la chaîne de création de valeur. Parmi ceux-ci, certains ont des effets disruptifs et entraînent des changements profonds. Mais pour la place financière suisse, c'est aussi l'occasion de se positionner aux avant-postes et de s'assurer des avantages compétitifs à long terme. La «Crypto Valley» et d'autres projets prometteurs offrent à cet égard un contexte propice.

51 Swiss Sustainable Finance (2019). Rapport sur l'investissement durable en Suisse 2019.

52 McKinsey & Company (2019). Performance Lens Global Growth Cube; Global Sustainable Investment Alliance (2014, 2016 et 2018).

- **stabilité politique:** sur le plan réglementaire, la transition vers un Wealth Management transfrontalier où règne la transparence fiscale est pour l'essentiel achevée. Face à l'instabilité persistante des systèmes bancaires de la zone euro, au niveau élevé de l'endettement public et aux incertitudes concernant le Brexit, la Suisse s'impose comme une place financière fiable pour les relations d'affaires transfrontalières. Dans un environnement en mutation, le Wealth Management suisse a l'opportunité d'aborder une nouvelle phase de son évolution, au cœur d'un havre de stabilité.

III. 3 La Suisse, un Investment Management Hub de grande envergure

L'Investment Management, c'est-à-dire la gestion de fortune pour le compte de clients institutionnels et privés, est un domaine en plein essor dans le secteur financier, y compris en Suisse. Ces dernières années, il est devenu un pilier porteur du secteur financier suisse et une prestation riche d'avenir. Il apporte une valeur ajoutée considérable à l'économie financière et à l'économie réelle en investissant les capitaux efficacement, en créant des marchés efficients et en assurant une gestion professionnelle de la fortune institutionnelle et non institutionnelle.

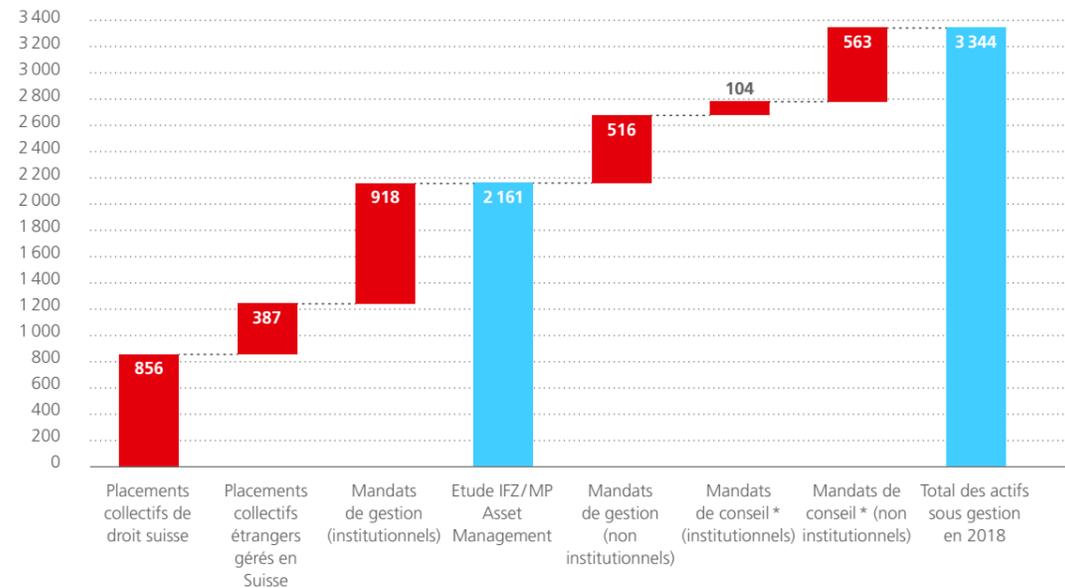
La notion d'«Investment Management» englobe la gestion de placements collectifs (y compris les fonds négociés en Bourse) ainsi que les mandats de gestion et de conseil pour des clients institutionnels et non institutionnels. L'étude réalisée par l'ASB en 2018⁵³ présente l'Investment Management sous un angle large et montre combien les secteurs de la gestion de fortune institutionnelle et non institutionnelle unissent leurs forces en Suisse. Cette approche permet en outre de mettre en évidence non seulement la symbiose entre les domaines d'activité, mais aussi leurs interactions fructueuses en termes d'innovation et d'infrastructures, lesquelles sont favorisées par l'ampleur du pool combiné d'actifs pouvant être investis.

53 Association suisse des banquiers (ASB) (2018). La Suisse, un Investment Management Hub de grande envergure.

Graphique 37

CHF 3,3 billions d'actifs sous gestion dans l'Investment Management

En milliards de CHF, 2018



* Les mandats de conseil excluent les liquidités et les portefeuilles autogérés et représentent uniquement les activités liées à des mandats.

Sources: ASB; étude IFZ/AMP Asset Management 2019

En 2018, le volume total d'actifs sous gestion dans l'Investment Management suisse s'établissait à CHF 3,3 billions (cf. graphique 37), soit environ cinq fois le produit intérieur brut de la Suisse et près de quatre fois le capital de prévoyance suisse.

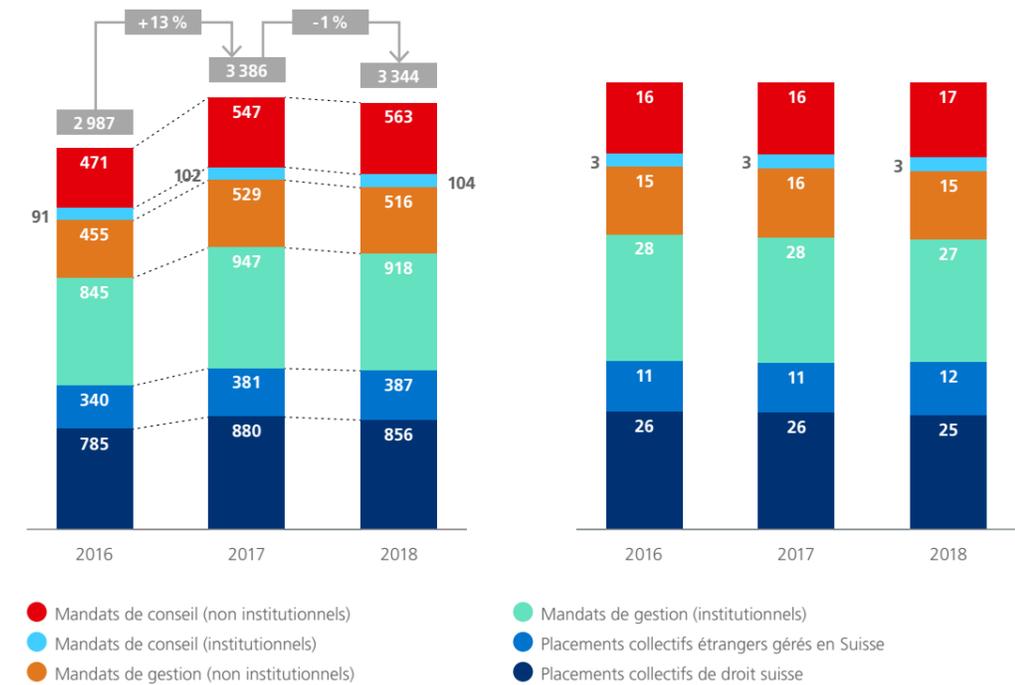
Par rapport à 2017, les actifs sous gestion ont diminué d'environ 1 % sous l'effet combiné de l'évolution du marché (-2,8 %) et des entrées de fonds (+1,8 %). Leur composition est restée quasiment inchangée. S'agissant des mandats de conseil, la tendance structurelle en leur faveur a plus que compensé la performance négative du marché, d'où une croissance globale.

Graphique 38

Entre 2017 et 2018, recul de 1 % des actifs sous gestion dans l'Investment Management

Actifs sous gestion en milliards de CHF

Parts en %

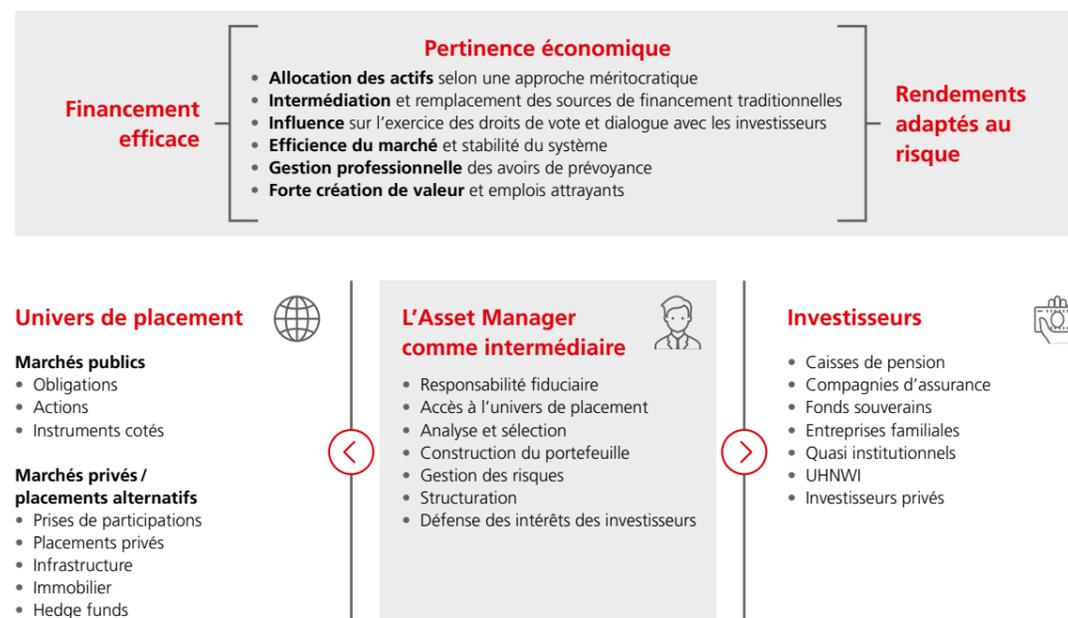


Sources: ASB, IFZ/AMP

L'Investment Management joue un rôle essentiel dans l'allocation du capital, l'efficacité du marché et la rentabilité pour les investisseurs. C'est la raison pour laquelle les placements durables sont très importants pour la place financière suisse et le seront davantage encore à l'avenir.

Graphique 39

Rôle et importance de l'Investment Management



Sources: ASB et BCG

Le savoir-faire de la Suisse en matière de gestion de fortune institutionnelle et non institutionnelle est un facteur de différenciation et un avantage compétitif dont bénéficient tous les clients, nationaux comme étrangers. La Suisse est leader mondial en matière d'Investment Management transfrontalier pour les clients privés et, à l'échelle de l'Europe, elle est l'un des plus grands centres d'Investment Management. Les deux pools d'actifs, dont les volumes sont considérables, se renforcent mutuellement et favorisent l'innovation.

Diverses études et données statistiques confirment les cinq éléments factuels ci-après concernant l'Investment Management en Suisse:

1. **La Suisse offre de bonnes conditions-cadres aux investment managers** – talents, savoir-faire, stabilité économique et politique, infrastructure moderne – et leur permet ainsi de proposer des produits et solutions attrayants pour les clients suisses et étrangers. Il ressort d'enquêtes sectorielles qu'outre l'accès au marché, l'accès aux talents est une priorité absolue pour l'Investment Management. Selon l'IMD World Talent Ranking, un classement établi chaque année, la Suisse reste au premier rang en 2018.⁵⁴ Plus spécifiquement, le CFA Institute a mesuré en 2016 la pénétration du marché de l'Investment Management par les CFA Charterholders, c'est-à-dire la part de ces derniers dans les fonctions clés de l'Investment Management.⁵⁵ La Suisse se situe au quatrième rang mondial, devancée uniquement par les pays anglo-saxons fondateurs du CFA Institute.
2. **L'Investment Management suisse est compétitif sur la scène internationale**, ce qui stimule l'exportation. Sur les CHF 3,3 billions d'actifs sous gestion en Suisse, 34 % sont gérés pour le compte de clients étrangers on voit ainsi l'orientation accrue de l'économie suisse vers l'exportation (cf. graphique 41) d'autant plus que ce pourcentage s'inscrit en hausse par rapport aux années précédentes. Afin d'assurer leur croissance sur un marché suisse fortement concurrentiel et saturé, les entreprises d'Investment Management n'auront d'autre choix à l'avenir que de se focaliser sur la clientèle étrangère.

⁵⁴ International Institute for Management Development (2018). IMD World Talent Ranking 2018.

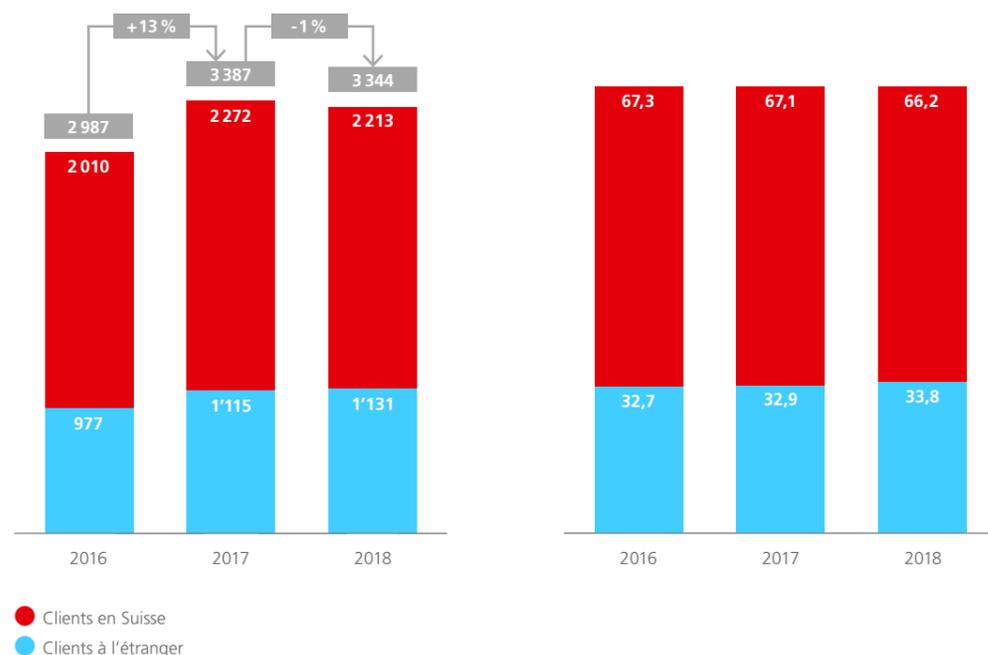
⁵⁵ Association suisse des banquiers (ASB) (2018). Switzerland – A strong hub for investment management (informations non prises en compte dans le résumé de l'étude en français).

Graphique 40

Hausse continue de la part des clients étrangers dans l'Investment Management

Actifs sous gestion en milliards de CHF

Parts en %



Sources: ASB; étude IFZ/AMP Asset Management 2019

3. La Suisse est un centre d'innovation en matière d'Investment Management.

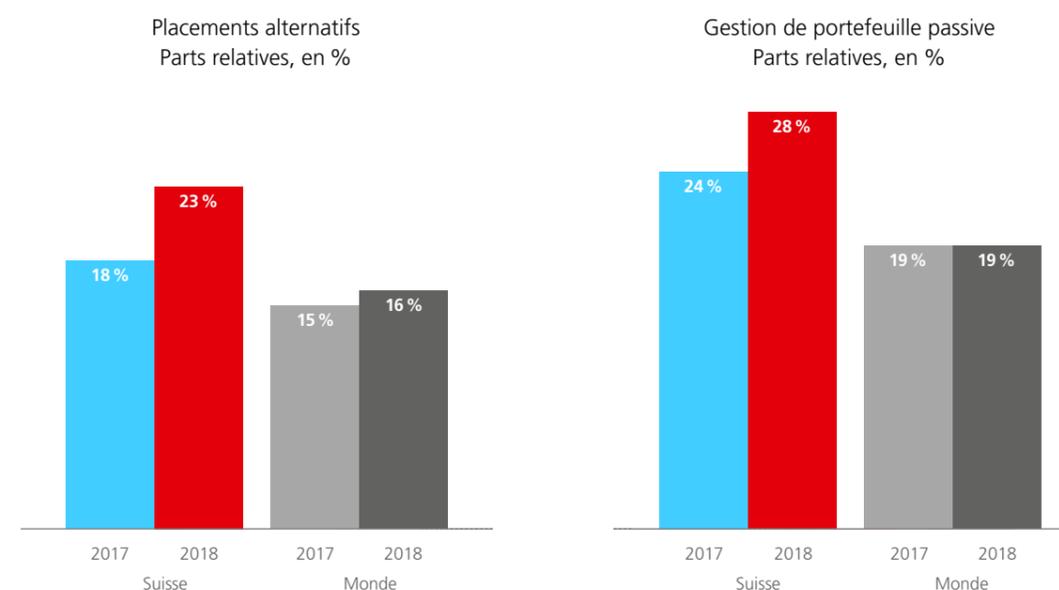
La relation entre gérants de fortune institutionnels et non institutionnels devient de plus en plus symbiotique en Suisse, car le secret bancaire a perdu de son importance pour les clients privés. Ceux-ci privilégient désormais la performance. Le volume du pool combiné d'actifs pouvant être investis (clients institutionnels et privés) est considérable, ce qui stimule l'innovation dans le secteur. La Suisse dispose de l'infrastructure, des talents, du savoir-faire, de la fiscalité, de la législation libérale en matière d'immigration et de la stabilité politique nécessaires pour favoriser le développement d'un secteur de l'Investment Management extrêmement innovant. Le volume des placements alternatifs reste nettement inférieur à celui des placements traditionnels, mais nombreux sont les investment managers qui optent pour des placements alternatifs. La part de ces



derniers en Suisse (22 %) est d'ailleurs nettement supérieure à la moyenne mondiale (15 %). Il en va de même des investissements passifs, dont la part s'établit en Suisse à 27 % – la moyenne mondiale étant de 20 %. Par rapport à 2017, la part des placements alternatifs et celle des investissements passifs s'inscrivent en forte augmentation, à respectivement +5 % et +4 %.

Graphique 41

La Suisse, plaque tournante de l'innovation en matière d'Investment Management



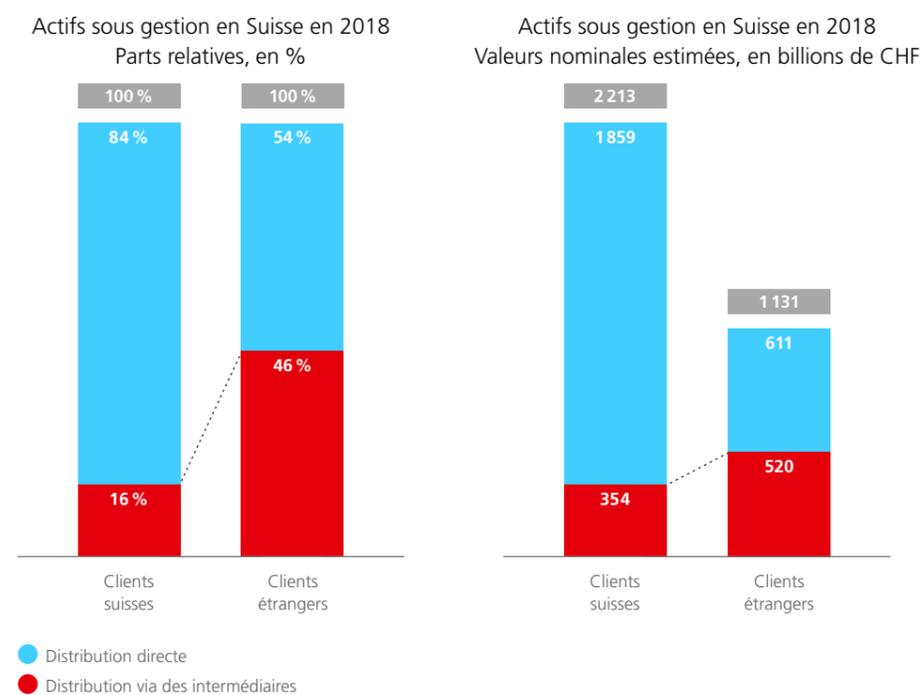
Nota: les placements alternatifs comprennent le private equity, les hedge funds, l'immobilier, les Insurance Linked Securities (y compris les obligations catastrophes), les investissements en matières premières et infrastructures; les graphiques représentent le côté production et non le côté distribution des actifs en Suisse en 2017 et 2018.

Sources: ASB, IFZ/AMP, BCG

4. L'Investment Management suisse est libéralisé et ouvert aux produits étrangers. La Suisse a une économie de marché libérale et ouverte, ce qui a attiré un nombre croissant de gérants de fortune étrangers. Sur les vingt principaux gérants de fonds en Suisse (en termes de produits distribués), huit ont leur siège à l'étranger et ils distribuent environ 12 % des produits. La part des produits d'Investment Management distribués en Suisse par des entreprises étrangères dans le top 20 est passée de 11,1 % en 2008 à 15,4 % en 2017.

Graphique 42

La distribution via des intermédiaires concerne davantage les clients étrangers que les clients suisses



Nota: l'estimation des valeurs nominales repose sur les parts relatives d'actifs sous gestion dans l'Investment Management suisse.

Sources: ASB, IFZ/AMP

5. Le succès de l'Investment Management suisse passe par des produits financiers de pointe. La Suisse propose des produits très sophistiqués et dispose d'une riche expérience en matière de solutions ciblées et sur mesure. Elle se distingue d'autres centres financiers – Hong Kong et Singapour notamment – par des processus structurés de conseil en placement, un important réservoir de talents qualifiés et une longue tradition en matière de gestion de fortune.

La polarisation persistante entre Investment Management de masse (p. ex. produits passifs) et Investment Management de niche (p. ex. produits alternatifs) devrait perdurer. En outre, les investment managers doivent intégrer les technologies pour optimiser l'administration et la gestion ainsi que pour proposer aux clients des plateformes d'échange numérisées.

La Suisse dispose du cadre requis pour que se développe un Investment Management dynamique: une économie solide, un important réservoir de talents, un réel savoir-faire, l'accès aux capitaux, la stabilité politique et l'indépendance de la justice sont autant de facteurs propices. Toutefois, il convient de faire en sorte qu'un certain nombre d'autres facteurs, notamment l'accès aux clients institutionnels européens, la réglementation et la fiscalité, soient de nature à stimuler l'innovation, à attirer les investissements étrangers et à favoriser la croissance continue du secteur.

Six tendances clés concernant l'Investment Management en Suisse et dans le monde

Dans le cadre de son analyse des données relatives aux entreprises et au secteur, l'ASB a identifié six tendances clés concernant l'Investment Management en Suisse et dans le monde:

- **Les aspects institutionnel et non institutionnel de l'Investment Management sont symbiotiques.** La Suisse est dans une position enviable: elle dispose d'un solide secteur de l'Investment Management, qui est au service de clients tant institutionnels que non institutionnels. Cela accroît le pool d'actifs à investir, favorise les activités innovantes et est source de crédibilité à l'échelon international.
- **L'Investment Management se focalise de plus en plus sur les produits de masse et les produits spécialisés.** Les prestataires doivent miser soit sur le volume (produits actifs ou passifs), soit sur des produits très sophistiqués dégagant de plus fortes marges. Les entreprises ont de plus en plus recours aux marchés des capitaux privés (fonds de tiers et fonds propres), ce qui augmente la part de ces produits dans l'Investment Management. Les acteurs de taille moyenne sont menacés. La concurrence s'intensifie, les exigences réglementaires et les technologies continueront à exercer une pression sur les marges. Afin d'accroître notablement leurs actifs sous gestion et de rester dans le marché, les entreprises peuvent se procurer des avantages compétitifs durables en privilégiant les produits de masse ou les produits de niche non reproductibles.
- **Les technologies ouvrent des perspectives.** Les technologies nécessitent des investissements considérables et augmentent la transparence, ce qui accroît la pression sur les marges. Mais par ailleurs, elles permettent aux investment managers de rendre leurs entreprises plus efficaces tout en proposant aux clients des plateformes intégrées d'Investment Management.

- **Les produits et solutions d'Investment Management destinés aux clients institutionnels et non institutionnels sont de plus en plus homogènes.** Les clients non institutionnels attendent de plus en plus des prestations et des performances identiques à celles fournies aux clients institutionnels. Dans le même temps, le volume important d'actifs favorise l'innovation. Les investment managers non institutionnels recourent donc de plus en plus à des produits et solutions développés pour les clients institutionnels.
- **La Suisse doit améliorer les conditions-cadres de l'Investment Management pour maintenir sa position à l'échelle mondiale.** Certaines conditions-cadres propices aux activités d'Investment Management existent d'ores et déjà, comme la stabilité politique, l'économie de marché libérale et traditionnellement ouverte, ou encore l'Etat de droit: elles doivent être préservées. D'autres doivent être renforcées, notamment l'accès aux talents, le savoir-faire local, le volume d'actifs à investir et la réglementation financière. Enfin, le cadre réglementaire doit permettre aux acteurs suisses d'être compétitifs, car le marché mondial de l'Investment Management est aussi dynamique qu'âprement disputé.
- **Pour être (plus) compétitif, l'Investment Management suisse a besoin du soutien du gouvernement et du secteur financier.** Faciliter l'installation d'experts étrangers en Suisse, permettre aux investment managers suisses d'accéder aux clients institutionnels européens grâce à la reconnaissance de l'équivalence, supprimer les droits de timbre, réformer l'impôt anticipé: ce sont là autant de mesures qui contribueraient à une meilleure compétitivité de l'Investment Management suisse.

Bibliographie

Association suisse des banquiers (ASB)

«Recommandations de l'ASB concernant la certification de personnes SAQ», décembre 2017

«La Suisse, un Investment Management Hub de grande envergure», décembre 2018

«Guide pratique de l'ASB pour l'ouverture de comptes Entreprise lorsque les entreprises concernées sont liées à la blockchain», septembre 2018

«Guide "Cloud" – Recommandations pour sécuriser le cloud banking», mars 2019

«L'accès au marché de l'UE pour les banques suisses – Rôle et perspectives», document de travail de l'ASB, juin 2019

Banque nationale suisse (BNS)

«La Banque nationale suisse fixe les modalités d'accès au système SIC pour les entreprises fintech – Communiqué de presse», janvier 2019

«Rapport sur la stabilité financière 2019», juin 2019

«Les banques en Suisse 2018», juin 2019

«Rapport d'activité 2018», mars 2019

«Examen du 21 mars 2019 de la situation économique et monétaire – Communiqué de presse», mars 2019

«Portail de données en ligne», état juillet 2019

Boston Consulting Group (BCG)

«Global Wealth 2019: Reigniting Radical Growth», juin 2019

«Global Asset Management 2019», juillet 2019

Comité consultatif «Avenir de la place financière»

«Jahresbericht 2018 zuhanden des Bundesrates» (en allemand uniquement), décembre 2018

Conseil fédéral

«Rapport du Conseil fédéral relatif au mécanisme de contrôle permettant de garantir la mise en œuvre conforme à la norme de l'échange automatique de

renseignements relatifs aux comptes financiers avec les Etats partenaires à partir de 2018/2019», mai 2019

Employeurs Banques

Les banques suisses sur la voie d'un nouveau monde du travail – Communiqué de presse», janvier 2019

Ernst & Young (EY)

«EY Baromètre des banques 2019 – Les signes de l'époque», janvier 2019

European Structured Investment Products Association (EUSIPA)

«Market Reports», mai 2019

Fonds monétaire international (FMI)

«World Economic Outlook», juillet 2019

Global Sustainable Investment Alliance

«Global Sustainable Investment Review», 2014, 2016 et 2018

Global Trade Alert

«Jaw Jaw not War War – Prioritising WTO Reform Options», juin 2019

Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ)

«Etude sur le financement des PME en Suisse en 2016», juin 2017

«FinTech Study 2019 – An Overview of Swiss FinTech», février 2019

«Crowdfunding Monitor Suisse 2019», mai 2019

Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ) / Plateforme Asset Management Suisse

«Asset Management Study 2019 – An Overview of Swiss Asset Management», juin 2019

International Institute for Management Development (IMD)

«IMD World Talent Ranking 2018», novembre 2018

McKinsey & Company

«Performance Lens Global Growth Cube. Global Sustainable Investment Alliance (2014, 2016 & 2018)», 2019

Neue Zürcher Zeitung

«Bankenplatz hat Hunderte milliarden verloren», avril 2019

Office fédéral de la statistique (OFS)

«Enquête suisse sur la population active (ESPA)», juillet 2019

Polynomics

«Banques et assurances en Suisse – Analyse de l'importance économique du secteur financier en 2017», novembre 2018

Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

«Valeurs trimestrielles du produit intérieur brut calculé selon l'approche par la production», mai 2019

«La situation sur le marché du travail», diverses éditions

«Prévisions conjoncturelles du Groupe d'experts de la Confédération», juin 2019

«Tendances conjoncturelles été 2019», juillet 2019

Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI)

«Rapport du Conseil fédéral relatif au mécanisme de contrôle permettant de garantir la mise en œuvre conforme à la norme de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec les Etats partenaires à partir de 2018/2019», mai 2019

Swiss Association for Quality (SAQ)

«Factsheet Conseiller Clientèle bancaire», avril 2019

Swiss Sustainable Finance

«Swiss Sustainable Investment Market Study 2019», juin 2019

SIX Swiss Exchange

«Chiffres clés SIX Swiss Exchange: juin 2018»

Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

«La situation sur le marché du travail», diverses éditions

«Valeurs trimestrielles du produit intérieur brut», mai 2018

Swiss Sustainable Finance

«Swiss Sustainable Investment Market Study 2018», mai 2018

Swisscanto

«Etude 2018 sur les caisses de pension en Suisses», mai 2018

The Boston Consulting Group (BCG)

«Global Wealth 2018: Saisir l'avantage de l'analyse», juin 2018

«Global Wealth 2017: transformer l'expérience client», juin 2017

Willis Towers Watson

«Global Pension Asset Study – 2018», février 2018

Z/Yen Group Limited

«The Global Financial Centres Index 23», mars 2018

•SwissBanking

Schweizerische Bankiervereinigung
Association suisse des banquiers
Associazione Svizzera dei Banchieri
Swiss Bankers Association

Aeschenplatz 7
Case postale 4182
CH-4002 Bâle

office@sba.ch
www.swissbanking.org